

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES ET INTERVENTIONS RÉGIONALES

Par
Jean-Philippe Marchand

La seigneurie de Batiscan à l'époque
de la Nouvelle-France (1636-1760)

Le 12 février 2010



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

RÉSUMÉ

Au début du XVIIe siècle, la France, comme d'autres puissances maritimes européennes, s'aligne sur les deux grandes idées économiques et politiques de l'époque : le colonialisme et le mercantilisme. En Amérique, c'est aussi vers la Nouvelle-France (les rives du fleuve Saint-Laurent) que la métropole jettera son dévolu. Le commerce des fourrures étant l'élément attractif initial, la France s'appuiera sur cette ressource qui était abondante et très lucrative. La question du peuplement vient à se poser. Les autorités royales décident, dès lors, d'implanter en Nouvelle-France le régime seigneurial qui se veut un mode de distributions des terres par des seigneurs et de leurs exploitations par des censitaires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la seigneurie de Batiscan, à l'époque de la Nouvelle-France, entre 1636 et 1760.

Située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à l'aval de Trois-Rivières, cette seigneurie ecclésiastique de Batiscan fut concédée aux Jésuites par le Révérend Père de La Ferté, aumônier du Roi et membre de la Compagnie des Cent-Associés. C'est une vaste seigneurie qui s'étend côté fleuve de la rivière Champlain, à l'ouest, à la rivière Batiscan, à l'est et qui se prolonge vers l'intérieur au-delà des premiers contreforts laurentiens. Son relief passe successivement, de la côte vers l'intérieur, d'une plaine côtière fertile à un plateau plus élevé encombré de terrasses, de moraines et des premiers soubresauts des Laurentides. Des cours d'eau, les rivières Batiscan et Champlain et leurs affluents, rejoignent le nord de la seigneurie et ils serviront, au début du XVIIIe siècle, à la marche du peuplement vers l'intérieur.

L'évolution de la seigneurie de Batiscan passe par différentes étapes. Seigneurie se destinant au départ uniquement à la conversion et à la sédentarisation des Indiens; elle deviendra, en 1666, suite à l'échec de cette mission, une seigneurie à l'égal des autres seigneuries de la vallée du Saint-Laurent; les seigneurs jésuites jouant pleinement leurs rôles de seigneurs : gestionnaires de l'humanisation. On ouvre désormais la seigneurie de Batiscan à la colonisation et au peuplement où les seigneurs jésuites concèdent des censives à des paysans défricheurs selon un système réciproque de droits et de devoirs en usage en Nouvelle-France. Au fil des ans, avec l'arrivée des censitaires attirés par la fertilité des sols, l'espace batiscanais se structure en quatre zones de peuplement bien délimitées : la Grande Côte, les rives de la rivière Batiscan, les affluents de cette dernière (la rivière à Veillet et la rivière à la Lime) et plus au nord, les débuts de la colonisation de la rivière des Envies. Chaque zone ayant ses propres caractéristiques allant de la qualité des sols à la superficie des censives et à l'éloignement au fleuve Saint-Laurent. C'est sur ces assises qu'on retrouvera le monde des censitaires : les acteurs de l'humanisation.

En possession de sa censive en la seigneurie de Batiscan, le censitaire, tout en respectant -tant bien que mal- les conditions d'établissement imposées par actes notariés, s'efforce de défricher (désérerter) le lot, d'y préparer le sol pour les prochaines récoltes et d'y construire une première demeure. La présence d'engagés et l'entraide parentale ou du voisinage sont souvent nécessaires pour mener à bien cette tâche. La mise en valeur de sa censive où le censitaire fait œuvre d'humanisation de l'espace rural (environnement) demeure l'objet premier de sa participation à la vie seigneuriale batiscanaise. Le censitaire contribue aussi à la vie paroissiale et communautaire de sa paroisse en devenir. Il s'implique dans le choix du site et de la construction de la première église, dans la demande d'un curé permanent et à l'élection des marguilliers. À d'autres occasions, on le retrouve faisant partie de la milice.

Pour illustrer davantage la vie d'un censitaire en Batiscanie dans ses relations seigneuriales et paroissiales, nous avons retenu le cas de la famille Marchand, sur trois générations (Jacques, Alexis, Louis-Joachim) : famille souche de la Grande Côte de la seigneurie de Batiscan.

REMERCIEMENTS

Je ne pourrais déposer ce Mémoire sans remercier Monsieur André Côté, Ph. D. (histoire), mon directeur de Mémoire, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, professeur, directeur de la Maîtrise en études et interventions régionales (MEIR). Ses conseils pertinents et sa vaste connaissance historique de l'époque de la Nouvelle-France nous ont permis de finaliser ce projet de recherches. Je lui en suis très reconnaissant.

L'expression de ma gratitude s'adresse aussi à tout le personnel du Centre de Documentation Desjardins en études québécoises de la Bibliothèque de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), ainsi qu'aux personnes oeuvrant à la Bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Toutes ces personnes sauront se reconnaître car leur soutien et leur aide inestimable dans la recherche documentaire nous ont permis de mener à terme ce Mémoire.

Je remercie également pour leurs suggestions et leurs assistances techniques, toutes les personnes du Centre d'Archives de la Mauricie et du centre du Québec; **sans quoi ce Mémoire de Maîtrise ne serait être.**

Finalement, à titre plus personnel, j'aimerais remercier mes parents pour l'encouragement et leur grande disponibilité qu'ils ont eus à mon égard, surtout lors de mes nombreux déplacements entre Chicoutimi, Trois-Rivières et Batiscan. J'ai une dette particulière envers eux.

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	II
Remerciements.....	IV
Table des matières.....	V
Liste des annexes.....	VII
Introduction.....	1
Chapitre I. Environnement rural : Batiscan.....	6
1. Environnement physique.....	7
2. La toponymie.....	13
3. Le mercantilisme et le colonialisme.....	15
4. Le régime seigneurial.....	18
Chapitre II. Développement et gestion de la seigneurie de Batiscan par les Jésuites...21	21
1. Un espace voué aux missions (1639-1666).....	21
2. Les seigneurs Jésuites.....	23
3. Développement de la seigneurie.....	26
3.1 Fief Côte de Batiscan et l'île Saint-Éloy.....	26
3.2 Fief Rivière Batiscan.....	39
3.3 Les tributaires de la Batiscan : rivière à Veillet, rivière à la Lime.....	49
3.4 Fief Rivière des Envies.....	50
4. Peuplement et occupation du sol en Batiscanie.....	51

Chapitre III Les censitaires de l'espace batiscanais.....	55
1. Origine sociale et géographique des censitaires de Batiscan.....	56
2. La mise en valeur des censives.....	61
3. La paroisse.....	65
4. Étude de cas : Famille Le Marchand (LeMarchant).....	69
4.1 Jacques Le Marchand (1636-1695).....	69
4.2 Alexis Marchand (1668- 1738).....	76
4.3 Louis-Joachim Marchand (1717-1803).....	80
Conclusion.....	86
Bibliographie.....	93
Annexe 1	112
Annexe 31	153

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 La Mauricie contemporaine.
- Annexe 2 Le relief et l'aire de peuplement laurentienne (les basses terres du Saint-Laurent).
- Annexe 3 La moraine de Saint-Narcisse.
- Annexe 4 Potentiel agricole des terres de Batiscan.
- Annexe 5 Limites seigneuriales nord-ouest de Batiscan.
- Annexe 6 Le bassin versant de la rivière Batiscan.
- Annexe 7 Batiscan et sa région.
- Annexe 8 Orientation géographique des seigneuries + formes géométriques dans la vallée du Saint-Laurent.
- Annexe 9 Plan d'une seigneurie.
- Annexe 10 Fief Madeleine
- Annexe 11 Seigneurie de la Madeleine, 1636.
- Annexe 12 Morcellement du fief de la Madeleine.
- Annexe 13 Illustration du moulin.
- Annexe 14 Emplacement du moulin.
- Annexe 15 Le vieux presbytère de Batiscan. (ancien manoir).
- Annexe 16 Les colons de 1666.
- Annexe 17 Cas litigieux entre Champlain et Batiscan.
- Annexe 18 L'avance des concessions dans la seigneurie de Batiscan.
- Annexe 19 Carte topographique région Batiscan.
- Annexe 20 Les pionniers de Sainte-Geneviève.

Annexe 21 Statistiques de la seigneurie de Batiscan

Annexe 22 Statistiques des seigneuries du gouvernement de Trois-Rivières en 1760.

Annexe 23 Les filles du roi à Batiscan.

Annexe 24 Les marguilliers de Batiscan.

Annexe 25 Première église de Batiscan.

Annexe 26 Croquis du domaine seigneurial des Jésuites de Batiscan.

Annexe 27 Deuxième église de Batiscan.

Annexe 28 Photo de la maison seigneuriale des Jésuites à Cap-de-la-Madeleine.

Annexe 29 Généalogie des trois premières générations de la famille Marchand
(1636-1803).

Annexe 30 Inventaire de biens de Louis-Joachim Marchand 5 mars 1760.

Annexe 31 Photo de l'actuelle maison des Marchand.

INTRODUCTION

Au XVIIe siècle, la métropole implantait dans sa colonie de la Nouvelle-France un système agraire toujours en place dans le royaume de France : le système seigneurial. Ainsi, une société où prédomineront le monde rural et une agriculture de subsistance verra le jour et se fixera sur les rives du Saint-Laurent, d'où des paysages agraires et un mode de possession et d'exploitation des terres s'imbriquant dans le cadre seigneurial.

Dans la foulée des recherches récentes sur la Nouvelle-France, des auteurs de diverses disciplines ont analysé le régime seigneurial. Certains ont fait d'une seigneurie leur objet d'étude. C'est une telle démarche qui a été retenue pour notre Mémoire qui concernera la seigneurie de Batiscan à l'époque de la Nouvelle-France (1636-1760). Le système seigneurial mérite notre intérêt car il a marqué l'espace et le temps en Nouvelle-France par l'humanisation de la vallée du Saint-Laurent. D'autant plus, qu'il provenait du seul choix retenu par la France pour le peuplement de sa colonie.

Le présent Mémoire sur la seigneurie ecclésiastique de Batiscan, relevant des Jésuites, s'inscrit dans cette avenue de recherche et sa portée ne peut que susciter, d'une part, d'autres connaissances en histoire régionale et d'autre part, un centre d'intérêt pour des recherches ultérieures. Aussi, il nous a semblé pertinent de dégager trois aspects de l'histoire qui ont leur importance et qui doivent être approfondis par cette recherche pour

une meilleure compréhension de l'évolution de la seigneurie de Batiscan aux XVIIe et XVIIIe siècles.

D'abord, le mercantilisme qui, selon Philippe Boudreau et Claude Perron, « établit un lien direct entre l'accumulation de la richesse or ou argent, provenant de [leurs] colonies et la puissance nationale (métropole) »¹. Ensuite, c'est l'histoire coloniale française aux XVIIe et XVIIIe siècles où l'on voit, par le biais du mercantilisme et son application, l'exploitation quasi-exclusive du commerce des fourrures. Et finalement, la prise en charge par la royauté française du peuplement de la colonie et l'exploitation des terres par l'implantation du régime seigneurial (système agraire) avec l'octroi de fiefs et de seigneuries à des nobles, à des militaires ou à des communautés religieuses. Puis, ces mêmes seigneurs, à leur tour, concèdent des terres à des censitaires, selon un système bien établi de droits et de devoirs dans le cadre d'un monde rural en devenir.

Pour ce faire, nous avons divisé ce Mémoire en trois chapitres. Dans le premier, nous ferons le portrait de la région de Batiscan en nous référant à divers thèmes de la géographie et de l'histoire. En ce qui a trait à la géographie, on abordera principalement le milieu physique, soit le relief, le sol, le climat, l'hydrographie et la toponymie. Pour l'histoire, ce sera avec le regard du colonialisme français en Nouvelle-France, d'où découleront les idées mercantilistes. Nous porterons ensuite une attention au régime seigneurial.

¹ Philippe Boudreau et Claude Perron, *350 mots clés de science politique*, Montréal, Chenelière/McGraw Hill, 1998, page 76.

Le deuxième chapitre abordera l'administration et la gestion de la seigneurie par les Jésuites. Il s'agit d'une seigneurie vouée, au départ, à l'évangélisation des Indiens; des contraintes gouvernementales obligeront les Jésuites à l'ouverture de leur concession batiscanaise à des colons. Dès lors, un premier thème s'imposera où nous verrons le rôle joué par ces seigneurs -gestionnaires de l'humanisation- dans la concession de censives à des censitaires. Qui dit concession dit aussi peuplement ce qui signifie analyse du peuplement et de l'occupation du territoire même, de concert avec l'approbation des Jésuites.

Enfin, le dernier chapitre donnera le profil des censitaires de la seigneurie de Batiscan : les acteurs de l'humanisation. Par un bref portrait d'ensemble, nous apprendrons comment se déroulait et se transformait, avec les années, la vie quotidienne, paroissiale et sociale des colons de la Batiscanie sous le Régime français dans le cadre d'une seigneurie ecclésiastique. Puis, pour un exemple plus particulier, on retiendra le cas des Marchand (sur trois générations), une famille souche de la seigneurie de Batiscan.

Diverses sources d'information ont été consultées pour la réalisation de ce Mémoire. D'abord, des ouvrages généraux ont servi de piste de réflexion. Pour la Nouvelle-France, signalons de John-A. Dickinson et Brian Young : *Brève histoire socio-économique du Québec*², et de Jacques Mathieu : *La Nouvelle-France*³. Puis,

² John-A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 2003, 452 pages.

³ Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France : les Français en Amérique du Nord XVI^e-XVIII^e siècles*, Québec, PUL, 1991, 254 pages.

concernant la métropole, mentionnons 100 000 provinciaux au XVIIe siècle⁴ de Pierre Goubert et la vie conjugale sous l'Ancien Régime de François Lebrun⁵.

Pour avoir une vision plus complète du régime seigneurial, nous nous sommes référés à d'autres ouvrages comme celui de Louis Lavallée : *La prairie en Nouvelle-France, 1647-1760*⁶. Ajoutons aussi l'ouvrage de Marcel Trudel concernant : *Les débuts du régime seigneurial au Canada*⁷. De plus, il nous a été fort utile de consulter Guy Frégault : *Le régime seigneurial et l'expansion de la colonisation dans le bassin du Saint-Laurent, au XVIIIe siècle*⁸, ainsi que le livre de Richard Colebrook Harris : *The seigneurial system in early Canada*⁹.

Sur la seigneurie de Batiscan, mentionnons les études suivantes : Raymond Douville, *La seigneurie de Batiscan 1636-1681*¹⁰; celle de Colin M. Coates : *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*¹¹. Il y a aussi celle de Jean-Paul Foley : *Batiscan s'érite 1670-1708*¹². Puis, il serait bon de

⁴ Pierre Goubert, *100 000 provinciaux au XVIIe siècle*. Beauvais et le Beauvaisis, Paris, Flammarion, 1968, 439 pages.

⁵ François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1975, 179 pages.

⁶ Louis Lavallée, *La prairie en Nouvelle-France, 1647-1760 Étude d'histoire sociale*, Montréal, Kingston McGill-Queen's University Press, 1993, 301 pages.

⁷ Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Montréal, Fides, 1974, 313 pages.

⁸ Guy Frégault, « Le régime seigneurial et l'expansion de la colonisation dans le bassin du Saint-Laurent au XVIIIe siècle », *Canadian Historical Review*, 1944, pages 61-73.

⁹ Richard Colebrook Harris, *The seigneurial system in early Canada A geographical study*, Québec, PUL, 1966, 247 pages.

¹⁰ Raymond Douville, *La seigneurie de Batiscan chroniques des premières années 1636-1681*, Trois-Rivières, Bien Public, 1980, 90 pages.

¹¹ Colin-M. Coates, *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*, Sillery, Septentrion, 2003, 255 pages.

¹² Jean-Paul Foley, *Batiscan s'érite. Prémices paroissiales , 1670-1708*, Trois-Rivières, Bien Public, 1981, 93 pages.

signaler l'article très pertinent de Philippe Jarnoux : La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux XVII^e et XVIII^e siècles¹³.

Finalement, nous avons consulté des documents originaux, tels le Fonds d'Archives (Biens des Jésuites et seigneurie de Batiscan), des recensements, des actes notariés (contrats de mariage, concessions, donations, testaments et inventaires de biens), sans oublier les Jugements et délibérations du Conseil Souverain et des Ordonnances des Intendants. La banque de données Parchemin nous a facilité l'accès aux documents.

Signalons enfin que des visites sur le terrain nous ont permis d'avoir une vue de l'espace batiscanais dont nous sommes originaire.

¹³ Philippe Jarnoux, «La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'espace et les hommes », *Revue d'histoire d'Amérique française*, Vol. 40, N° 2, Automne 1986, pages 163-191.

CHAPITRE I

ENVIRONNEMENT RURAL : BATISCAN

On dit que la nature, dans son long processus d'évolution, donne naissance aux divers milieux naturels et que ces derniers permettent aux hommes de s'y adapter et d'y transformer le paysage, selon leurs besoins et modes de vie.

C'est par la géographie physique de la seigneurie de Batiscan (qui, en outre, commande son histoire) qu'on sera en mesure de bien identifier et d'expliquer les différentes composantes de l'espace batiscanais découvrant ainsi son vrai visage de seigneurie laurentienne.

En effet, depuis le tout début du Régime français en Nouvelle-France, Batiscan et ses alentours ont toujours été liés aux activités religieuses, politiques, économiques et militaires de la région de Trois-Rivières. Or, Batiscan de par sa situation ~~en~~ aval sur la rive nord du Saint-Laurent, quasi à mi-chemin entre Montréal et Québec, a pu jouer, au début de la colonie, un certain rôle de transition et de halte sur l'axe laurentien¹. Ce lieu a su conserver et faire progresser son espace agricole fluvial et riverain.

Ce premier chapitre vise à présenter le cadre physique de l'espace batiscanais, assise où se sont déroulées les différentes étapes de l'évolution de la seigneurie de Batiscan.

¹ Voir Annexe 1.

Pour ce faire, on s'appuiera sur quatre idées principales : 1) l'environnement physique, 2) la toponymie, 3) le mercantilisme et le colonialisme, et 4) le régime seigneurial.

1. L'environnement physique

Le territoire de la seigneurie de Batiscan s'insère dans les grandes unités du relief qui structurent l'espace québécois : de l'axe laurentien aux premières « bosses laurentidiennes »², au nord-ouest.

À Batiscan, c'est la rive nord du fleuve et son prolongement vers l'intérieur en une plaine d'allure assez plate, qui forme ce qu'on appelle les basses terres du Saint-Laurent³. Cette plaine a été recouverte de sédiments glaciaires lors de la dernière glaciation (au Pléistocène) et de dépôts marins et fluviatiles (argile/sable) avec l'invasion de la mer Champlain. C'est cette unité de relief -de plat pays- qui a été utilisée pour les premiers établissements en Batiscanie. Lieu de prédilection s'il en est un, combinait-on pas à la fois la proximité du fleuve, un terrain non accidenté et la fertilité des sols? Des spécialistes ne font qu'une seule et même unité structurale des basses terres du Saint-Laurent aux contreforts des Laurentides. Quant à nous, nous

² Raoul Blanchard, *Le centre du Canada Français*, Montréal, Beauchemin, 1947, page 14.
³ Voir Annexe 2.

avons choisi pour l'espace batiscanais l'option d'une zone de transition (pénéplaine, plateau) entre Sainte-Geneviève et Saint-Tite, au nord.

Succédant à cette première structure du relief à Batiscan, on note, plus au nord-ouest, une zone de transition caractérisée par une plaine plus élevée que la précédente, non uniforme (la pénéplaine de Raoul Blanchard) où, ça et là, apparaissent quelques soubresauts (les premiers) du Bouclier canadien et quelques vallées un peu plus élevées en altitude. Cette zone fut érodée par l'action glaciaire. Plusieurs témoignages de glaciation ont été recensés : des roches moutonnées, aux moraines, aux différentes terrasses. C'est en somme l'arrière-pays batiscanais. Il a été le siège des lots de terre des arrières-fiefs de la seigneurie.

Il est à noter cependant que dans la région même de Batiscan, cette zone de transition (la pénéplaine) renferme aussi une petite partie du grand complexe morainique de Saint-Narcisse⁴. Cette moraine, s'étirant sur plus de 600 km, de Charlevoix jusqu'en Outaouais, « s'est formée entre 11 500 et 10 800 ans avant notre ère, lorsque la masse de glace sur la rive nord du Saint-Laurent a réavancé dans la mer Champlain à l'occasion d'un retour temporaire du climat froid »⁵. À la déglaciation, des dépôts glaciaires et lacustres comprenant surtout sable, gravier et argile ont jonché le sol à l'endroit même de l'avancée et du recul glaciaire.

⁴ Voir Annexe 3.

⁵ <http://atlascn.geographie.ulaval.ca/Atlas/carte/physique/geomorpho/moraine>. 19/02/08

À Batiscan, la moraine de Saint-Narcisse traverse la seigneurie d'ouest en est sur plus de 4 km de largeur, entre les villages de Saint-Geneviève, au sud et Saint-Narcisse, au nord-ouest. Aussi cet espace morainique fut-il de tout temps une zone répulsive à la colonisation, une barrière naturelle interdisant l'activité agricole. Philippe Jarnoux montre bien l'obstacle : « la rupture dans la trame de la colonisation »⁶.

On rappelle souvent aussi dans la littérature sur les débuts de la Nouvelle-France, qu'un événement fortuit avait, semble-t-il, transformé le paysage batiscanais, au niveau surtout des basses terres du Saint-Laurent et de la zone de transition. C'était le fameux tremblement de terre du 5 février 1663. D'après le Jésuite Ragueneau (Relation de 1663), des secousses terrifiantes du sol avaient bouleversé et changé considérablement la région de la rivière Batiscan. Mère Marie de l'Incarnation (Ursuline, Québec) parlait de ravages encore plus grands vers la rivière de Batiscan. Elle rapportait que des témoins avaient vu

« des montagnes s'entrechoquer et disparaître à leurs yeux. D'autres ont vu des quartiers de rochers s'élever en l'air jusqu'à la cime des arbres... Et d'autres ajoutent que côtoyant la rivière Batiscan, ils ont trouvé de grands changements, n'y ayant plus de sauts où ils en avaient vu auparavant et les collines étant tout-à-fait enfoncées dans la terre. Il y avait ci-devant une haute montagne, aujourd'hui elle est abîmée et réduite à un plat pays aussi unie que si la herse y était passée »⁷.

⁶ Voir Annexe 4.

⁷ Raymond Douville, *La seigneurie de Batiscan chroniques des premières années 1636-1681*, Trois-Rivières, Bien Public, 1980, pages 11-13.

Il est fort probable que le séisme de 1663 ait modifié le modèle, l'aspect d'une petite section du territoire de la Batiscanie, mais pas au point d'en faire un agent destructeur considérable transformant du tout au tout l'espace centre et sud de la seigneurie. Ses effets furent ressentis surtout sur la partie inférieure de la rivière Batiscan par quelques ruptures de pente de son lit (chute à Murphy). Il nous semble qu'il y ait eu exagération, excitation de la part des témoins vivant et relatant un phénomène plutôt nouveau et effroyable à leurs yeux.

La dernière grande unité structurale de la seigneurie de Batiscan se rattacherait de par sa partie nord-ouest au Bouclier canadien. Elle s'étend au-delà de la rivière Saint-Maurice, sur sa rive droite, à la hauteur de la rivière Mattawin et se prolonge, pour la limite nord-ouest de la seigneurie, jusqu'aux lacs Normand et Soucis, près du 50° de latitude nord⁸. Située loin des premiers contreforts de la pénéplaine, cette dernière structure, non humanisée à l'époque du Régime français, était trop excentrique à la vallée du Saint-Laurent pour être attractive aux colons et son relief plus élevé en altitude devenait, derechef, un obstacle à la colonisation. Elle constituera par conséquent un espace délaissé, sinon ignoré, des seigneurs de Batiscan.

Ainsi, seules les basses terres du Saint-Laurent et la pénéplaine (zone de transition) feront l'objet de notre étude puisqu'elles formaient les sites de l'établissement de la population batiscanaise, à l'époque de la Nouvelle-France.

⁸ Voir Annexe 5.

Aux structures du relief viennent s'ajouter les différents cours d'eau : de la rivière principale aux rivières secondaires et aux ruisseaux. Le tout sous forme d'un réseau hydrographique s'écoulant de l'amont vers l'aval. C'est ce modèle qu'on retrouve dans la seigneurie de Batiscan. La voie d'eau principale est appelée rivière Batiscan; c'est sur son bassin inférieur à son embouchure, rive nord du Saint-Laurent, au lieu dit Saint-Stanislas, en zone de pénéplaine, que la rivière Batiscan jouera un rôle majeur dans la colonisation de la seigneurie. Déjà au nord-est de Saint-Stanislas, son cours a quitté l'espace batiscanais pour devenir le principal tributaire de la seigneurie voisine de Saint-Anne, et de là, la rivière Batiscan remonte jusqu'à sa source plus au nord : le lac Édouard, en plein bouclier (47° de latitude nord)⁹. Bien que cette rivière rejoigne le nord, son tracé est trop parsemé de chutes, rapides et portages pour être la voie d'accès à la grande Mer du Nord (Baie d'Hudson); on a préféré, très tôt, la rivière Saint-Maurice à proximité qui donne directement sur des affluents de la Baie d'Hudson.

Pour preuve, le Journal des Jésuites de 1657 signale « une rare expédition vers le nord pour la traite des fourrures en empruntant la rivière Batiscan, par huit François et vingt canots d'Algonquins : une course du 20 avril au 15 juillet et plus d'une centaine de sauts »¹⁰. Voyage épuisant s'il en est un. D'autres affluents, plus accessibles, sur la rive droite et gauche de la rivière Batiscan, dans son bassin inférieur, ont servi d'axe de

⁹ Voir Annexe 6.

¹⁰ Janine T. Massicotte, *Chez-nous en Nouvelle-France 1608-1787*, Trois-Rivières, Bien Public, 1978, Page 17.

pénétration naturelle à la colonisation en Nouvelle-France, au début et milieu du XVIII^e siècle.¹¹

Pour compléter la géographie physique de la seigneurie de Batiscan et avoir une vue d'ensemble sur les différents éléments, abordons brièvement son climat et sa végétation. Par sa situation géographique dans le centre du Québec méridional, sa position sur les rives du Saint-Laurent et son relief de plaine à plateau en allant vers l'intérieur, le territoire batiscanais se rattache « au climat continental à hiver froid »¹² où domine un hiver long, rigoureux et enneigé. Sur plus de cinq mois, de novembre à avril, la neige recouvre le sol et les cours d'eau sont gelés, forçant le colon des rives du Saint-Laurent (de la Batiscanie aussi), selon Pierre Boucher, dans sa requête au Roi Louis XIV, en 1661 : « à se tapir dans sa chaumière »¹³.

Par contre, le printemps promet pour les mois suivants tous les espoirs : plus de chaleur, la terre se pare d'un beau vert et les travaux des champs (semailles ou défrichements) s'exécutent rondement. Or, c'est l'été suffisamment chaud, d'une durée de trois à quatre mois et bien arrosé (pluie), qui permet le développement de la végétation et des cultures. Saison intéressante s'il n'y avait point les moustiques « ils sont tellement nombreux qu'on fait toujours du feu et de la fumée proche de soi »¹⁴.

¹¹ Voir Annexe 7.

¹² M.-G. Ferland et R.-M. Gagnon, *Climat du Québec méridional*. Bul. M. P-13, Québec, service de météorologique, ministère des richesses naturelles du Québec, Annuaire du Québec, 1973, page 35.

¹³ Denis Héroux, Robert Lahaise, Noël Vallerand, *La Nouvelle-France*, Montréal, Boréal Express, 1967, Page 54.

¹⁴ Denis Héroux, Robert Lahaise, Noël Vallerand, *La Nouvelle-France*, Montréal, Boréal Express, 1967. Page 54.

Puis terminant le rythme des saisons, l'automne tardif ou hâtif qui se pare d'un coloris incroyable surtout en région batiscanaise dans la zone du plateau. C'est le temps des récoltes, des réjouissances, du paiement des cens et rentes et de la préparation à l'hiver.

En relation directe avec les composantes du climat (gel, pluie, chaleur, saison végétative) : la végétation. Dans la seigneurie de Batiscan, cette végétation se subdivise en deux identités. Au sud, près de la côte batiscanaise et jusqu'aux contreforts du Bouclier, une végétation de type feuillu (laurentien) à feuilles caduques où dominent l'érable, l'orme, le hêtre, le frêne et le merisier (le fameux bois dur de nos ancêtres) entremêlés de quelques conifères : le pin blanc (tant recherché par la marine française pour les mâts de navires) et le cèdre.

Plus au nord, en plein pays laurentidien, on retrouve la forêt boréale où abondent les conifères : sapins, épinettes (les bois mous), et ça et là, quelques feuillus, bouleaux et trembles plus résistants au climat. Toutes ces essences, des feuillus aux conifères seront utilisées par les seigneurs et censitaires de Batiscan, pour des fins de bois de chauffage, de construction (habitations, granges) et de meubles. Voilà les éléments de la géographie physique qu'on retrouve dans l'espace batiscanais.

2. La toponymie

Le mot Batiscan est mentionné au tout début de la présence française en Nouvelle-France. Ce nom aurait été indiqué par Samuel de Champlain, lors de l'expédition de

1603 et on le retrouve sur sa carte de 1612 : « du côté nord, il y a une rivière qui s'appelle Batiscan, qui va fort avant en terre, par où quelquefois les Algonquins viennent »¹⁵. D'où vient cette appellation de Batiscan? Plusieurs significations sont plausibles. Mais, de toute évidence, il faut y voir l'apport culturel amérindien.

Pour certains spécialistes en langues indiennes, le terme Batiscan viendrait du nom d'un chef Algonquin appelé Tchiniouirineau et surnommé Batiscan. Ce vocable était déjà utilisé avant l'arrivée des Blancs et identifiait la rivière. Champlain ne mentionne-t-il pas, en 1610, « la présence à Québec, de son ami le capitaine Algonquin Batiscan avec ses guerriers »¹⁶. Même plus, les Jésuites indiquent, dans la Relation de 1637, « un chef sauvage prénommé Batiscan et qui commandait aux environs de Trois-Rivières »¹⁷. Pour d'autres, le mot Batiscan signifierait, tout simplement, en langue montagnaise/cris « brume légère ou nuée légère : phénomène souvent observable à l'embouchure de la rivière Batiscan, durant les saisons d'été et d'automne »¹⁸.

Le Père Hervé Trudel, pour sa part, lie le terme Batiscan « à la présence d'une quantité de joncs à l'embouchure de la rivière »¹⁹. Joseph-E. Guinard, spécialiste de la langue cris, s'oppose à la définition de Batiscan à vapeur et brume légère. Il y voit

¹⁵ Alain Beaulieu, Réal Ouellet, *Des sauvages de Samuel de Champlain*, Montréal, Typo, 1983, page 130.

¹⁶ Raymond Douville, « Les lents débuts d'une seigneurie des Jésuites », *Cahier des dix*, N° 25, 1960, page 251.

¹⁷ Ibid

¹⁸ Jean-Paul Foley, *Batiscan s'érige. Prémices paroissiales 1670-1708*, Trois-Rivières, Bien Public, 1981, page 7.

¹⁹ Pierre-Antoine-Adélard, Bellemare et Hervé Trudel, *Batiscan*, Pages trifluviennes, Série A, N° 5, Trois-Rivières, Bien Public, 1933, page 15.

plutôt l'identification par la sonorité de Patiskan : « manquer le pied (faire un faux pas); par ces racines linguistiques Pat : manque et Askam : pied »²⁰. On peut mentionner ici, pour la petite histoire, la tentative, en 1783, de franciser le nom amérindien de Batiscan en « Baptiste Camp »²¹ lors d'une pétition de colons. Tentative vaine! Ce vocable n'a été utilisé qu'à une seule reprise.

Bref, quel qu'ait été le sens étymologique de Batiscan, il n'en reste pas moins que son vocable a perduré et se retrouve aujourd'hui dans sa toponymie : rivière, seigneurie, paroisse, village.

3. Le mercantilisme et le colonialisme

Pour comprendre davantage la naissance et l'évolution de la seigneurie de Batiscan dans le grand ensemble de la Nouvelle-France, il faut s'attarder aussi aux grandes idées européennes prévalant à partir du milieu du XVI^e siècle et voir leurs implications sur les rives du Saint-Laurent à l'époque coloniale française.

La France, comme d'autres puissances européennes du XVII^e et XVIII^e siècles (Angleterre, Espagne, Portugal, Pays-Bas), désireuse de s'enrichir et d'obtenir la

²⁰ Jean-Paul Foley, *Batiscan s'érige. Prémices paroissiales 1670-1708*, Trois-Rivières, Bien Public, 1981, pages 7-8.

²¹ Colin-M. Coates, *Les transformations du paysage et de la société sous le régime seigneurial*, Sillery, Septentrion, 2003, page 26.

puissance politique, économique et militaire s'alignera sur les deux principaux courants politico-économiques de l'époque : le mercantilisme et le colonialisme.

Comme l'idée fondamentale du mercantilisme se réfère à l'accumulation d'or et d'argent, augmentant ainsi inévitablement le prestige et le pouvoir de l'État national, ces pays européens rechercheront, désormais, dans l'acquisition de nouveaux territoires, ces nouveaux capitaux et, subsidiairement, l'accaparement de nouvelles ressources naturelles. Car, c'est maintenant la vie économique qui devient un instrument de puissance, et le commerce, l'agent d'enrichissement national. Même plus, « on est persuadé que le commerce donne la force, la richesse et du travail à la population de la mère-patrie »²² et le renforcement de l'industrialisation, selon Colbert. Mais, dans ce monde du XVIIe siècle où le mercantilisme est la doctrine de tous les États, il y a « une quantité donnée de richesse, il faut donc lutter pour en obtenir le plus possible »²³. Pour y parvenir, « l'État n'hésitera pas à intervenir avec toute sa puissance, à pratiquer, sans tenir compte des intérêts particuliers, une politique dirigiste souvent envahissante au service exclusif des grands intérêts nationaux »²⁴. C'est ainsi qu'on verra, de plus en plus, l'intervention étatique sur le commerce : les tarifs protectionnistes et des mesures douanières sur les importations et les exportations. En somme, c'est l'État au service du commerce. Comme l'énonce, derechef, Colbert : « L'État mercantiliste français, en

²² Frédéric Mauro, *Le 17^e s :stabilisation et absolutisme*, Bruges, Encyclopédie Universelle Pléiade, tome 3, 1962, page 138.

²³ Frédéric Mauro, *Le 17^e s :stabilisation et absolutisme*, Bruges, Encyclopédie Universelle Pléiade, tome 3, 1962, page 138.

²⁴ Michel Mourre, *Dictionnaire d'Histoire Universelle*, Paris, Universelle, 1968, page 1362

fonction de ses colonies, limite les importations qui supposent des sorties de numéraires et stimule les exportations qui font rentrer l'or »²⁵.

Comme il est impossible à la France de se priver de certaines matières premières, c'est dans l'expansion maritime et coloniale qu'elle trouvera les ressources nécessaires pour accroître sa richesse. Ainsi, «des colonies deviennent essentielles : elles fournissent des matières premières et doivent, en même temps, absorber une part des produits de la métropole »²⁶. Autrement dit, pour la France et sa royauté, « les colonies ne sont qu'un élément de l'organisation de la métropole »²⁷.

Le commerce des fourrures, seule ressource que la Nouvelle-France offrait en abondance et à peu de frais, pouvait s'avérer lucratif. C'est sur cette ressource que la France s'appuiera désormais, sans oublier, de surcroît, le projet d'évangéliser les sauvages et de former des établissements durables de peuplement. Alors, une question se pose : comment peut-on développer la colonisation et le peuplement de cette colonie? C'est en instaurant le régime seigneurial, une structure agraire millénaire qu'on retrouvait partout en Europe.

²⁵ Roland Lamontagne, « L'influence de Colbert sur l'œuvre de Jean Talon », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 6, N°1, 1952, page 56.

²⁶ Guy Perron, *François Peron 1615-1665*, Ste-Julie, Subrecargue, 1998, page 116.

²⁷ Roland Lamontagne, « L'influence de Colbert sur l'œuvre de Jean Talon », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 6, N° 1, 1952, page 56.

4. Le régime seigneurial

Le régime seigneurial, en vigueur dans la vallée du Saint-Laurent et ses affluents entre 1627 et 1854, est un modèle de structure agraire ayant déjà marqué la France d'Ancien Régime. Comme l'écrivait Fernand Ouellet : « le régime seigneurial était le moyen choisi par l'État français pour planter en Nouvelle-France, une société d'Ancien Régime »²⁸. Ce qui rejoignait, en outre, le vrai désir du Roi de France d'utiliser les seigneuries en Nouvelle-France comme « cadre à l'établissement d'une société rurale »²⁹ avec des rapports seigneurs et censitaires. Ainsi, le régime seigneurial va devenir le support pour la colonisation et le peuplement de cette colonie.

Suite à l'échec de la colonisation et du peuplement par les compagnies, de 1627 à 1660, l'État prend en charge la colonie et concède à des personnalités de marque ou à des institutions religieuses une portion de terre appelée seigneurie avec obligation d'y établir des agriculteurs. Le seigneur devient ainsi « un entrepreneur en peuplement »³⁰, comme le souligne Marcel Trudel.

Le fleuve Saint-Laurent servira à la configuration des seigneuries. Celles-ci prendront la forme géométrique de rectangles allongés, orientés sud-est/nord-ouest,

²⁸ Sylvie Depatie, Mario Lalencette, Christian Dessureault, *Contributions à l'étude du Régime seigneurial canadien*, Québec, Hurtubise HMH, 1987, page 3.

²⁹ Laurent Marien, « Les arrières-fiefs au Canada de 1632 à 1760 », *Histoire et sociétés rurales*, N° 19, 2003, page 162.

³⁰ Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Montréal, Fides, 1974, page 91.

perpendiculaires au fleuve et à dimensions variables³¹. En effet, on en retrouve « d'une lieue de largeur sur le fleuve par trois lieues de profondeur à l'arrière (5km par 15 km); par contre, d'autres s'étendent de deux à quatre lieues de façade sur le fleuve par vingt lieues de profondeur »³². Mais, on observe, comme une constante, des seigneuries plus étroites en façade qu'en profondeur. Tout comme l'intérieur de la seigneurie qui est formée de bandes parallèles et étroites épousant la forme générale de la seigneurie. Ce modèle a donc permis aux seigneuries d'avoir front sur le fleuve³³.

Le seigneur doit faire acte de foy et hommage envers son suzerain ou son représentant à Québec, selon un cérémonial bien défini. On lui impose aussi le devoir de recenser la population et de dresser un aveu et dénombrement de sa seigneurie à tous les 25 ans environ. Il doit aussi réserver à la Marine le bois de chêne et de pin.

Il construira un manoir, un moulin banal, et concèdera des censives à des agriculteurs, appelés censitaires, puis, il établira une cour de justice civile ayant juridiction sur des affaires mineures. En retour, il recevra, des censitaires, des cens et rentes, bénéficiera de quelques jours de corvée annuelle, de leur part, et se réservera des droits de chasse, de pêche et de coupe de bois pour la construction de son manoir. Il percevra des droits de lods et ventes, lors des mutations de censives (1/12 du prix de vente) et des droits de banalité, liés à l'usage du moulin à blé. Il possède aussi le droit

³¹ Voir Annexe 8.

³² Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Montréal, Fides, 1974, page 47.

³³ Voir Annexe 9.

de retrait, consistant à offrir à un vendeur le prix demandé pour une censive, devenant ainsi propriétaire de la censive.

De son côté, le censitaire habitera sa censive et la mettra en culture. Il développera des relations harmonieuses avec le seigneur et les autres censitaires. Ses occupations principales s'exerceront à l'intérieur de la seigneurie; or, il aura la possibilité d'exercer des emplois secondaires, à l'extérieur de la seigneurie, tantôt pour le compte de l'État colonial, tantôt pour le compte de marchands, en liaison avec la traite des fourrures, le commerce ou les pêcheries. Certains agriculteurs achèteront des barques pour faire le commerce, tantôt pour leur compte, tantôt pour le compte de gens d'affaires. Comme il n'y a pas de village, à l'époque du Régime français, sauf en quatre endroits, les agriculteurs seront polyvalents et développeront l'entraide, ce qui favorisera l'accumulation de capitaux, et partant, l'autonomie. L'agriculteur canadien, à l'époque de la Nouvelle-France, vit sans craindre le lendemain. Voilà une caractéristique qui le distingue de l'agriculteur métropolitain³⁴.

La structuration de l'espace dans le pays laurentien s'est donc faite à partir d'un système de distribution des terres et d'une politique de peuplement sous l'égide des seigneurs. C'est ainsi qu'apparaît le régime seigneurial en Nouvelle-France avec les relations seigneurs/censitaires et la réciprocité en droits et devoirs. Batiscan sera un cas étudié, dans cette structure, à l'époque du Régime français.

³⁴C.F. Pierre Goubert, *100 000 provinciaux au XVIIe siècle. Le Beauvais et le Beauvaisis*. Paris, Flammarion, 1968,

CHAPITRE II

DÉVELOPPEMENT ET GESTION DE LA SEIGNEURIE DE BATISCAN PAR LES JÉSUITES

Au fil des ans (1639-1760), l'espace batiscanais s'est transformé sous l'impulsion des seigneurs jésuites, pour devenir avec l'apport des censitaires une zone de défrichement, d'occupation et de peuplement. Dans les pages qui suivent, nous verrons que cette seigneurie, à ses débuts, était vouée exclusivement aux missions. Puis, nous tracerons le portrait des Jésuites, cette fois, en tant que seigneurs et responsables de l'humanisation de l'espace batiscanais. Enfin, nous analyserons la mise en valeur de cette seigneurie ecclésiastique à l'époque de la Nouvelle-France.

1. Un espace voué aux missions (1639-1666)

C'est le 15 janvier 1636 que Jacques de La Ferté reçoit un fief et seigneurie, sur la rive nord du Saint-Laurent, de la Compagnie des Cent-Associés (dite aussi Compagnie de la Nouvelle-France). Ce fief fut appelé La Madeleine car Jacques de La Ferté, de l'ordre des Augustins, était Abbé de Sainte-Madeleine de Chateaudun (au sud de Chartres) et communément connu sous l'appellation d'Abbé de La Madeleine. D'où le nom de la Madeleine pour son fief.¹ Il était aussi chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, conseiller et aumônier ordinaire auprès du Roi Louis XIII. Il

¹ Voir Annexe 10.

bénéficiait, en outre, du titre de seigneur de Marencourt, Beaumont, Deauville, Champrolois et Mainville. Même plus, il était membre des Cent-Asssociés.

C'est un immense territoire² qu'il se fait accorder par ses associés de la Compagnie, en Nouvelle-France. Sa concession mesure dix lieues de front au fleuve sur vingt lieues de profondeur dans les terres (50 km par 100 km), l'une des plus vastes, qui soit au Canada. L'Abbé de La Ferté et ses héritiers ne mettront jamais les pieds sur les rives du Saint-Laurent et se représenteront difficilement l'étendue de leur possession. Ils ne s'intéresseront ni à la colonisation ni au peuplement³.

Aussi, le fief a été divisé en diverses parties dont une bonne part alla à des communautés religieuses : les Grondines (ouest) aux Hospitalières de Québec en 1637, et Batiscan, aux Jésuites en 1639⁴. La concession de Batiscan était située à cinq lieues (25 km) à l'est de Trois-Rivières et occupait deux lieues de front au fleuve sur 20 lieues de profondeur, allant du Saint-Laurent, sur la rive nord, aux premiers contreforts laurentiens. Deux rivières, celle de Champlain à l'ouest et Batiscan à l'est, serviront de bornes géographiques, à la délimitation de l'espace. Pour les Jésuites, la seigneurie de Batiscan était : « un espace de terre qui est depuis le fleuve appelé Batiscan, jusqu'au fleuve Champlain, quart de lieue en deçà quart de lieue en delà en largeur profondeur »⁵.

² Voir Annexe 11.

³ Pierre-Georges Roy, « Le fief et seigneurie de l'Abbé de la Madeleine ». *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 34, N° 7, 1928, page 386.

⁴ Voir Annexe 12.

⁵ Pierre-Georges Roy, « Le fief et seigneurie de l'Abbé de la Madeleine ». *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 34, N° 7, 1928, page 390.

Comme l'endroit servait de carrefour pour les Indiens Attikamègues et Algonquins, La Ferté en fit la concession aux Jésuites, en vue de le transformer en mission indienne⁶. C'est en invoquant cet argument que les Jésuites vont s'opposer au début à la colonisation de leur seigneurie par les Blancs. Ils vont évoquer aussi une autre raison : la menace iroquoise qui sévissait dans la région de Trois-Rivières.

Cependant, l'objectif de la mission ne s'est point concrétisé, car les Indiens ont quitté la région. De plus, la menace iroquoise s'est atténuée, avec l'arrivée du Régiment Carignan-Salières. On peut donc considérer que l'environnement devint favorable à la réalisation d'un nouvel objectif, soit l'humanisation de l'espace par les Blancs. Ainsi, au printemps de 1666, les Jésuites commencent à faire des concessions, et ce faisant, ils deviennent des entrepreneurs de colonisation, avec des obligations vis-à-vis de l'État, de l'environnement et des censitaires.

2. Les seigneurs jésuites

Le premier devoir d'un possédant de seigneurie est de rendre Foy et Hommage à son suzerain. C'est en novembre 1667 que les Jésuites firent acte de Foy et Hommage à la Compagnie des Indes Occidentales. C'est ainsi qu'ils déléguèrent : « Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du Collège de Québec et mission de la Nouvelle-France, auprès d'Alexandre Peuvret de Mesnu,

⁶ Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens Français 1608-1880*, tome 2, Montréal, Wilson et Cie, 1882, page 69.

procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales (mandaté par la dite compagnie), pour faire acte de Foy et Hommage »⁷ pour l'ensemble des fiefs et seigneuries appartenant à la dite communauté religieuse en Nouvelle-France dont Batiscan.

Il en va ainsi pour une autre obligation : les aveux et dénominvements. Les seigneurs, après avoir donné les bornes de leur possession, font état de chaque unité cadastrale de leur possession décrivant les lots concédés, leur superficie, le nombre d'arpents labourés, les habitations ainsi que le nom des censitaires. Nous avons retrouvé deux aveux et dénominvements s'y rapportant : celui du 29 décembre 1677⁸ rédigé par le notaire Romain Becquet à la demande du Père Dablon, supérieur des Jésuites en Nouvelle-France, et celui du 20 février 1733⁹, formulé par le Père Claude Dupuy, procureur des missions des Jésuites en Nouvelle-France, répondant à l'ordonnance de l'intendant Gilles Hocquart.

Une autre obligation dévolue aux seigneurs de la vallée du Saint-Laurent concernait la construction et l'entretien d'un moulin à farine où les censitaires devaient faire moudre leurs grains en retour de droits de mouture. Ainsi, dès 1668, soit deux ans après l'ouverture de la seigneurie aux censitaires, le Père Thierry Beschefer, supérieur et procureur des Jésuites du Cap-de-la-Madeleine et de Batiscan, donne son aval à la

⁷ Pierre-Georges Roy, *Papier terrier de la Compagnie des Indes Occidentales 1667-1668*. Beauceville, L'Éclaireur, 1931, pages 62-63.

⁸ Fonds ministère Terres et Forêts, E 21. ANQ-QC.

⁹ Fonds seigneurie de Batiscan, P220. ANQ-MTL.

construction d'un moulin à vent¹⁰, sur une petite élévation du sol, face à la pointe nord-est de l'île Saint-Éloy¹¹.

Les travaux sont entrepris en 1668 et le moulin fonctionnera en septembre 1671. C'est Pierre Mandin de Québec qui en fut le premier meunier. Des moulins additionnels s'ajouteront à celui-ci; ainsi, ceux de la chute Murphy à Saint-Narcisse et de Saint-Stanislas à la confluence de la rivière Batiscan et de la rivière des Envies.

Ainsi, pendant 30 ans, la gestion sera faite depuis le manoir seigneurial de Cap-de-la-Madeleine. C'est seulement en 1696 qu'un manoir sera érigé à Batiscan¹². Dorénavant, le paiement des cens et rentes, l'octroi de concessions et les doléances des censitaires, se feront au manoir; c'est un Jésuite ou un procureur qui fera office de régisseur. On peut citer ici le cas de Pierre de Lafond sieur Mongrain de Batiscan¹³.

Il est à noter que les Jésuites ont peu participé à la vie religieuse des paroisses Saint-François-Xavier et Saint-Geneviève qu'on retrouve dans la seigneurie de Batiscan. S'ils ont pris charge d'une cure en ces lieux, ce fut pour y faire une brève suppléance, en attendant l'arrivée d'un prêtre séculier; ce n'était évidemment pas l'occupation première des Révérends Pères Jésuites.

¹⁰ Voir Annexe 13.

¹¹ Voir Annexe 14.

¹² Voir Annexe 15.

¹³ Concession à Joseph Reau, 21 novembre 1711, ANQ-TR, Greffe de Daniel Normandin.

Voyons maintenant le rôle joué par les seigneurs jésuites en tant que gestionnaires, de l'humanisation du territoire batiscanais.

3. Développement de la seigneurie

Tout au long de la période étudiée -de 1666 (année pionnière) à la Conquête anglaise de 1760-, on verra que la Compagnie de Jésus a structuré son territoire, planifié son développement spatial en relation avec la marche du peuplement et en a assuré la gestion.

Analysons le développement des différentes parties de la seigneurie, soit : 1) la côte laurentienne de Batiscan et l'île Saint-Éloy, ainsi que le quart de lieue à l'ouest de la rivière Champlain; 2) les deux rives de la rivière Batiscan; 3) les ruisseaux à Veillet et à la Lime, et 4) plus au nord, la rivière des Envies. Chacune de ces parties constitue un fief.

3.1 Fief Côte de Batiscan et l'île Saint-Éloy

C'est cette frange pionnière (deux lieues de front), sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre la rivière Champlain, à l'ouest et la rivière Batiscan, à l'est et son île Saint-Éloy (vingt arpents de long sur sept) jouxtant la côte, qui a servi d'assise au premier peuplement de la seigneurie, dès son désenclavement par les Pères Jésuites, au printemps de 1666.

Ce terrain plat côtier, qu'on assurait fertile, faisait la convoitise, depuis longtemps, des paysans, impatients de s'y établir. Déjà que quelques colons (squatters) avaient osé, depuis 1663, s'y implanter à leur gré sur des terres sans avoir reçu la permission des seigneurs jésuites de Batiscan. Période de flottement, s'il en est une! Ainsi, à l'annonce de l'ouverture officielle de la seigneurie de Batiscan à la colonisation (1666), c'est avec empressement et en toute légalité que les colons des alentours et surtout du Cap-de-la-Madeleine affluèrent vers la Côte de Batiscan. On pourrait citer à titre d'exemples, Laurent Lefebvre, censitaire demeurant dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, Mathieu Rouillard qui était dans la même situation, ainsi que Louis Baudri, habitant du Cap. Ce sont les actes notariés de Jacques De La Touche qui en font mention¹⁴. Ces censitaires aux prises avec un manque de terres disponibles dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine (peuplée depuis 1651) optaient désormais pour une extension de territoires vers l'autre seigneurie de leur propre seigneur : les nouvelles censives vierges de Batiscan assurant ainsi leur avenir et celui de leurs enfants.

Devant l'engouement des paysans défricheurs à occuper de nouvelles concessions sur la côte batiscanaise, les Jésuites, pris au dépourvus, indifférents ou connaissant mal leur rôle de seigneurs, feront preuve de laxisme, de laisser-aller, tout au moins au début de 1666. En effet, chaque censitaire s'établissait à l'endroit qu'il affectionnait particulièrement, délimitant à sa façon son propre lot.

¹⁴ Concessions à Laurent Lefebvre, 28 mai 1666, à Mathieu Rouillard, 29 mars 1666, et à Louis Baudri, 25 juin 1666. ANQ-TR, Greffe de Jacques de la Touche.

Face à cette prise de possession excessive et sans contrôle des censives, les Jésuites déléguèrent enfin sur les lieux leur procureur, le Père Jacques Frémin, pour essayer de mettre fin à ce désordre et d'en faciliter surtout la gestion. Ce religieux aurait dit aux nouveaux censitaires de Batiscan : « Allez, prenez où vous voudrez deux arpents de terre de front en la côte de Saint-Éloy ou Batiscan, mais sachez que si vous en prenez plus de deux arpents, je vous ôterai le plus si bon me semble; si vous en prenez moins, vous vous en contenterez »¹⁵. Cette première intervention fut jugée insuffisante prétant encore trop à la controverse, aussi, les Jésuites décidèrent d'octroyer dorénavant des contrats notariés de concessions, en bonne et due forme, à tout nouveau censitaire -ou en officialisant les anciennes possessions d'avant 1666- comme le faisaient les autres seigneurs en Nouvelle-France.

C'est ainsi que pour la seule année 1666 -du 20 mars au 1^{er} décembre- pas moins de trente contrats notariés de concessions, pour ceux qui avaient pris ou demandaient habitations, furent passés à l'étude du notaire Jacques de la Touche (Cap-de-la-Madeleine), en présence du Père Jacques Frémin, agissant à titre de supérieur des Missions du Cap et de Trois-Rivières et procureur des Jésuites, pour la seigneurie de Batiscan¹⁶. Voilà donc, un premier geste montrant les Jésuites dans leur rôle de gestionnaires de leur seigneurie de Batiscan, premier élément, s'il en est un, structurant la population de leur territoire seigneurial.

¹⁵ Raymond Douville, *La seigneurie de Batiscan, chroniques des premières années 1636-1681*, Trois-Rivières, Bien Public, 1980, page 17.

¹⁶ Voir Annexe 16.

Après avoir assuré la première vague d'installation de censitaires, en 1666, sur la Grande Côte (côte de Batiscan et l'île Saint-Éloy), les Jésuites vont poursuivre cet élan colonisateur en octroyant des censives autant à l'île Saint-Éloy que sur la côte de Batiscan et parfois deux terres aux deux endroits¹⁷. En effet, de janvier à mai 1667, pas moins de 30 nouvelles concessions ont été faites à l'usage de 34 individus : quelques-uns y possédaient deux censives et même trois, dans certains cas. D'aucuns ont vu une procédure des Jésuites pour retenir sur place des colons en assurant par cette deuxième vague de concessions un avenir à leurs fils. Pour d'autres, pourquoi pas une possibilité de vente d'une future parcelle de terre à de nouveaux censitaires désireux d'occuper une censive ou bien l'objet d'échange ultérieure d'une terre avec un voisin pour juxtaposer ses propres possessions, ou tout simplement de réserve en bois debout pour la deuxième concession. Sont-ce ces aspects qui ont favorisé la venue des colons sur la Grande Côte? Quoi qu'il en soit, c'était, somme toute, la phase première de la mise en place du peuplement de la seigneurie de Batiscan.

Sitôt les censives concédées, sitôt arrivent les controverses. Que s'était-il donc passé sur la Côte Batiscanaise et l'île Saint-Éloy pour en arriver à tant d'ambiguïtés? De ce contexte trouble, on peut dégager trois motifs : l'anomalie de l'île Saint-Éloy, le grand arpantage de Batiscan et le conflit sur la ligne séparant la seigneurie de Champlain et celle de Batiscan. À chaque événement conflictuel, les Jésuites

¹⁷ Concessions à Nicolas Rivard, 23 mars 1666 et à François Fafard, 24 mars 1666, ANQ-T R, Greffe de Jacques de la Touche.

interviennent en tant que propriétaires et gestionnaires de la seigneurie de Batiscan. Donnons-en quelques explications.

Lorsque le Père Frémin, au printemps de 1666, concède les premières censives en Batiscanie, les actes notariés stipulent qu'il octroyait au même acquéreur deux censives : une de deux arpents de front par quarante de profondeur sur la Côte proprement dite et une autre de la même dimension, mais cette fois, sur l'île Saint-Éloy. Comment pouvait-il en être ainsi? Puisque nous savons que l'île Saint-Éloy possédait, au plus, vingt arpents de longueur sur sept arpents de largeur, soit à peine la dimension de quelques censives concédées. Et pourtant le représentant des Jésuites en avait légué une trentaine. D'où les embêtements futurs des nouveaux censitaires sur les sites et emplacements de leurs terres.

Des auteurs sur la Batiscanie ont voulu attribuer ce quiproquo de l'île Saint-Éloy à la méconnaissance de la topographie, de la part des Jésuites. Pourtant, la Compagnie de Jésus était venue à quelques reprises à l'île Saint-Éloy rencontrer et baptiser des Indiens; le cas du Père Jacques Buteux en 1638 en fait foi. Sans être de grands arpenteurs, les Jésuites pouvaient constater de visu et se faire une idée de la véritable dimension de l'île. Pour d'autres, la méprise ne serait plus si l'emploi du terme Saint-Éloy ne signifiait pas seulement l'île mais en plus toute la partie ouest de la Grande Côte (démarcation à partir de la pointe nord-est de l'île et rejoignant la Côte). Il est alors plausible de concéder à la fois deux arpents à Saint-Éloy et à Batiscan. Pour notre part, c'est cette dernière version que nous retenons.

En plus de l’imbroglio de l’île Saint-Éloy, un autre désaccord est venu aviver la mésentente entre les censitaires et les Jésuites, seigneurs de la seigneurie de Batiscan. Il s’agissait, cette fois, des titres de concessions qui ne correspondaient point à la réalité sur le terrain. En effet, des colons avaient des censives moins étendues (ou plus) comme le spéciaient pourtant leurs contrats : d’où empiètement sur leurs voisins et difficultés de délimiter leur propriété. Les censitaires accusaient leurs seigneurs de négligence ou d’attentisme, et voyaient dans la période de flottement de 1663 à 1666 -où chacun s’appropriait une censive à son choix, selon les directives du Père Frémin- d’être la cause de cet état de fait. Il faut se rappeler que les Jésuites, dans la crainte de perdre leur seigneurie, avaient sollicité la venue de paysans défricheurs sans égard à leur localisation.

Alors, pour répondre aux exigences répétées des censitaires et clarifier les titres et bornes, les Jésuites feront procéder à l’arpentage de leur seigneurie. Tout en régularisant et légalisant par l’arpentage les biens de chacun, ils voyaient en outre, la clarification des lots dans l’imposition à venir des cens et rentes seigneuriales. Ne retrouve-t-on pas dans les actes notariés la formulation suivante : où le censitaire doit payer le cens et rentes en fonction du nombre d’arpents de front possédés?

Les Jésuites firent d’abord procéder à un arpementage sommaire en 1668. Les censitaires de Batiscan en furent insatisfaits, le jugeant incorrect et non conforme à leurs prétentions et le soi-disant arpenteur taxé d’incompétent. De plus, les frais d’honoraires à la charge des censitaires étaient un peu trop onéreux. Ils refusèrent d’acquitter les

coûts, malgré une sommation d'un huissier au nom des Jésuites, et ils chargèrent un de leurs, le Sieur Nicolas Rivard, de protester auprès des autorités seigneuriales et de porter l'affaire auprès d'un juge trifluvien. Les Jésuites décidèrent alors, en 1669, de faire un nouvel arpantage qu'ils qualifièrent, cette fois, d'officiel et définitif et répondant aux exigences des censitaires. Il fut confié à l'arpenteur Guyon DuBuisson, spécialiste en la matière.

Les seigneurs de Batiscan annulèrent ensuite les premiers contrats de concession, pour les remplacer, par d'autres, plus réalistes, à la satisfaction des censitaires. Les Jésuites, à l'instar des colons, trouvèrent eux aussi certains avantages de l'arpantage de 1669 : ils avaient structuré leur fief, légalisé et clarifié les contrats notariés, et avaient, de surcroît, rétabli de nouvelles relations seigneurs/censitaires.

Le troisième événement, qui a marqué les débuts cahoteux de la prise de possession de la seigneurie de Batiscan à la colonisation, provient du contentieux entre les seigneuries de Champlain et de Batiscan au sujet de la ligne séparant ces deux entités.

On le sait, les Jésuites ont obtenu de Jacques de la Ferté, abbé de La Madeleine, le legs, en 1639, du fief Batiscan pour la conversion des sauvages. De plus, il est spécifié dans le contrat de concession que les limites de la seigneurie s'étendent de la rivière Batiscan à la rivière Champlain : quart de lieue au-deça et quart de lieue au-delà. Ce

qui revient à dire que les Jésuites sont les légitimes propriétaires du terrain au-delà de la rivière Champlain (ce quart de lieue en amont) ¹⁸.

Mais, en 1664, Étienne Pézard de la Touche a reçu du gouverneur de Mezy et de Mgr de Laval, en guise des bons services rendus à la colonie, une seigneurie nommée Champlain, d'une lieue et demie de front à prendre à partir du fief Hertel et en remontant vers l'aval. Cette lieue et demie de front n'est possible que si le seigneur de la Touche s'approprie un espace sur le quart de lieue au-delà de la rivière Champlain, propriété des Jésuites. C'est ce qu'il s'empresse de faire. Il a concédé ensuite, des censives à des colons, et pour bien établir sa présence sur les lieux, il a fait édifier son manoir, à l'embouchure de la rivière Champlain. Il prend en somme les devants sur les Jésuites qui sont encore à leur période de balbutiements dans la seigneurie de Batiscan.

Devant le fait accompli, les Jésuites ne s'opposèrent point, d'aucune manière, à l'établissement pionnier sur le territoire contesté, soit l'ouest de la rivière Champlain. Ils exigèrent cependant du seigneur de la Touche leur reconnaissance comme suzerain sur cet arrière-fief (au-delà de la rivière Champlain) et le droit de recevoir Foy et Hommage, si on venait à l'exiger. Ce qui ne fut jamais demandé. Jusqu'en 1721 -année du règlement du litige (l'acceptation de la rivière Champlain comme frontière mitoyenne des deux seigneuries)-, les Jésuites rappelèrent leurs droits de propriété sur cet espace, sans toutefois développer la colonisation sur ce territoire. Même plus, il faudra attendre après 1721 pour voir les premières censives concédées par les Jésuites sur la rive est de

¹⁸ Voir Annexe 17.

la rivière Champlain¹⁹, en-deçà de l'espace conflictuel. Ce qui a amené un retard dans la colonisation et le peuplement de cet axe de pénétration dans le territoire batiscanais²⁰. Tout en menant ces contestations, les Jésuites vont s'appliquer, comme seigneurs, à poursuivre l'humanisation de la Grande Côte Batiscanaise.

C'est ainsi que dès 1670, on assiste à une progression de la colonisation sur la Grande Côte de Batiscan; on prend pied tant en amont qu'en aval sur le littoral du fleuve Saint-Laurent avec un début d'expansion à l'est de l'embouchure de la rivière Batiscan²¹. Toute cette côte, en plus de profiter de l'accessibilité du fleuve, a été favorisée par la qualité de ses sols. Ce qui a abouti, peu avant 1700, au plein de la population et d'occupation des terres sur la côte et déjà à la percée de la colonisation sur la rive nord-est de la rivière Batiscan. Nous avons pu observer, pour notre part, cette migration (mouvance des censitaires) par le peu d'actes notariés concernant les concessions de censives sur la côte, après 1674, corroborant, derechef, le plein de la colonisation.

D'ailleurs, Philippe Jarnoux²² recense sur la côte entre 1666 et 1674, 79 concessions sur un total de 246, pour toute la seigneurie de Batiscan de 1666 à 1760, soit 32,1% de l'ensemble pour cette période. En somme, il a fallu une dizaine d'années

¹⁹ Concessions à Jean-François Normandin ,7 février 1721, et à Michel Arsoneau,14 février 1722,
ANQ-TR, Greffe de Daniel Normandin.

²⁰ Voir Annexe 18.

²¹ Voir Annexe 18.

²² Philippe Jarnoux « La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'espace et l'homme ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 40, N° 2, automne 1986, Page 169.

aux seigneurs de Batiscan pour mettre en place la colonisation et le peuplement de leur premier fief : la Grande Côte Batiscanaise .

On ne peut, en mentionnant les terres riveraines sur le fleuve Saint-Laurent (la Grande Côte), ne pas évoquer la distribution de concessions par les seigneurs de la Compagnie de Jésus pour humaniser cet espace littoral. Des censives appuyées sur le fleuve ont été attribuées à des censitaires désirant s'établir sur la Côte Batiscanaise. Ce furent les procureurs des Jésuites, résidant à la maison seigneuriale du Cap-de-la-Madeleine et portant les affaires des dits Révérends Pères pour Batiscan, qui octroyèrent les premières concessions sur la Côte. Une Côte s'étirant sur 193,2 arpents de front. Ce fut donc à partir du Cap-de-la-Madeleine qu'on a fait des concessions de censives sur la Côte et effectué l'administration seigneuriale, jusqu'à la construction du manoir seigneurial de Batiscan, en 1696. À quelques rares reprises, en lieu et place d'un procureur jésuite, du Cap ou de Batiscan, on a mandaté un procureur civil (souvent un délégué fiscal auprès des Jésuites) de pourvoir à la distribution de concessions. Or, en général, les Jésuites administraient eux-mêmes leur seigneurie batiscanaise. On peut dire sans ambages que les seigneurs de Batiscan, une fois la prise en main faite, ont bien géré leur seigneurie et ont bien composé avec le mode de distribution des censives, dans le cadre du contexte seigneurial en vigueur. Le cas de la Côte Batiscanaise en fait foi : le plein de concessions en une dizaine d'années. Qu'étaient donc ces censives?

Les censives étaient des terres adossées au fleuve, formées de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur vers l'intérieur que les Jésuites ont octroyées à partir

de 1666 à leurs censitaires de la Grande Côte. Cette mesure de deux par quarante (2X40) a été comme une constante dans la dimension des premières concessions attribuées (1666-1674). Les contrats recensés dans ce fief pour cette période semblent correspondre à ces valeurs indiquées, en tenant compte des doubles concessions du Père Frémin, quatre par quarante (4X40). Après 1674 et jusqu'à l'occupation complète des concessions sur le littoral, nous avons observé, à peine, quelques variations de dimension de censives sur la Grande Côte provenant non pas d'une plus grande donation des concessions en superficie par les Jésuites, mais plutôt, des réunions de terres ou d'échanges entre les censitaires. En plus des terres concédées aux colons, il serait bon de rappeler ici que les seigneurs jésuites de Batiscan s'étaient réservés sur la Grande Côte un domaine pour fins seigneuriales.

Après l'octroi d'une concession à ses censitaires, le rôle du seigneur ne s'arrêtait point là, tant s'en faut. Les seigneurs jésuites de Batiscan, comme tous les autres seigneurs en Nouvelle-France, veillaient à l'application des conditions d'établissement imposés aux censitaires dans les contrats notariés de concessions; ce regard et contrôle sur la seigneurie ne pouvaient que faciliter la charge de gestionnaire.

Sur le bord du fleuve (la Côte Batiscanaise), les seigneurs jésuites surveillaient, bon an mal an -avec une certaine souplesse- si le censitaire tenait bien feu et lieu sur sa censive, entendre bâtir, habiter, défricher et mettre en valeur son lot; c'était la seule preuve qu'il donnait au seigneur de son désir d'établissement. D'ailleurs, dans quelques documents, nous avons été en mesure de relever que peu de censitaires, sauf sur les

rives de la rivière Batiscan, ne respectaient pas cette obligation de tenir feu et lieu et allaient donc à l'encontre des prérogatives royales et les Jésuites de les menacer de les déposséder de leurs censives. Il ne semble pas, cependant, avoir eu de cas semblables sur la Côte.

Là où les Jésuites vont jouer un rôle actif et dynamique, c'est dans le prélevement des cens et rentes seigneuriales. N'était-il pas mentionné dans les contrats notariés, sur la Grande Côte, qu'en fonction du nombre d'arpents de front possédés par le censitaire, les seigneurs jésuites pourraient s'attribuer, comme droit, une certaine redevance annuelle en argent ou l'équivalent en d'autres redevances. Ce qui constituait, en fait, la plus grande partie de la fiscalité seigneuriale.

Ainsi, les paysans défricheurs (censitaires) de la Côte Batiscanaise, à partir de 1666, devaient payer annuellement, en général, à leurs seigneurs, pour la rente seigneuriale et bail d'héritage, pour une censive de 2X40 : un demi boisseau de blé bon et valable pour toute la superficie de la concession, plus un chapon vif ou sa juste valeur en argent et un denier de cens (non rachetable) par arpent de front. Jusqu'en 1717, toutes ces redevances ont été versées aux seigneurs de Batiscan en monnaie du pays. Le tout payable, à la fête de la Saint-Martin d'hiver (11 novembre) à la maison seigneuriale du Cap-de-la-Madeleine jusqu'à ce que les Révérends Pères aient fait bâtir leur maison seigneuriale à Batiscan²³. Advenant le non paiement de cens et rentes (arrérages) de la part d'un censitaire, les Jésuites (qualifiés de tolérants) s'autorisaient à le forcer à payer

²³ Concession à Mathieu Rouillard, 27 mars 1666. ANQ-TR. Greffe de Jacques de la Touche.

ou à reprendre la concession, sans forme de procès. La Compagnie de Jésus a utilisé avec parcimonie sa menace du droit de réunion de terres à son domaine pour arrérages dans son fief de la Grande Côte. On pourrait citer un cas probant : celui du censitaire Louis Gatineau, retardataire du paiement de cens et rentes, en 1712²⁴. Mais cette rare intervention des Jésuites à propos d'arrérages en Batiscanie ne coïncidait-elle pas avec les arrêts de Marly de 1711? Ces arrêts provenant de l'autorité royale exigeaient plus de rigueur de la part des seigneurs de la Nouvelle-France dans le contrôle de leurs seigneuries, ce qui semble être le cas ici avec Louis Gatineau.

En plus de la perception des cens et des rentes, les Jésuites recevaient certaines redevances se rapportant, cette fois, aux droits de mouture de leur moulin à farine, en fonction sur la Côte Batiscanaise depuis 1671. Une partie de cette somme servait à l'entretien et à la réfection du moulin ainsi qu'aux gages du meunier. Leurs censitaires, face à l'obligation du droit de mouture spécifié dans leurs contrats de concession, devaient remettre à leur seigneur le quatorzième minot de farine, selon l'usage courant en Nouvelle-France.

Les Jésuites ont aussi effectué la gestion de leurs droits de chasse et pêche, ainsi que celle d'une cour seigneuriale. Cela signifiait, d'une part, la perception d'une fraction des produits de la chasse et de la pêche, à l'intérieur de la seigneurie, d'autre part, le règlement de litiges pouvant subvenir entre les censitaires. Mentionnons que tout jugement, issu de cette cour de première instance, pouvait être porté en appel à une Cour

²⁴Requête à Louis Gatineau 28 novembre 1712, TL3,S11, P2930, Juridiction royale de Trois-Rivières.

royale, qui était, dans le cas de Batiscan, la Juridiction royale de Trois-Rivières. Une cour seigneuriale s'occupe donc d'affaires civiles mineures. Les causes criminelles, en Nouvelle-France, relèvent des Cours royales : Prévôté de Québec pour le district administratif de Québec, Juridiction royale de Trois-Rivières pour le district administratif de Trois-Rivières, et Juridiction royale de Montréal pour le district administratif de Montréal. En métropole, les juridictions criminelles ont été soustraites des cours seigneuriales, à compter des XIII^e et XIV^e siècles. Ainsi, lorsque le système seigneurial se développe dans la vallée du Saint-Laurent, les cours de justice seigneuriale, à l'instar de la France d'alors, ne s'occupent que d'affaires civiles. Telles furent les responsabilités judiciaires des Jésuites, dans leur seigneurie de Batiscan²⁵.

Ainsi jusqu'en 1760, la Côte Batiscanaise stabilisera son peuplement et consolidera la mise en valeur de ses terres, le plein étant fait peu avant 1680. Puis en novembre 1684, on assiste, sur la frange côtière, à l'érection canonique de la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan; autre preuve qu'il y eut maintien de la population sur la Grande Côte.

3.2 Fief Rivière Batiscan

Devant l'ampleur imprévue du peuplement sur la Côte et le désir de plus en plus grand des anciens censitaires d'acquérir de nouvelles terres pour leurs fils et pour les

²⁵ John-A. Dickinson, «La justice seigneuriale en Nouvelle-France : le cas de Notre-Dame-des-Anges», *Revue d'histoire d'Amérique française*, Vol.28, N° 3 (déc. 1974), pages 323-346.

nouveaux censitaires de terres nouvelles à défricher et à cultiver, les Jésuites n'ont eu d'autres choix que d'ouvrir à la colonisation un autre fief de leur seigneurie : les rives de la rivière Batiscan. Il semblait souhaitable, à prime abord, que l'extension de la colonisation désirée par les seigneurs jésuites puisse se faire naturellement dans un second rang, au-delà des 40 arpents concédées en censives sur la Côte, soit à partir de la limite des terres octroyées en profondeur. Mais on ne pouvait faire fi de certains impératifs géographiques contraignants dans l'intérieur du territoire : les tourbières, la terrasse morainique et les terres sableuses peu fertiles. Ces éléments limitatifs sont bien identifiables sur une carte du Potentiel agricole des terres²⁶ et sur la carte topographique²⁷.

Les seigneurs jésuites de Batiscan optèrent donc, comme fief nouveau, pour la voie naturelle de pénétration vers l'intérieur de leur seigneurie : les rives fertiles argileuses de la rivière Batiscan. C'est ainsi qu'aux environs de 1680 on assistera progressivement à la marche du peuplement de l'embouchure de la rivière vers l'amont. Des contrats notariés de concessions par les Jésuites en font foi.

Ce fief sis sur les rives de la rivière Batiscan épouse le tracé de ce cours d'eau laurentien. Sauf à la hauteur des chutes de Saint-Narcisse, c'est une vallée peu escarpée dont les rebords se rattachent à la pénéplaine (ou coteau), œuvre de l'érosion glaciaire et fluviatile, qui va permettre l'occupation humaine de ses versants. Ainsi, son aire de

²⁶ Voir Annexe 4.

²⁷ Voir Annexe 19.

peuplement, durant le Régime français, va s'étendre de son embouchure sur le fleuve Saint-Laurent, en aval, au front pionnier de la confluence de la rivière des Envies et de la rivière Batiscan, au nord. En somme, nous pourrions dire que les Jésuites ont orienté la colonisation intérieure de leur seigneurie en utilisant la rivière principale (Batiscan) et ses affluents (rivière à Veillet, à la Lime et des Envies) comme axes de pénétration.

À l'instar de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, les rives de la rivière Batiscan serviront de front aux nouvelles concessions de ce fief. Nous sommes loin de la belle homogénéité des dimensions des censives de la Côte Batiscanaise : deux arpents de front par 40 arpents de profondeur. Ainsi, on a pu observer une grande variété de dimensions de superficies des censives pour le fief de la rivière Batiscan, en raison d'une topographie différente, de l'orientation de la rivière Batiscan, ouest puis nord-est et des limites (lignes séparatives) des seigneuries limitrophes de Sainte-Anne et de Sainte-Marie, souvent à peu de distance ou parfois très éloignées de la rivière Batiscan. Mais, on peut dégager cependant certaines tendances en relation avec la période de l'établissement des occupants des censives et de leurs localisations sur les bords de la rivière Batiscan, le tout sous l'égide des Jésuites comme gestionnaires de l'humanisation de ce fief.

Pour ce faire, nous avons utilisé, derechef, plus de cinquante contrats notariés de concessions s'échelonnant de 1670 à 1760, ainsi que diverses sources d'information se rapportant aux rives de la rivière Batiscan; ce qui nous a permis d'y voir les changements et l'évolution de ce fief. Ainsi nous avons pu, suite à l'analyse de contrats

notariés de concessions octroyés par les seigneurs jésuites, analyser assez fidèlement la marche du peuplement sur les rives de la rivière Batiscan, de l'embouchure à l'amont. Qui plus est, il nous a été possible de regrouper ces déplacements de censitaires, malgré un échantillon restreint, en quelques vagues bien précises.

Un premier mouvement dans l'occupation des nouvelles terres, sur la rive gauche (est) du bas de la rivière Batiscan, peut être accrédité dès les débuts des années 1670 par l'octroi de concessions à ces premiers détenteurs, en ce lieu, par les Jésuites²⁸. Ce sont des censives, en général, de quatre arpents de front sur la rivière Batiscan par 21 arpents de profondeur, adossées aux limites des seigneuries de Sainte-Marie et de Sainte-Anne, qui furent léguées surtout par le Révérend Père Richard, procureur des Jésuites pour cette période. Les seigneurs de Batiscan, dans leur gestion et attribution de lots concédés à leurs censitaires, ont compensé un manque de profondeur des parcelles de terre (21 arpents au lieu des 40 arpents de naguère sur la Côte) sur la rive est de la rivière Batiscan par une augmentation des arpents de front : quatre arpents à la place de deux pour retrouver les 80 arpents en superficie qu'on disait nécessaire à l'époque pour faire vivre une famille de censitaires. On a trouvé un censitaire, Jacques Massicot, qui fut peut-être un hors-la-régule des censives du quatre arpents de front par 21 arpents de profondeur sur la rive nord-est de la rivière Batiscan. En effet, l'acte de concession du notaire Trottain, de 1697²⁹, fait mention d'une censive qui était accordée à Massicot de six arpents de front par 21 arpents de profondeur sur la Batiscan. Pour certains auteurs,

²⁸ Voir Annexe 18.

²⁹ Concession à Jacques Massicot, 10 octobre 1697, ANQ-TR, Greffe de François Trottain.

l'explication se résumerait à ceci : nous sommes dans la zone des censives aux dimensions variables; dimensions liées, cela va de soi, aux contraintes géographiques plus ou moins grandes selon la localisation du lot. Pour d'autres, Jacques Massicot aurait été tout simplement récompensé; n'avait-il pas été un engagé des seigneurs jésuites durant ses premières années en Nouvelle-France³⁰? Même plus, il a su profiter de ses amitiés avec les Jésuites pour se porter acquéreur de parcelles de terre jouxtant sa censive, devenant ainsi l'un des plus grands propriétaires de censives sur la rivière Batiscan³¹.

En ce qui a trait aux charges et obligations de leurs censitaires, les Jésuites vont reconduire les mêmes droits et devoirs que ceux en vigueur sur la Grande Côte jusque vers 1690, entendre : droits de mouture, tenir feu et lieu, défrichements de la censive, paiements des cens et rentes à la fête de la Saint-Martin, à l'hôtel seigneurial du Cap-de-la-Madeleine. C'est ainsi, que pour un censitaire possédant quatre arpents de front par 21 arpents de profondeur, la somme due pour la rente seigneuriale était deux chapons vifs ou sa juste valeur en argent, plus un boisseau de blé froment, et pour le cens, quatre deniers, donc un denier par arpent de front³².

Peu avant 1700, l'élan pionnier sur la rive est de la rivière Batiscan va se poursuivre mais avec moins d'intensité. Était-ce le fait de la proximité de la zone de tourbières (marécages) qui limitait l'expansion des censives au nord-est ou les sols moins fertiles?

³⁰ <http://membres.lycos.fr/masveil,jacquesmassicot.htm>. 19/02/08

³¹ Voir Annexe 20.

³² Concession à Alexandre Tichené, 12 mars 1670, ANQ-TR, Greffe de Jean Cusson.

Ce fait peut être constaté par un nombre restreint de contrats de concessions passés entre 1680 et 1705. Ce ralentissement de la marche du peuplement sur une partie de la basse rivière Batiscan ne peut être vu, par les seigneurs jésuites, que dans un retard temporaire causé surtout par la médiocre qualité des sols. En structurant, planifiant et balisant davantage les futures aires de peuplement de ce fief et en ouvrant de nouvelles censives plus attrayantes à la colonisation, les Jésuites ne pourront que faciliter l'occupation de leur seigneurie et en assurer une plus grande rentabilité.

Toujours est-il qu'il faudra se reporter au début du XVIII^e siècle pour voir une autre reprise du peuplement, plus en avant sur la rive orientale de la Batiscan, en prolongeant même, vers l'amont, à la hauteur des premiers méandres et même plus, une première tentative, cette fois, sur la rive droite de la rivière.

Ainsi, pour la période allant de 1700 à 1720, les Jésuites de Batiscan ont accordé, par l'entremise de Pierre de Lafond sieur de Mongrain, procureur civil d'office du Révérend Père Pierre Raffeix, des censives sur les rives de la rivière Batiscan. Pour ses bons offices, Pierre de Lafond se verra céder par les seigneurs jésuites un droit de propriété sur l'île Saint-Éloy avec ses fils Jean et François et son gendre Nicolas Duclos³³. On voit de nouveau la reconnaissance des Jésuites pour les participants à la gestion de leur seigneurie.

³³ Concession à Pierre Lafond, 21 juillet 1717, ANQ-TR, Greffe d'Étienne Véron de Grandmesnil.

Ce sont des censives de dimensions très variables qui ont été concédées à des censitaires pour cette période, mais on peut dégager, tout de même, une certaine constance de superficie à partir d'une trentaine de contrats notariés répertoriés. En effet, presque toutes les censives ont 21 arpents de profondeur, la variation s'observant dans le nombre d'arpents de front concédés allant de trois arpents à huit arpents, mais la moyenne étant de quatre arpents de front. Les exceptions les plus notables, dépendant de leurs localisations sur les rives, étaient selon les contrats : les huit arpents par 21 de François Riquier, les sept arpents par 21 d'Augustin Trottier, les six arpents par 40 de Mathurin Cadot, les six arpents par 21 de Jean Veillet et René Gendras ainsi que les quatre arpents par 40 de Lepellé dit La Haye³⁴. Il va sans dire que l'augmentation en superficie de plusieurs lots de terre provenait de l'acquisition de censives de leurs voisins ou de la continuation.

Il en fut ainsi sur la rive droite de la Batiscan où les censives se positionnaient par rapport au cours d'eau avec des dimensions, en général, de trois à quatre arpents de front sur 21 arpents de profondeur³⁵. Cette erre d'aller dans la colonisation des rives de la rivière Batiscan, dès 1700, obligeait les seigneurs jésuites à une gestion plus soutenue de leur fief et à une plus grande rigueur, suite aux Arrêts de Marly de 1711. En effet, ne devaient-ils pas composer avec la présence d'un plus grand nombre de colons sur place, en plus d'un espace agricole en progression, fruit d'un labeur constant des censitaires?

³⁴ Concessions : à François Riquier 17 juin 1711. ANQ-TR. Greffe de Daniel Normandin, à Augustin Trottier 8 mai 1712. ANQ-TR. Greffe de Daniel Normandin, à Mathurin Cadot 30 mars 1711. ANQ-TR Greffe de Daniel Normandin, à Jean Veillet 1^{er} avril 1708. ANQ-TR. Greffe d'Étienne Véron de Grandmesnil, à René Gendras 17 novembre 1710. ANQ-TR. Greffe de Daniel Normandin, à Claude Lepellé dit Lahaye 16 novembre 1710. ANQ-TR. Greffe de Daniel Normandin.

³⁵ Concession à Jacques Tifaux 26 octobre 1710. ANQ-TR. Greffe d'Étienne Véron de Grandmesnil.

Qu'en étaient-ils dans cette nouvelle portion de fief, toujours en fonction de la gestion, des obligations prescrites par les seigneurs à leurs censitaires? Plusieurs obligations étaient les mêmes que celles rencontrées sur la Grande Côte et à l'embouchure de la rivière Batiscan, hormis quelques nouveautés. Une parmi lesquelles, par exemple, la vente d'une coupe de bois, autrement qu'à des fins personnelles d'habitations sur sa censive. Ainsi, le seigneur exigeait du censitaire la remise de la neuvième ou la douzième planche ou madrier dépendamment du rôle joué par le censitaire dans la coupe de bois. De surcroît, on exigeait du censitaire d'acheminer cette neuvième ou douzième planche ou madrier, sur une terre, propriété des Jésuites, sise à la confluence de la rivière Batiscan et du fleuve Saint-Laurent³⁶. De là, les Jésuites faisaient la vente de ce bois à Québec.

Puis, une autre nouveauté s'observait dans le paiement des cens et rentes fait dorénavant au manoir seigneurial de Batiscan. Ce qui atteste l'évolution de la vie seigneuriale à Batiscan même et de sa gestion locale. Quant aux cens et rentes à percevoir par les Pères Jésuites pour ce fief, comment se chiffreraient-ils? Les coûts bien indiqués dans les contrats de concessions variaient, comme partout ailleurs dans le reste de la seigneurie de Batiscan, en fonction du nombre d'arpents possédés en devanture par le censitaire. Il fut ainsi demandé aux colons de la rivière Batiscan, pour la période 1700-1720, de payer, en général, six deniers pour chaque arpent en superficie de la concession en guise de rentes seigneuriales, avec trois chapons vifs ou 20 sols pour valeur de chaque chapon, en plus d'un sol marqué de cens. Le tout était payable par le

³⁶ Concession à Luc Proto 17 août 1707. ANQ-TR. Greffe d'Étienne Véron de Grandmesnil.

censitaire au manoir seigneurial de Batiscan, le 11 novembre de l'année. On pourrait mentionner que les Jésuites déclaraient en 1701 pour la seigneurie de Batiscan (Grande Côte et la partie inférieure de la rivière Batiscan) des revenus de 300 livres tournois provenant des rentes seigneuriales et du moulin³⁷.

Désormais, les Jésuites n'ont plus exigé de leurs censitaires, pour les concessions faites durant cette période, aucune mesure de blé froment à verser au chapitre de la rente seigneuriale. Essayons d'expliquer sommairement cette absence de blé froment dans les contrats de concessions. Peut-être, que pour ce fief, c'était la situation hors limite de la productivité du blé; le climat, les sols, le relief ainsi que la moraine à proximité en font des éléments limitatifs dans la production de cette céréale. D'où nécessité pour les seigneurs jésuites de modifier leurs exigences dans le paiement des rentes seigneuriales, dans l'amont de la rivière Batiscan. Pourtant, en 1751, les Jésuites exigeaient encore dans des contrats de concessions octroyées sur la partie batiscanaise de la rivière Champlain, pas très loin de la Grande Côte, des minots de blé froment comme rentes seigneuriales. Ce qui corrobore davantage, il nous semble, l'importance des éléments géographiques (sol, climat) et la localisation des censives dans la culture du blé³⁸.

Tout en oeuvrant de 1700 à 1720, à la marche du peuplement sur le fief rivière Batiscan, les seigneurs jésuites vont aussi en assurer une gestion plus soutenue, en regard des exigences formulées dans les contrats notariés de concessions. Malgré leur

³⁷ Correspondance générale Canada 4 octobre 1701. Séries C11A microfilm F-106.

³⁸ Concession à Pierre Cossette 15 juillet 1751. ANQ-TR. Greffe de Nicolas Duclos.

tolérance proverbiale sur les arrérages des cens et rentes (parfois plus de sept ans de retard) et certaines charges d'établissement, en quelques occasions, les Jésuites ont fait preuve d'une certaine fermeté à l'égard de leurs censitaires.

D'abord, un premier cas se rapporte à des censitaires qui ont déserté et fait du bois de chauffage au-delà des limites de leurs censives. Par une requête auprès du notaire seigneurial, les Jésuites ont obtenu gain de cause et les censitaires durent s'en tenir aux conditions stipulées dans leurs contrats de concessions et en payer la jouissance au-delà des limites³⁹. Puis, un autre cas nous montre, cette fois, un censitaire n'ayant pas défriché son lot et négligé ses charges telles que spécifiées dans son contrat de concession. Les Jésuites se sont adressés à la Juridiction royale de Trois-Rivières, qui les a autorisés à reconduire cette concession au domaine seigneurial batiscanais⁴⁰. Enfin, un troisième exemple concerne le refus de censitaires d'acquitter le paiement des cens et rentes et celui d'arrérages. De nouveau, les Jésuites vont soumettre ces cas à la Juridiction royale de Trois-Rivières et la Cour ordonna aux censitaires de payer leurs redevances⁴¹. Ces différents cas nous montrent bien une gestion plus efficace de la part des seigneurs jésuites en Batiscanie.

Une autre poussée d'occupation humaine peut être identifiée, pour la période de 1720 à 1760, dans la moyenne vallée de la Batiscan, de l'aval des méandres, dans un

³⁹ Requête François Rivard et Louis Guillet 15 octobre 1708 TL3,S11,P2833. Juridiction royale de Trois-Rivières.

⁴⁰ Requête Charles Leduc 9 juin 1721 TL3,S11, P3084. Juridiction royale de Trois-Rivières.

⁴¹ Requête Louis Guillet et François Rivard 3 janvier 1722. TL3, S11, P 3089. Juridiction royale de Trois-Rivières.

premier temps, au-delà de la moraine à la jonction de la rivière des Envies, dans un second temps. C'était le dernier déplacement de censitaires, sous le Régime colonial français, dans la poursuite de l'établissement à l'intérieur de la seigneurie de Batiscan.

Ainsi, avant 1740, la colonisation se localisait essentiellement et s'intensifiait sur les rives est et ouest de la Batiscan à l'aval du méandre, ce même méandre fut occupé bientôt dans son entier par des censives⁴². Le plein était fait sur cette partie du cours de la rivière (future paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan). Même plus, des débordements d'occupation par les censitaires étaient déjà perceptibles sur les tributaires de la rivière Batiscan : rivière à Veillet et à la Lime. D'où nécessité d'une poussée de la colonisation, plus en avant, vers le nord-est.

3.3 Les tributaires de la Batiscan : rivière à Veillet, rivière à la Lime

Les débordements des nouvelles censives sur les rivières à Veillet et à la Lime sont contemporains de l'implantation à l'aval du méandre et au méandre lui-même. C'est presque simultanément à l'occupation humaine de cette portion de la rivière Batiscan qu'on peut fixer la présence des premiers censitaires sur cet espace. Mais comme on s'éloignait des rives de la Batiscan, unique artère apte au transport de l'époque, il n'est pas étonnant de constater que seules les terres bordières de la rivière à Veillet et à la Lime ont trouvé preneurs à cette époque. On s'est rabattu sur les lots de proximité, de confluence. Ces deux affluents ont plutôt l'aspect de deux petits ruisseaux à faible

⁴² Voir Annexe 18.

débit, négligeables pour le transport. La venue de chemins de terre praticables permettra, plus tard, le désenclavement et l'expansion vers l'intérieur de ces deux tributaires. Par ces nouvelles voies d'accès, on pourra rejoindre Saint-Prosper, par la rivière à Veillet et Saint-Narcisse, par la rivière à la Lime.

Pour ces deux tributaires de la rivière Batiscan, l'analyse d'une dizaine de contrats notariés de concessions nous a permis de voir que les Jésuites octroyaient des censives de quatre arpents de front sur la rivière à Veillet ou la rivière à la Lime sur 21 arpents de profondeur dans les deux cas. Ce sont des superficies analogues à celles retrouvées sur la rivière Batiscan. Les charges et conditions d'établissement liées aux contrats de concessions étaient les mêmes que dans les autres fiefs⁴³.

3.4 Fief Rivière des Envies

Cette prise de possession, plus au nord-est, des rives de la Batiscan, n'a pu être plausible seulement lorsqu'on a su contourner l'effet réducteur de la moraine de Saint-Narcisse, soit peu avant 1740. Cette percée fut modeste au départ, mais elle deviendra invitante à la colonisation dans les environs de 1750, par l'appel des sols agricoles.

Les terres concédées étaient de dimensions assez équivalentes de quatre arpents de front sur 30 arpents de profondeur. On attribuait des censives plus larges en front pour compenser, semble-t-il, l'éloignement de ce fief.

⁴³ Concession à Pierre Frigon 2 avril 1746. ANQ-TR. Greffe de Joseph Rouillard.

Cependant, nous avons retrouvé dans nos contrats notariés, un cas assez manifeste, celui des trois filles de Toussaint Dalbert Saint-Agnan⁴⁴ où les Jésuites leur ont concédé 210 arpents en superficie : soit sept arpents de front par 30 arpents de profondeur. Pour quelle raison? Possiblement en guise de reconnaissance pour le travail de leur père comme procureur fiscal auprès des Jésuites. On a observé, en effet, que les Jésuites ont entretenu une relation privilégiée avec des laïques influents de leur seigneurie, qui oeuvraient à leurs services. Encore ici, les charges et conditions d'établissement des censitaires étaient similaires à ceux des autres fiefs.

4. Peuplement et occupation du sol en Batiscanie

Tout en structurant l'espace Batiscanais par l'octroi de censives dans les différents fiefs de la seigneurie, les Jésuites, comme seigneurs des lieux, ont participé par les charges et conditions stipulées dans les actes de concessions à leurs censitaires, à l'occupation de l'espace Batiscanais, à la mise en œuvre des terres concédées et à son peuplement. C'est en se référant principalement au recensement de 1681 et aux aveux et dénombrem ents de 1677 et de 1733 et à quelques diverses autres sources, que nous serons en mesure d'avoir un aperçu du peuplement et de l'occupation du sol dans le territoire batiscanais.

⁴⁴ Concession à Marguerite, Marie-Josephte et Thérèse St-Agnan 14 novembre 1757. ANQ-TR. Greffe de Nicolas Duclos.

Au recensement de 1681⁴⁵, le nombre de familles de censitaires à Batiscan s'élevait à 52 pour une population totale de 261 habitants, soit environ 5 personnes par feu. Ces familles étaient localisées en grande partie sur la Grande Côte, avec quelques habitants sur le bas de la rivière Batiscan. En 1691, la population batiscanaise en accroissement démographique continu et en expansion sur le territoire de la seigneurie (amont de la rivière Batiscan), dépassait les 347 habitants, pour se fixer à 422 habitants en 1698. Pour cette dernière année, on recensait 226 hommes pour 196 femmes⁴⁶. Les seigneurs jésuites en oeuvrant et structurant l'espace intérieur de leur seigneurie à la colonisation ont favorisé la migration de leurs censitaires. Puis, cette population de Batiscan atteindra le chiffre de 1 036 habitants en 1760 (523 habitants pour la Grande Côte et 513 habitants pour la rivière) pour 133 familles (35 familles pour la Grande Côte et 98 familles pour la rivière), faisant de cette seigneurie la plus populeuse, pour l'époque, dans le gouvernement des Trois-Rivières⁴⁷. En effet, on retrouvait à la même année, une population de 672 habitants dans la seigneurie des Trois-Rivières, 174 personnes pour celle du Cap-de-la-Madeleine et des effectifs se chiffrant à 288 habitants pour la seigneurie de Champlain. Force est donc de constater que cette forte croissance démographique de la seigneurie de Batiscan illustre bien, de nouveau, le rôle moteur des Jésuites dans le but de favoriser le peuplement et l'occupation du sol des terres de leur seigneurie.

⁴⁵ Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français 1608-1880*. tome 5, Montréal, Wilson et Cie, 1882, Pages 61-62.

⁴⁶ Voir Annexe 21.

⁴⁷ Voir Annexe 22.

Regardons maintenant le nombre total d'arpents concédés par les Jésuites durant les années 1666-1760, et le nombre d'arpents en valeur par rapport aux arpents concédés durant la même période.

En 1677, les Jésuites avaient accordé, depuis l'ouverture de la seigneurie de Batiscan, 4 959 arpents de terre à leurs censitaires. La majorité de ces terres étaient localisées sur la Grande Côte et à l'embouchure de la rivière Batiscan. Puis, avec la structuration de l'espace batiscanais (ouverture d'autres fiefs), on verra accroître la superficie totale des arpents concédés à 7 533 arpents (pour une ventilation de 4 033 sur la Grande Côte et 3 500 sur la rivière) à la fin du Régime français; il s'agit d'une augmentation de 2 574 arpents pour l'ensemble, soit de 34%. Les arpents en valeur se chiffraient en 1681 à 685, pour s'élever à 1 982 (1 482 pour la Grande Côte et 500 pour la rivière) en 1760; il s'agit d'une majoration de 1 297 arpents pour l'ensemble, soit de 65%. Il en va ainsi pour le ratio arpents valeur sur arpents concédés, où en 1677, 14% du territoire batiscanais était mis en valeur par rapport à 26% à l'aube de la Conquête britannique. Ce taux passerait à 36,7% si on englobait uniquement la Côte et de 14,2%, si on se limitait à la rivière, d'où une moyenne de 26% par la combinaison des deux fiefs. Ces pourcentages rejoignent sensiblement ceux des seigneuries voisines : 23% pour la seigneurie des Trois-Rivières, 28,5% pour celle du Cap-de-la-Madeleine et 25% pour la seigneurie de Champlain⁴⁸.

⁴⁸ Calcul à partir des données de l'annexe 22.

En somme, le peuplement et l'occupation du sol de la seigneurie de Batiscan ne peuvent que nous rappeler l'implication des Jésuites comme instigateurs, gestionnaires et responsables de l'humanisation de leur seigneurie.

Durant toute la période de la Nouvelle-France, les Jésuites ont su orchestrer de mains de maître l'organisation, la formation et l'expansion de l'espace batiscanais en jetant les fondements d'une société où évolueront les censitaires, comme acteurs de l'humanisation, dans le cadre de la vie seigneuriale en Batiscanie. C'est ce thème qu'on abordera dans le prochain chapitre.

CHAPITRE III

LES CENSITAIRES DE L'ESPACE BATISCANAIS

Dès que les Jésuites consentent en 1666 à ouvrir leur seigneurie de Batiscan à la colonisation, des censitaires des environs et de nouveaux arrivants au Canada vont s'empresser de s'y installer. C'est par leur présence et surtout leurs activités comme paysans défricheurs que les censitaires vont façonner le paysage batiscanais, devenant ainsi des acteurs de l'humanisation.

Le dernier chapitre du Mémoire permettra d'analyser l'œuvre des censitaires dans la transformation du paysage rural, sous l'impulsion des seigneurs jésuites. Ainsi, on verra leur rôle dans l'humanisation de l'environnement ainsi que leur participation au développement d'une paroisse, appelée à devenir avec son curé, son église et son presbytère, le centre de leur vie quotidienne. En Nouvelle-France, une seigneurie est viable dès lors qu'apparaît une telle structure religieuse. Les censitaires le savaient.

Nous aborderons quatre thèmes :1) l'origine sociale et géographique des censitaires de Batiscan; 2) la mise en valeur des censives; 3) la paroisse, et 4) une étude de cas : la famille Le Marchand (LeMarchant), qui s'est établie sur la Grande Côte.

1. Origine sociale et géographique des censitaires de Batiscan

On appelle censitaire en Nouvelle-France celui qui a reçu d'un seigneur, propriétaire d'une seigneurie, un lot (censive) à mettre en exploitation, selon un code bien précis de droits et devoirs réciproques.

Tout comme le seigneur qui devient le gestionnaire de l'humanisation de sa seigneurie, le censitaire participe, lui aussi, par sa présence et ses activités paysannes sur sa censive à un rôle d'acteur de l'humanisation. Les censitaires de Batiscan, comme tous les autres censitaires de la vallée du Saint-Laurent, ont dû répondre aux demandes de leurs seigneurs jésuites pour se voir concéder une censive. Qui étaient ces censitaires, d'où venaient-ils?

Plusieurs censitaires, qui ont rejoint la seigneurie des Jésuites après son ouverture officielle à la colonisation, en 1666, avaient déjà des censives dans les seigneuries voisines de Champlain, Sainte-Anne, même Grondines et surtout Cap-de-la-Madeleine. Cette dernière était la propriété des Jésuites. Le retard et l'hésitation des Jésuites à désenclaver leur seigneurie avaient forcé les futurs censitaires de Batiscan à se rabattre sur ces censives de proximité. Ils n'attendaient cependant que l'ouverture de la Batiscanie pour se porter acquéreurs de ces nouvelles censives. Par sa réputation d'un sol fertile, la seigneurie de Batiscan faisait l'envie des colons défricheurs plusieurs lieues à la ronde. On y voyait dans ces nouvelles terres un avenir prometteur.

Aussi, dès l'annonce de l'ouverture de la Batiscanie par les Jésuites à la colonisation, des colons paysans, déjà établis ailleurs, se dirigèrent vers la Côte de Batiscan. On peut penser ici à quelques noms¹ : Michel Lemay (Champlain), Martin Foisy (Fief Hertel), Michel Peltier (Sainte-Anne), Jean Lemoyne (du Cap), Nicolas Gatineau (du Cap) et les frères Nicolas et Robert Rivard (du Cap)².

Puis, peu de temps après, devant le sérieux manifesté par les Jésuites à développer leur seigneurie, plusieurs de ces nouveaux censitaires de Batiscan vont s'appliquer, désormais, uniquement à consolider leurs nouvelles acquisitions. Ils veulent s'y fixer. Aussi, s'efforcèrent-ils de vendre, d'échanger, de donner à ferme, parfois d'abandonner, leurs anciennes censives hors de la Batiscanie.

Tel fut le cas de François Fafard, nouveau concessionnaire de Batiscan, qui en février 1667, donnait à ferme à Pierre Comptant sa concession du Cap-de-la-Madeleine. Fafard signifiait ainsi son désir de s'implanter à Batiscan. Il en fut ainsi, le mois suivant, pour Jean Lemoyne nouveau résident de Batiscan qui passait un bail de fermage avec Jean Daniel et Pierre Millet du Cap, avec promesse de vente trois ans plus tard³.

Un autre apport au monde censitaire dans la seigneurie de Batiscan, après 1666, provenait d'engagés issus de la région immédiate de Trois-Rivières. Ne possédant pas

¹ Voir Annexe 16.

² Concessions 1666, ANQ-TR. Greffe de Jacques de la Touche.

³ Donation à ferme à François Fafard 26 février 1667 et à Jean Lemoyne 3 mars 1667. ANQ-TR. Greffe de Jacques de La Touche.

déjà de lots hors de la seigneurie des Jésuites, à l'instar des censitaires de la première heure en Batiscanie, ils ne se considéraient pas moins de futurs paysans de métier, car plusieurs avaient déjà travaillé sur des censives. Ils avaient donc acquis l'expérience de censitaires. De telles personnes voyaient donc à la fin de leur contrat d'engagement de trois ans l'opportunité d'acquérir leur propre censive, en Batiscanie par exemple.

On pourrait citer le cas de François Fortage, originaire de l'île de Ré, non loin de La Rochelle. On le retrouve sur la liste des engagés du bateau Le Cat en partance de La Rochelle vers Québec, au printemps de 1665⁴. Il passa ses années d'engagement à titre de domestique chez Jean Lemoyne aux Trois-Rivières. Finalement, au terme de son engagement, les Jésuites lui concédèrent une censive de deux arpents par 40 arpents sur la Côte de Batiscan, le 23 octobre 1667⁵.

Une autre contribution vient du monde militaire. À la fin de leur contrat d'engagement, des militaires ont choisi de demeurer dans la vallée du Saint-Laurent en se portant acquéreurs de censives. Ils se conformaient ainsi à une politique royale qui incitait les militaires à se fixer au Canada, au terme de leur contrat d'engagement. Un certain nombre d'entre eux choisirent Batiscan comme lieu de résidence permanent.

On retrouvait d'ailleurs à Batiscan des compagnies de militaires qui avaient pour mission de sécuriser la vallée du Saint-Laurent, en logeant chez les habitants. Ce qui

⁴ Gabriel Debien. « Liste des engagés pour le Canada au XVIIe siècle, vus de La Rochelle ». *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 6, décembre 1952, page 397.

⁵ Concession à François Fortage 23 octobre 1667. ANQ-TR. Greffe de Jacques de La Touche.

favorisait, cela va de soi, de nouvelles amitiés entre soldats et filles de la maison. À maintes occasions, ces soldats participaient aux travaux agricoles sur la censive de leur hôte. Aussi, au terme de leur service militaire, certains épouseront des filles de censitaires pour s'établir surtout sur les rives de la rivière Batiscan.

Nous avons retenu à titre d'exemples, à partir de contrats notariés de concessions et le livre « Chez-nous en Nouvelle-France »⁶, trois cas de soldats devenus censitaires dans la seigneurie de Batiscan. D'abord, celui d'Antoine Roy, soldat au régiment de Carignan/Salières lors des guerres iroquoises en 1665, qui prit possession d'une censive concédée par les Jésuites sur la côte, le 20 octobre 1667⁷. Puis, celui de Paul Bertrand dit Saint-Arnaud, soldat de la compagnie de Vaudreuil qui a convolé en justes noces avec Gabrielle Baribeau, en 1697; les Jésuites lui ont octroyé une censive le 24 juillet 1708 sur la rivière Batiscan⁸. Enfin, celui de Jean Germain dit Magny, soldat de la Compagnie de Dulude, qui a épousé en 1698, Catherine Baribeau et a obtenu des Jésuites une censive sur la rivière Batiscan le 24 juillet 1708⁹. En somme, l'apport militaire/censitaire a joué un rôle dans l'occupation de l'espace batiscanais.

On peut noter aussi des gens de métiers qui tout en exerçant leur spécialité firent office de censitaires. Il semble qu'ils se soient rendus en Batiscanie dans l'espoir de

⁶ Janine T. Massicotte. *Chez-nous en Nouvelle-France 1608-1787*, Trois-Rivières, Bien Public, 1978, Page 48.

⁷ Concession à Antoine Roy 20 octobre 1667. ANQ-TR. Greffe de Guillaume de la Rue.

⁸ Concession à Paul Bertrand dit Saint-Arnaud 24 juillet 1708. ANQ-TR. Greffe d'Étienne Véron de Grandmesnil.

⁹ Concession à Jean Germain dit Magny 24 juillet 1708. ANQ-TR. Greffe d' Étienne Véron de Grandmesnil.

pratiquer en exclusivité leur métier : menuisiers, maçons, sabotiers, arquebusiers, même chirurgiens ou garde-notes. Ainsi, ils constatèrent qu'ils devraient s'adonner en outre à des activités agricoles, sur une censive concédée par les Jésuites. Certains firent l'acquisition d'un lot partiellement défriché. Donnons quelques exemples.

C'est à partir de contrats de concessions, des aveux et dénombrem ents de 1677¹⁰ et de 1733¹¹ que nous avons été en mesure d'analyser l'arrivée progressive des gens de métier à Batiscan. Citons d'abord le cas de François Morneau, arquebusier, qui possède une censive à la Grande Côte en 1669¹². Puis, on voit Jean-François Baribeau, sabotier, qui occupe une censive au même endroit, en 1674¹³. Même le notaire François Trottain, loue d'abord une censive¹⁴, pour s'en faire concéder une autre en 1674, à la rivière Batiscan¹⁵. Enfin, on retrouve Laurent Bronsard dit Langevin, maître taillandier, propriétaire d'une censive en 1710 au même endroit¹⁶.

Ces censitaires/gens de métiers, tout en se considérant pour certains plus habitants que spécialistes, ont marqué par leur double emploi le milieu des censitaires de la seigneurie de Batiscan.

¹⁰ Romain Becquet. *Aveu et dénombrement de la seigneurie de Batiscan*, 29 déc. 1677, ANQ-TR 47 pages.

¹¹ Jacques Mathieu et Alain Laberge. *L'occupation des terres dans la vallée du St-Laurent : Les aveux et dénombrem ents 1723-1745*, Sillery, Septentrion, 1991, pages 186-190.

¹² Concession à François Morneau 3 juillet 1669. ANQ-TR. Greffe de Jacques de La Touche.

¹³ Concession : Jean-François Baribeau 24 octobre 1674. ANQ-TR Greffe de Guillaume de la Rue.

¹⁴ Raymond Douville. «Les lents débuts d'une seigneurie des Jésuites », *Cahiers des Dix*, Vol. 25, 1960, page 268.

¹⁵ Concession à François Trottain 4 novembre 1674. ANQ-TR. Greffe de Séverin Ameau.

¹⁶ Concession à Laurent Bronsard dit Langevin 14 novembre 1710. ANQ-TR. Greffe de Daniel Normandin.

Enfin, dernier apport : celui des « filles du Roi », au cours des années 1663-1673.

Il s'agit de jeunes orphelines pour la plupart, de conditions modestes mais de bonne vertu, selon Pierre Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières. Ces « filles du Roi » étaient logées et éduquées, semble-t-il, aux frais du roi, à l'Hôpital-Général de Paris jusqu'à leur départ en Nouvelle-France, comme émigrantes.

La faible proportion de femmes dans la colonie naissante avait incité l'autorité royale à envoyer ces filles afin de réduire le déséquilibre démographique entre les sexes, de les marier et d'assurer une progéniture aux censitaires. Ces « épouseuses » recevaient une dot royale de 50 livres le jour de leur mariage, d'où l'appellation de « filles du Roi »¹⁷. Batiscan aurait ainsi accueilli 16 jeunes filles à marier au cours de cette période¹⁸.

Les censitaires de Batiscan s'adonneront à la mise en valeur de leur environnement et participeront activement à la vie communautaire de leur milieu.

2. La mise en valeur des censives

La tâche première, incombeant au censitaire, concernait le défrichement. N'était-il pas écrit dans son contrat de concession qu'il devait déserter un arpent par année et acquitter les cens et rentes? Défricher une terre sur la Grande Côte ou sur les rives de

¹⁷ Anne-Marie Rivard et al., *Histoire de la paroisse St-François-Xavier de Batiscan, 1684-1984*, Trois-Rivières, Bien Public, 1984, page 410.

¹⁸ Voir Annexe 23.

la Batiscan, signifiait préparer le sol à la culture, pratiquer une agriculture de subsistance en vue d'assurer son gagne-pain, et faire usage de l'espace pour la construction au départ, d'une habitation de fortune, et ultérieurement, d'une maison et d'autres bâtiments (grange, étable).

Dès 1668, deux ans après l'ouverture de la seigneurie à la colonisation, un contrat notarié de maître de La Touche concerne justement la construction d'une maison et d'une grange à la Grande Côte en faveur de Michel Peltier, sieur de La Prade, par Pierre Guillet, sieur de La Jeunesse, charpentier de métier¹⁹. Le contrat stipule le début de la construction, la dimension des bâtisses, la durée des travaux, les matériaux à utiliser ainsi que les modes de paiement. Ce n'est pas un cas unique; d'autres censitaires de la Batiscanie procèdent d'une façon similaire en vue d'ériger leurs habitats. N'y voit-on pas, le désir des colons de s'établir à demeure? Les Jésuites concédaient des terres; or, il revenait aux censitaires de les mettre en valeur.

Certains censitaires vont quitter temporairement les lieux pour s'adonner à la traite des fourrures dans les régions du nord et du nord-ouest. Il s'agissait d'une activité rémunératrice. Ces paysans défricheurs semblent hésiter encore entre la stabilité qu'offre une censive en Batiscanie et l'aventure liée à la traite des fourrures. Quelques-uns essayeront de concilier les deux activités. Mais, tous prirent des dispositions, avant leur départ, devant le notaire, au cas où ils ne reviendraient pas de leurs voyages, certes périlleux. C'est ainsi que Damien Quatresols (habitant) cède son lot pour le temps d'un

¹⁹ Contrat construction maison grange 9 février 1668. ANQ-TR. Greffe de Jacques de La Touche.

voyage de traite à Élie Bourbeau; le contrat stipule qu'advenant sa disparition, des sommes d'argent seront remises à la future église de Batiscan, à la paroisse du Cap de même qu'à ses parents en France; il est prévu aussi de faire célébrer des messes commémoratives en son nom²⁰. Mentionnons aussi le cas de François Baribeau (sabotier) qui a légué tous ses biens à sa femme avant son départ pour la traite en pays outaouais²¹.

C'était tout de même un dur labeur que de défricher ces terres vierges, surtout celles de la Côte. On manquait de main-d'œuvre et d'outils, et parfois, on se retrouvait sur de mauvais sols. Aussi, certains abandonnèrent leurs censives pour s'établir ailleurs : soit en Batiscanie, soit dans des seigneuries limitrophes, ou pour retourner en France. Ces censives furent ensuite concédées à des voisins ou à de nouveaux arrivants. On a relevé de nombreux cas d'abandon de concessions dans les greffes des notaires de La Touche et Cusson.

Cependant, la conquête des censives sur les rives de la rivière Batiscan deviendra plus aisée, au fil des ans. On disposera de meilleurs outils et davantage d'entraide de la part de sa famille ou d'engagés.

On peut suivre la progression de la mise en valeur des terres en se référant aux contrats de concessions, faits devant notaires, de même qu'à l'aveu et dénombrement de

²⁰ Donation de Damien Quatresols à Élie Bourbeau 2 mai 1666. ANQ-TR. Greffe de Jean Cusson.

²¹ Donation de François Baribeau à sa femme 15 janvier 1669. ANQ-TR. Greffe de Jacques de La Touche.

1677²² et au recensement de 1681²³. Voici le cas Pierre de Lagarde (habitant) : il a obtenu deux censives de 160 arpents au total sur la Grande Côte, une en 1666²⁴ et l'autre en 1668²⁵; il est marié mais n'a pas d'enfants; avec l'aide d'un domestique, il avait mis en valeur 25 arpents en 1681²⁶. Pour sa part, Pierre Quentin (habitant) n'a défriché au même moment que trois arpents²⁷, sur une censive sur la Côte, concédée en 1670²⁸; il n'est pas marié, et ne possède point de domestique. Jean Moreau (habitant) sur sa censive à la Grande Côte de 80 arpents concédée en 1666²⁹, n'a défriché que huit arpents en 1681³⁰; il est marié, et sa famille est alors constituée de quatre enfants en bas âge. Dernier cas : celui de Robert Rivard (habitant) de la Grande Côte, qui a obtenu deux censives de 160 arpents au total en 1666³¹; marié et père de sept enfants dont trois garçons âgés de 11 à 16 ans, il avait mis en valeur 30 arpents en 1681³², soit une moyenne de deux arpents par année.

En somme, l'analyse des cas retenus révèle que de tels censitaires respectent assez fidèlement une clause de leur contrat de concession stipulant la mise en valeur d'un

²² Romain Becquet, *Aveu et dénombrement de la seigneurie de Batiscan* 29 déc. 1677, 47 pages. ANQ-TR

²³ Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français 1608-1880*, tome 5, Montréal, Wilson Cie, 1882, pages 61-63.

²⁴ Concession à Pierre de la Garde 20 juin 1666. ANQ-TR. Greffe de Guillaume de La Rue.

²⁵ Concession à Pierre de la Garde 31 octobre 1668. ANQ-TR. Greffe de Jean Cusson.

²⁶ Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français 1608-1880*, tome 5, Montréal, Wilson Cie, 1882, page 61.

²⁷ Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français 1608-1880*, tome 5, Montréal, Wilson Cie, 1882, page 62.

²⁸ Concession à Pierre Quentin 12 mars 1670. ANQ-TR. Greffe de Jean Cusson.

²⁹ Concession à Jean Moreau 31 mai 1666. ANQ-TR. Greffe de Jacques de La Touche.

³⁰ Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français 1608-1880*, tome 5, Montréal, Wilson Cie, 1882, page 61.

³¹ Concessions à Robert Rivard 22 mars 1666. ANQ-TR. Greffe de Jacques de La Touche.

³² Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens Français 1608-1880*, tome 5, Montréal, Wilson Cie, 1882, page 61.

arpent par année; le manque de ressources humaines expliquant les exceptions acceptées par les Jésuites.

3. La paroisse

C'est au niveau de la mission, puis de la paroisse que le censitaire de Batiscan a joué pleinement son rôle d'intervenant à la vie communautaire, d'où un sentiment d'appartenance de plus en plus fort à cette société naissante. Qu'il s'agisse de sa participation à la vie religieuse exigeante de son église catholique romaine, aux activités connexes s'y rapportant ou de son implication -parfois de sa présence seulement- aux affaires publiques de sa communauté, le censitaire éprouvera toujours le souhait de coopérer à la vie communautaire.

Dès 1666, et surtout depuis 1669, plusieurs censitaires sont établis sur la Grande Côte batiscanaise. L'endroit a été desservi tant bien que mal par quelques missionnaires jésuites itinérants ou par quelques prêtres séculiers oeuvrant d'abord à Champlain et desservant irrégulièrement la mission de Batiscan. On peut penser ici au prêtre Nicolas Goblet de Champlain qui devra durant douze ans (1666-1678), partager son ministère entre ces deux endroits respectifs, Batiscan demeurant une mission.

Ce fut le curé Germain Morin, secrétaire de Mgr de Laval, qui après la confirmation par l'évêque (25 mai 1669) de plus de dix personnes à Batiscan fut chargé de jeter les bases d'une paroisse. C'est à ce moment que la communauté paroissiale commencera à

prendre forme, par la tenue d'un registre paroissial, cette fois à Batiscan et non plus à Trois-Rivières ou Champlain, et par l'élection des premiers marguilliers. L'assemblée de paroissiens, menant à l'élection des marguilliers, s'est tenue le 26 juin 1670, après une messe célébrée au logis de Nicolas Rivard, sieur de La Vigne. Le choix des paroissiens se porta sur Nicolas Rivard, sieur de La Vigne (habitant) et Jean-Baptiste Crevier, sieur de Bellerive (habitant)³³. Les premiers marguilliers reçurent le mandat de donner « commencement à l'église de Batiscan et de faire état, à l'assemblée « paroissiale », des deniers de la fabrique »³⁴. Il faudra attendre le 3 juin 1674, pour obtenir l'autorisation de construire une première église à Batiscan³⁵. L'emplacement se trouva sur le domaine seigneurial³⁶, à proximité du moulin à blé. L'église y fut construite, et les offices religieux célébrés par le curé de la paroisse de Champlain.

Comme la communauté batiscanaise souhaitait dorénavant avoir un curé permanent et elle adressa plusieurs requêtes en ce sens, auprès des autorités épiscopales. Devant le silence de celles-ci, on passa à l'action en juillet 1682 : une assemblée des habitants, sous l'instigation de Nicolas Rivard, s'est tenue, avec comme ordre du jour « Cure et dîmes »³⁷ ; on rappelait l'importance pour Batiscan d'avoir un curé permanent. On adopta même une motion stipulant qu'on pourrait cesser de verser les dîmes au curé de Champlain. Le pasteur de la paroisse de Champlain porta le litige devant le Conseil souverain à Québec, la plus haute instance judiciaire au Canada; il soutenait que les

³³ Voir Annexe 24.

³⁴ Jean-Paul Foley, *Batiscan s'érige. Prémices paroissiales 1670-1708*, Trois-Rivières, Bien Public, 1981, page 86.

³⁵ Voir Annexe 25.

³⁶ Voir Annexe 26.

³⁷ Cure et dîmes. 25 juillet 1682. ANQ-TR. Greffe d'Antoine Adhémar.

habitants de Batiscan refusaient de payer la dîme ou voulaient le faire à leur fantaisie, même si le curé de Champlain/Batiscan desservait fidèlement cette communauté. Quelques semaines plus tard, le Conseil souverain décrêta que les paroissiens de Batiscan devaient payer leurs dîmes au curé de Champlain³⁸ ajoutant que deux hommes de Batiscan devaient percevoir ces dîmes. On s'imagine le mécontentement des habitants de Batiscan. Pour mettre fin aux débats, l'évêque de Québec a érigé canoniquement, le 2 novembre 1684, la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, en l'honneur du Jésuite saint François-Xavier (1506-1552), missionnaire en Extrême-Orient. Désormais, la communauté batiscanaise aura un curé permanent, pouvant la desservir à temps complet. Elle pourra donc intensifier sa participation aux affaires paroissiales, relatives notamment à la construction d'un presbytère, d'une deuxième église³⁹, voire d'une chapelle au confluent de la rivière à Veillet et de la rivière Batiscan.

L'église, lieu de culte par excellence, sert aussi à faire connaître les règlements et ordonnances promulgués par les autorités publiques de la Nouvelle-France. C'est un capitaine de milice qui est appelé à lire, à voix haute, le dimanche après la messe, soit à l'intérieur de l'église, soit à l'extérieur de celle-ci, sur le perron, les directives émanant des autorités coloniales⁴⁰.

³⁸ Province de Québec. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France 1663-1716*. 5 septembre 1682. tome 5, Québec, Côté et Dussault, 1885-1891. pages 13-15.

³⁹ Voir Annexe 27.

⁴⁰ Janine T. Massicotte. *Chez-nous en Nouvelle-France 1608-1787*. Trois-Rivières, Bien Public, 1978, page 55.

Une autre forme de participation des censitaires trouve place dans la formation d'une milice, liée à la structure paroissiale. Depuis les guerres iroquoises, les autorités de la Nouvelle-France ont imposé, à la population des rives du Saint-Laurent, une milice où les habitants âgés de 16 à 60 ans devaient participer. Chaque paroisse rurale ou urbaine devait ainsi fournir un contingent de miliciens dans le but de protéger la colonie contre la menace iroquoise ou anglaise. Au milieu du XVIII^e siècle, le nombre de miliciens s'élevait à environ 12 000, dans la vallée du Saint-Laurent, ce qui donne en moyenne une centaine de miliciens par paroisse. Un capitaine de milice était chargé de former les miliciens, et ce faisant, de représenter localement les autorités publiques coloniales. C'était un paroissien qui avait déjà un ascendant auprès de la communauté locale. D'ailleurs, c'était lui qui lisait les règlements et ordonnances des autorités publiques, le dimanche, après la messe, sur le perron de l'église. Soulignons que Nicolas Rivard, sieur de La Vigne, fut l'un des premiers capitaines de milice de Batiscan⁴¹.

Analysons maintenant le cas d'une famille souche, les Marchand, sur trois générations. Les membres de cette famille furent des témoins privilégiés de la vie quotidienne et paroissiale en Batiscanie, aux XVII^e et XVIII^e siècles.

⁴¹ Prosper Cloutier, *Histoire de la paroisse de Champlain*, tome 1, Trois-Rivières, Bien Public, 1915, page 13.

4. Étude de cas : Famille Le Marchand (LeMarchant)

Les Marchand ont constitué une famille pionnière sur la Grande Côte de Batiscan, fief de l'île Saint-Éloy. Ils se sont établis en territoire batiscanais, dès son ouverture à la colonisation, et ce faisant, ils collaborèrent étroitement à la mise en valeur et à l'humanisation de l'environnement. Notre analyse portera sur trois générations : celle de Jacques (1636-1695), celle d'Alexis (1668-1738), et celle de Louis-Joachim (1717-1803). Nous verrons la mise en valeur de leurs censives, leurs relations avec les seigneurs jésuites de même que leur implication à la vie paroissiale et communautaire de Batiscan. Cette famille est la nôtre. Elle vit encore, en ce moment, sur ses terres depuis le XVIIe siècle.

4.1 Jacques Le Marchand (1636-1695)

L'histoire de cette famille au Canada débute avec l'arrivée de Jacques Le Marchand (LeMarchant) en 1656. Selon certaines sources : le recensement de 1681⁴², le dictionnaire Tanguay⁴³ et son acte de sépulture de 1695⁴⁴, il serait né en 1636, en France, à Caen, évêché de Bayeux, province de Normandie. Par contre, selon des

⁴² Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français 1608-1880*, tome 5, Montréal, Wilson et Cie, 1882, page 61.

⁴³ Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, tome 5, Québec, Élysée, 1991, page 491.

⁴⁴ Louis Girard, *Répertoire des sépultures de la paroisse Immaculée-Conception de Trois-Rivières 1634-2004*, tome 7, page 1360.

auteurs, tels Marcel Trudel⁴⁵ et Gabriel Debien⁴⁶, sa naissance se situerait plutôt en 1638. Pour notre part, nous privilégions l'année 1636 comme étant celle correspondant à la naissance de notre ancêtre. Un écart de plus ou moins deux ans ne peut modifier grandement son parcours. Il nous est d'ailleurs impossible de connaître avec exactitude sa date de naissance. Ainsi, lorsqu'on recherche sa filiation, on se bute à une date de naissance incertaine, à un père non identifié et à une mère non identifiée. Or, on sait que Jacques LeMarchant vivait dans la région de Trois-Rivières en 1656. Il avait alors une vingtaine d'années.

Pour se rendre au Canada, il avait choisi la filière des engagés comme plusieurs autres le firent à cette époque. Que savons-nous de ses motifs? Autrement dit, pour quelle raison avoir émigré en Nouvelle-France? Énonçons à ce sujet quelques hypothèses. D'abord, on constate que sa région d'origine connaissait des problèmes économiques; on parle même de pauvreté, à certains endroits. Ensuite, on peut mentionner des liens de parenté avec des gens, déjà rendus au Canada. Citons les frères Jacques Le Neuf de la Potherie (gouverneur de Trois-Rivières en 1649) et Michel Le Neuf du Hérisson qui vivaient aux Trois-Rivières⁴⁷. Enfin, la Normandie connaîtait, depuis une vingtaine d'années, un mouvement d'émigration en direction du Canada. La colonie était connue en Normandie.

⁴⁵ Marcel Trudel, *Catalogue des immigrants 1632-1662*, Montréal, Hurtubise HMH, 1983, page 431.

⁴⁶ Gabriel Debien, « Liste des engagés pour le Canada au XVIIe siècle, vus de La Rochelle ». *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 6, décembre 1952, page 383.

⁴⁷ Prosper Cloutier, *Histoire de la paroisse de Champlain*, tome 1, Trois-Rivières, Bien Public, 1915, page 365.

Jacques Le Marchant s'est donc engagé en avril 1656, pour se rendre à Québec à bord du Taureau : un navire de 150 tonneaux, possédé par François Peron, un engagiste de La Rochelle; au commandé, on retrouvait l'expérimenté capitaine Élie Tadourneau. Le Marchant a signé avec une marque son contrat d'engagement, devant le notaire Abel Cherbonnier, de La Rochelle. Il se déclarait laboureur, âgé de 18 ans; il s'engageait pour trois ans, en retour d'un salaire de 75 livres par année⁴⁸. Le trajet se fit sans encombre; le navire arriva à Québec le 15 juin, après une traversée de 46 jours. Ses années d'engagement se déroulèrent dans la région de Trois-Rivières.

En février 1660, Le Marchant épousa aux Trois-Rivières une veuve nommée Françoise Capel⁴⁹. Celle-ci avait 32 ans, soit huit ans de plus que l'époux. Elle venait du même endroit que lui. Elle avait émigré à Québec en 1650, et était entrée postulante chez les Ursulines de Québec, sous le nom de Sœur Saint-Michel. Le 30 décembre de la même année, un incendie ravagea les bâtiments des Ursulines de cette ville, causant des dégâts considérables. Quelques mois plus tard, Sœur Saint-Michel quittait le monastère. Certains firent un lien entre l'incendie du couvent et son départ⁵⁰.

Quoi qu'il en soit, Françoise Capel s'établit aux Trois-Rivières, et épousa en octobre 1651 Jean Turcot (habitant), résidant du lieu. La cellule familiale dura à peine dix

⁴⁸ http://www.unicaen.fr/mrsh/prefen/actes/1558_eng.jpg consulté le 2007-08-23

⁴⁹ Contrat de mariage de Jacques LeMarchant et Françoise Capel 1^{er} février 1660, ANQ-TR, Greffe de Séverin Ameau, *Contrat illisible*.

⁵⁰ Jacques Saint-Onge, *Nos ancêtres*, N° 4, Revue de Sainte-Anne de Beaupré, 1985, page 125.

mois : le 19 août 1652, Jean Turcot et quelques soldats de l'endroit furent tués lors d'une attaque iroquoise⁵¹. Un garçon naîtra de cette brève union.

La veuve Capel, épousa en secondes noces, en 1653, Jacques Lucas dit Lépine (habitant)⁵². Or, son second mari succomba lui aussi, en 1659, victime d'une attaque iroquoise⁵³. Trois enfants étaient issus de sa seconde cellule familiale. C'est donc cette veuve qui s'unit, pour la troisième fois, à notre ancêtre Jacques LeMarchant, en février 1660. Leur cellule familiale durera 35 ans, soit jusqu'en 1695⁵⁴.

Le couple LeMarchant/Capel se fixa d'abord à Cap-de-la-Madeleine où Pierre Boucher Grosbois (futur gouverneur des Trois-Rivières) lui avait concédé, le 9 octobre 1661, une place de quatre-vingt pieds par quarante pieds de profondeur pour fin d'établissement, et une seconde place de quarante pieds par vingt-trois pieds pour y construire une grange⁵⁵. Le 13 août 1663, LeMarchant et son épouse vendirent à Jean Trépier, pour 400 livres tournois, une terre de deux arpents de front sur l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, aux Trois-Rivières. Cette censive avait été concédée par les Jésuites à Jacques Lucas, deuxième époux de Françoise Capel⁵⁶. D'autres ventes faites

⁵¹ John-A. Dickinson, « La guerre iroquoise et la mortalité en Nouvelle-France 1608-1666 », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 36, N° 1, 1982, page 51.

⁵² Contrat de mariage de Jacques Lucas dit Lépine et Françoise Capel 9 novembre 1653, ANQ-TR. Greffe de Séverin Ameau.

⁵³ John-A. Dickinson, « La guerre iroquoise et la mortalité en Nouvelle-France 1608-1666 », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 36, N° 1, 1982, page 49.

⁵⁴ Voir Annexe 29.

⁵⁵ Concession à Jacques LeMarchant 9 octobre 1661, ANQ-TR. Greffe de Claude Herlin.

⁵⁶ Vente de Jacques LeMarchant à Jean Trépier 13 août 1663, ANQ-TR. Greffe de Séverin Ameau.

par LeMarchant/Capel ont été retracées durant ces années; les terres ou emplacements provenaient surtout des anciens époux de Françoise : Turcot et Lucas.

Ainsi, en se départissant graduellement de ces terres aux Trois-Rivières et à Cap-de-la-Madeleine, Jacques LeMarchant espérait obtenir une concession dans la seigneurie des Jésuites de Batiscan où les sols étaient réputés fertiles. Son objectif fut réalisé en 1666, lorsque les Jésuites commencèrent à faire des concessions de censives à Batiscan. C'est ainsi qu'il obtint deux censives de deux arpents par 40 arpents chacune, situées à l'île Saint-Éloy, formant au total 160 arpents.

L'acte de concession, passé le 24 mars 1666⁵⁷, devant le notaire Jacques de La Touche, au Cap-de-la-Madeleine, stipule que Jacques LeMarchant, habitant, s'engageait à tenir feu et lieu, sur ses censives, à défricher un arpent/année et à payer les cens et rentes à la fête de Saint-Martin le 11 novembre de chaque année (un boisseau de blé, deux chapons vifs et quatre deniers) à l'hôtel seigneurial du Cap-de-la-Madeleine⁵⁸. Il devait aussi faire moudre ses grains au moulin banal de Batiscan, dès lors qu'il sera construit, laisser libre un chemin sur le bord du fleuve et donner du découvert à ses voisins. Enfin, il obtenait le droit de chasse et de pêche sur ses terres.

Les premières concessions de censives octroyées par les Jésuites à Batiscan (1666-1669) se firent, nous l'avons vu, d'une façon désordonnée. Aussi, pour mettre fin aux

⁵⁷ Concession à Jacques LeMarchant 24 mars 1666, ANQ-TR. Greffe de Jacques de La Touche.

⁵⁸ Voir Annexe 28.

empiètements de part et d'autre, on exigea des seigneurs jésuites le grand arpantage des concessions en 1669. Suite à cet arpantage, LeMarchant connaissait désormais les limites de ses censives et leur localisation exacte sur la Côte. Il lui restait, dès lors, à poursuivre la mise en valeur de sa propriété. C'est ainsi qu'au recensement de 1681⁵⁹, Jacques LeMarchant possédait six bêtes à cornes et avait mis en valeur 30 arpents, à raison de deux arpents par année.

Quelques années auparavant Jacques LeMarchant avait échangé une de ses censives de deux arpents de front à Saint-Éloy contre celle de Martin Guillet, contiguë à la sienne, mais de même dimension et presque au même endroit. De surcroît, il s'était engagé à dédommager Guillet de huit livres tournois par arpent, pour le bois coupé sur la censive⁶⁰. Un tel échange pourrait révéler une tentative de Jacques LeMarchant de réunir en un seul tenant l'ensemble de ses possessions de la seigneurie de Batiscan. Ainsi, cette nouvelle censive rapprochait les terres de LeMarchant de la ligne séparative (la 2^{ième} à l'aval) des seigneuries de Batiscan et de Champlain.

Tout en poursuivant l'exploitation de ses censives, Jacques LeMarchant participa activement à la vie communautaire de Batiscan. N'était-il pas, avec Nicolas Rivard, membre du comité formé en juillet 1682, en vue d'avoir un curé permanent à Batiscan. Il fut aussi marguillier en 1674, aux lendemains de la construction de la première église de

⁵⁹ Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens français 1608-1880*, tome 5, Montréal, Wilson et Cie, 1882, page 61.

⁶⁰ Échange de Jacques LeMarchant et Martin Guillet 28 mai 1674, ANQ-TR. Greffe de Jean Cusson.

Batiscan. C'est durant ces années que le vocable LeMarchant fut transformé en Marchand (perte de la particule); plusieurs actes notariés en font foi.

Jacques Marchand déceda le 6 octobre 1695, aux Trois-Rivières, durant un voyage d'affaires. Il avait 59 ans. Son acte de sépulture le décrit comme habitant et bourgeois négociant de Batiscan. Sa veuve fit donation de ses biens à ses enfants (Marie-Madeleine, Marie-Françoise et Alexis)⁶¹. Elle devait mourir quatre ans plus tard, à l'âge de 71 ans.

En somme, Jacques Marchand avait été un pionnier des premières heures de Batiscan. Il a su, comme acteur de l'humanisation, exploiter et mettre en valeur ses diverses censives, en plus de participer à la vie communautaire batiscanaise. On doit noter son sens de la famille : il avait logé sous son toit ses propres enfants et les autres enfants issus des cellules familiales antérieures de son épouse (les Turcot et les Lucas dit Dontigny). Son fils Alexis Marchand prendra la relève. Nous voilà rendu à la seconde génération.

⁶¹ Transaction entre Françoise Capel et ses enfants 29 novembre 1695, ANQ-TR. Greffe de Daniel Normandin. *Acte endommagé*.

4.2 Alexis Marchand (1668-1738)

Alexis se retrouvait en possession de censives léguées par ses parents à Batiscan. Il allait poursuivre l'humanisation de l'environnement, exercer des activités de marchand et participer à la vie communautaire de son milieu.

Il constitua d'abord une cellule familiale en février 1697⁶² en s'unissant à Marie-Catherine Rivard⁶³, fille de Nicolas Rivard, sieur de La Vigne. Il fit donc partie d'une famille bien en vue de Batiscan qui exerçait plusieurs activités dans la seigneurie. On disait que les Rivard formaient un clan. Cependant, son union fut brève, car sa femme succomba six ans plus tard, lors de la naissance d'un enfant. Des quatre enfants nés de leur union, deux survivaient : Marie-Jeanne (6ans) et Jean-Baptiste (4 ans).

Un inventaire de biens, mettant fin à sa communauté avec Marie-Catherine Rivard, dressé devant le notaire J.-B. Pothier de Trois-Rivières⁶⁴, révèle que la famille possédait quatre censives à Batiscan, formant au total de 220 arpents. Sur l'une d'elles, résidaient Alexis et ses enfants. On note une maison de 25 pieds de long, un fournil de 14 pieds X 12 pieds, une grange de 100 pieds, une vieille étable en pieux de cèdres et un petit hangar.

⁶² Contrat de mariage Alexis Marchand et Marie-Catherine Rivard 12 février 1697, ANQ-TR. Greffe de François Trottain.

⁶³ Voir Annexe 29.

⁶⁴ Inventaire de biens Alexis Marchand et Marie-Catherine Rivard 17 juin 1703, ANQ-TR. Greffe de Jean-Baptiste Pothier.

À l'intérieur de la maison, se trouvaient les pièces et articles suivants : une cuisine avec armoires, ustensiles, marmites, mobilier et poêles ; deux chambres avec paillasses, couchettes, couvertures, coffres et vêtements; un grenier avec des vieux fauteuils, des minots de blé, de la laine, des pois secs et des peaux; le fournil et la cave renfermaient des outils, des barriques, des raquettes, du vinaigre et des cierges de cire, le tout estimé à 2 190 livres tournois, auxquelles s'ajoutent 473 livres en argent comptant. Un cheptel, comprenant bœufs, bouvillons, génisses, vaches, veaux, cochons et quelques animaux de basse-cour, était évalué à 645 livres tournois. En ajoutant les dettes actives de 181 livres, soit les montants dus à la succession par des particuliers, le total des biens meubles s'élevait à 3 489 livres tournois.

Sur le plan du passif, Alexis devait 1 245 livres tournois, sous forme de billets, allant de 20 livres à 110 livres, au profit de particuliers qui lui auraient offert des produits pour son commerce⁶⁵. Ainsi, le solde qui se dégage s'élèverait à 2 244 livres tournois. Si on tient compte de la valeur des biens immeubles, non mentionnée dans un inventaire, mais qui s'élève en général à 1 000 livres par censive⁶⁶, on peut avancer, comme ordre de grandeur une somme de 4 000 livres, pour la valeur des quatre censives que possède Alexis. Ainsi, la valeur totale des biens meubles et immeubles d'Alexis pourrait s'élever à près de 7 000 livres tournois.

⁶⁵ Prosper Cloutier, *Histoire de la paroisse de Champlain*, tome 1, Trois-Rivières, Bien Public, 1915, page 371.

⁶⁶ Chiffre fourni par le professeur André Côté, basé sur des ventes de terres, dans la région de Québec au XVIIIe siècle.

Peu de temps après l'inventaire, Alexis contracta un second mariage⁶⁷ aux Trois-Rivières, avec Jeanne Testard de Folleville⁶⁸, veuve de Nicolas Gatineau (habitant).

Tout en exerçant ses activités commerciales, Alexis ne négligeait point pour autant son rôle de censitaire. Il consolida ses censives provenant du legs parental et se porta acquéreur de nouvelles terres. Il fit ainsi l'acquisition d'une partie de terre (1/12 de deux arpents par 40), sise à Saint-Éloy, de Julien Larive dit Desroziers, cordonnier⁶⁹, puis acheta la censive de François Fafard⁷⁰, contiguë à la sienne qui jouxtait la ligne séparative des seigneuries de Champlain et de Batiscan. Désormais, il devenait voisin d'Étienne Pézard de La Touche, seigneur de Champlain et de son domaine. Au cours des générations suivantes, les membres de la famille Marchand seront souvent associés à la vie de Champlain. On dira même que les Marchand sont tout autant de Batiscan que de Champlain : la limite séparant les deux seigneuries a bifurqué sur les terres des Marchand, au gré du parcours de la rivière Champlain, lui donnant ainsi une portion de terre dans la seigneurie de Champlain. Ajoutons que Louis Marchand, actuel propriétaire du domaine ancestral de la famille Marchand, paie encore, de nos jours, des taxes foncières à Champlain et à Batiscan⁷¹.

⁶⁷ Contrat de mariage Alexis Marchand et Jeanne Testard de Folleville 19 août 1703, ANQ-TR. Greffe de Jean-Baptiste Pothier.

⁶⁸ Voir Annexe 29.

⁶⁹ Vente d'une part de terre de Julien Larive dit Desroziers à Alexis Marchand 6 juin 1698, ANQ-TR. Greffe de Daniel Normandin.

⁷⁰ Vente d'une terre de François Fafard à Alexis Marchand 16 juillet 1707, ANQ-TR. Greffe de Daniel Normandin.

⁷¹ Verbatim Louis Marchand 21 juin 2007.

Selon l'aveu et dénombrement de 1733⁷², Alexis possédait 286 arpents de terre, dont 89, soit 31% de la superficie, étaient en culture. On peut dire que le censitaire a respecté les clauses des contrats de concessions de censives et qu'il a payé régulièrement les redevances annuelles aux seigneurs jésuites : un demi-boisseau de blé, un chapon vivant, ainsi que deux deniers par arpent de front.

Alexis Marchand a joué aussi un rôle dans la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan. D'abord, il fut marguillier, en 1700, 1707, 1711 et 1726⁷³. Durant ces mandats, il collabora à la gestion de la fabrique, puis s'impliqua dans la construction de la nouvelle église et des bâtiments adjacents. Il occupa aussi la fonction de lieutenant de milice (1697), puis, de capitaine de milice (1720)⁷⁴. On connaît deux gestes posés, à titre de capitaine de milice. Le premier, en mars 1723⁷⁵ concerne la construction de la chapelle Sainte-Geneviève de Batiscan à la confluence de la rivière à Veillet. Après discussions entre les paroissiens, on ne trouvait point d'entente concernant l'emplacement de celle-ci et ses coûts. L'intendant Bégon ordonna, dès lors, que le capitaine de milice Alexis Marchand ferait la répartition des tâches et des coûts au prorata des revenus des paroissiens et pourrait imposer, si besoin était, amendes aux contrevenants. Le second geste se déroule en septembre 1735⁷⁶ : le juge seigneurial de

⁷² Jacques Mathieu et Alain Laberge, *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent : Les aveux et dénombrements 1723-1745*, Sillery, Septentrion, 1991, page 188.

⁷³ Anne-Marie Rivard et Al., *Histoire de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan 1684-1984*, Trois-Rivières, Bien Public, 1984, page 104.

⁷⁴ Prosper Cloutier, *Histoire de la paroisse de Champlain*, tome 1, Trois-Rivières, Bien Public, 1915, page 372.

⁷⁵ Province de Québec. Ordonnances et jugements, *Gouverneurs et Intendants du Canada*, Québec, Fréchette, 1856, page 198.

⁷⁶ Ordonnance Duclos 3 septembre 1735, TL5, D2009-18, ANQ-QC, pièces judiciaires et notariales.

Batiscan mandate Alexis Marchand comme arbitre pour évaluer la quantité de foin fauchée dans la commune de Sainte-Anne et dresser à ce sujet un procès-verbal. On le voit bien ici : un capitaine de milice, en tant qu'homme de confiance de la communauté locale, s'occupe de questions autant civiles que militaires. C'est à ce titre qu'il est le représentant des autorités publiques coloniales, au niveau de la paroisse.

Alexis Marchand est décédé le 31 mai 1738, à l'âge de 70 ans. Son inventaire de biens⁷⁷ révèle une consolidation de ses avoirs, de nouvelles acquisitions de censives contiguës aux censives initiales, un commerce de plus en plus florissant reflétant une certaine aisance, et le qualificatif de marchand bourgeois. Il avait joué un rôle important dans l'humanisation de l'espace batiscanais en s'impliquant au niveau seigneurial, paroissial, social et économique. Voyons maintenant l'apport de son fils Louis-Joachim.

4.3 Louis-Joachim Marchand (1717-1803)

Louis-Joachim, fils cadet du second mariage d'Alexis Marchand avec Jeanne Testard, succéda à son père, en 1738, comme cultivateur et marchand, tout en participant à la vie seigneuriale et paroissiale de Batiscan.

⁷⁷ Inventaire de biens d'Alexis Marchand et Jeanne Testard dit Folleville 25 juin 1738, ANQ-TR, greffe d'Arnould B. Pollet.

Marié à trois reprises, Louis-Joachim aura une nombreuse descendance; il fut d'ailleurs le père de 25 enfants (19 garçons, six filles)⁷⁸. De son premier mariage (1740-1747)⁷⁹ avec Marie-Josephe Mercereau dit Lasavanne, naîtront cinq enfants, dont quatre garçons. En secondes noces (1748-1759)⁸⁰, il épousera Josephe (Josette) Rivard dit Montendre à Grondines, qui lui donnera sept enfants, dont quatre autres fils. Enfin, en 1760⁸¹, il s'unira en troisièmes noces à Françoise Roy dit Chatellereau; treize enfants naîtront de cette union, à savoir : onze garçons dont Hyacinthe, descendant de notre lignée.

À titre de censitaire héritier des biens familiaux, Louis-Joachim s'efforcera de réunir en un seul ensemble les terres léguées à ses frères et sœurs : ce sera par achat, échange, abandon ou compensation financière qu'il effectuera la reconstitution du patrimoine familial. Puis, il se fera concéder de nouvelles censives à Batiscan par les Jésuites. Parmi de nombreuses transactions notariées, citons seulement quelques exemples. Ainsi, dans un acte de donation, de 1741, sa mère lui léguua une partie du patrimoine familial en lui demandant toutefois de tenir compte des portions de terres qui revenaient à ses frères et soeurs⁸². Puis, quelques années plus tard, il acquit de sa sœur Marie-Anne, au coût de 200 livres, deux parties de terre, l'une de 64 pieds de front sur 50

⁷⁸ Voir Annexe 29.

⁷⁹ Contrat de mariage Louis-Joachim Marchand et Marie-Josephe Mercereau dit Lasavanne 1^{er} février 1740, ANQ-TR. Greffe d'Arnould B. Pollet.

⁸⁰ Contrat de mariage Louis-Joachim Marchand et Josephe Rivard dit Montendre 6 février 1748, ANQ-TR. Greffe d'Arnould B. Pollet.

⁸¹ Contrat de mariage Louis-Joachim Marchand et Françoise Roy dit Chatellereau 12 avril 1760, ANQ-TR. Greffe de Nicolas Duclos.

⁸² Donation de Jeanne Testard dit Folleville à Louis-Joachim Marchand 14 mars 1741, ANQ-TR. Greffe d'Arnould B. Pollet.

arpents de profondeur, l'autre de 21 pieds de front sur la même profondeur⁸³. Au même moment, il se faisait concéder une nouvelle censive de trois arpents de front sur la « profondeur à la ligne de partage aboutissant aux terres non concédées », voisine d'une autre de ses terres⁸⁴.

Tout en poursuivant ses activités de censitaire et de marchand (il tenait un magasin général), Louis-Joachim collabora à la vie communautaire de Batiscan, comme le firent son père Alexis et son grand-père Jacques. Il fut marguillier en charge, maître chanter à l'église paroissiale avec un chœur de chant formé de ses neuf fils⁸⁵, puis enseigne de milice en 1749⁸⁶ et capitaine de milice en 1759⁸⁷, au moment de la Conquête anglaise. C'était un personnage de premier plan, avec une certaine force de caractère, qui avait le respect des autres membres de la communauté. Cependant, il n'hésitait pas à faire valoir ses droits devant le système judiciaire. Un procès retentissant mérite ici d'être mentionné.

Le procès résulte d'un litige entre Louis-Joachim Marchand et Joseph-Antoine Pézard de La Touche, seigneur de Champlain. Selon La Touche, Louis-Joachim ne respectait pas la ligne séparative entre les deux seigneuries; il lui reprochait notamment

⁸³ Vente de Marie-Anne Marchand à Louis-Joachim Marchand 27 mai 1746, ANQ-TR. Greffe d'Arnould B. Pollet.

⁸⁴ Concession à Louis-Joachim Marchand 11 avril 1746, ANQ-TR. Greffe d'Arnould B. Pollet.

⁸⁵ Prosper Cloutier, *Histoire de la paroisse de Champlain*, tome 1, Trois-Rivières, Bien Public, 1915, Page 456.

⁸⁶ Vente de Jean-Baptiste Marchand à Louis-Joachim Marchand 22 décembre 1749, ANQ-TR. Greffe de Joseph Rouillard dit Fonville.

⁸⁷ Bail à ferme entre Louis-Joachim Marchand et Charles Dumont, 7 mars 1759, ANQ-TR. Greffe de Nicolas Duclos.

d'avoir coupé du bois, au début de 1747, sur son domaine seigneurial, et porta plainte auprès de la juridiction royale de Trois-Rivières⁸⁸. Que s'était-il donc passé pour qu'on en arrive là?

Rappelons que Louis-Joachim avait des censives qui jouxtaient les limites des deux seigneuries. Même plus, l'une d'elle se prolongeait, en direction du fleuve, en territoire de la seigneurie de Champlain, d'où le paiement par Marchand de cens et rentes au seigneur de La Touche. Les Jésuites, on s'en souvient, avaient accepté, en 1721, les bornes de la seigneurie à la rivière Champlain. Ce fut donc avec fermeté que Louis-Joachim se défendit de la plainte portée contre lui. N'était-ce pas sur ses terres que Louis-Joachim effectuait les coupes de bois? En faisaient foi les actes notariés et les rapports d'arpenteurs. Que pouvait espérer, disait-on, un censitaire même bien nanti face à un seigneur bien en vue! Or, au grand dam du seigneur de La Touche, la cour royale de Trois-Rivières confirma le droit de propriété de Louis-Joachim Marchand sur les terres faisant l'objet de contentieux.

Insatisfait du jugement, Pézard de La Touche porta la cause en appel au Conseil supérieur de Québec où il espérait bénéficier de l'appui de gens influents et d'amis. De son côté, Marchand « qui avait une bourse bien garnie [employa] les gens les plus érudits pour soutenir ses droits »⁸⁹. Le Conseil supérieur reconduisit en 1753 le jugement de la cour de Trois-Rivières et condamna Pézard de La Touche à payer frais,

⁸⁸ Fonds Juridiction royale de Trois-Rivières 10 avril 1747, TL3, S11, P3697, ANQ-TR

⁸⁹ Prosper Cloutier, *Histoire de la paroisse de Champlain*, tome 1, Trois-Rivières, Bien Public, 1915, page 374.

dommages et intérêts à Louis-Joachim Marchand. La défense vigoureuse faite par Louis-Joachim aurait concouru à lui donner une certaine renommée à Batiscan et à Champlain, car elle avait conduit à la victoire d'un censitaire contre un seigneur.

En mars 1760⁹⁰, Louis-Joachim fit rédiger un inventaire de biens, pour clore sa seconde cellule familiale⁹¹. Ses biens meubles furent évalués à 19 783 livres, et son passif, à 125 livres seulement, laissant une balance positive de 19 658 livres tournois. À ce montant s'ajoute la valeur des biens immeubles, formés de cinq terres, qui demeure inconnue. Il n'est pas d'usage d'en donner un ordre de grandeur, lors de la confection d'un inventaire de biens. Or, comme la Nouvelle-France est en pleine crise économique et connaît une grande inflation, il est difficile pour nous d'avancer des chiffres là-dessus. Quoi qu'il en soit, les montants connus sont révélateurs du succès que connaît Louis-Joachim dans l'exercice de ses différentes activités. La quasi-absence de dette dénote que ses terres lui appartiennent en totalité, car elles ne sont pas grevées d'hypothèque. Un tel personnage dégage certes une image positive dans son environnement.

Louis-Joachim a alors 43 ans. Veuf depuis deux ans, il s'unira, en troisièmes noces, à une jeune fille de 22 ans, un mois après la confection de l'inventaire de biens⁹².

⁹⁰ Voir Annexe 30.

⁹¹ Inventaire de biens Louis-Joachim Marchand et Marie-Josephe Rivard dit Montendre 5 mars 1760, ANQ-TR, Greffe de Jean Le Proust.

⁹² Contrat de mariage de Louis-Joachim Marchand et Françoise Roy dit Chatellereau 12 avril 1760, ANQ-TR, Greffe de Nicolas Duclos.

Cet homme mourra en 1803, à l'âge de 86 ans. Par sa descendance, il assurera la continuité de la lignée des Marchand, en Mauricie.

En somme, les Marchand⁹³, famille souche de la seigneurie de Batiscan, ont su composer, s'intégrer et participer à la vie seigneuriale et contribuer à la vie sociale et économique de la paroisse de Batiscan, sur trois générations de 1666 à 1760. Ils sont devenus, à travers les ans, des agents de transformation de l'espace batiscanais et des acteurs de l'humanisation de cette seigneurie .

⁹³ Voir Annexe 31.

CONCLUSION

Au terme de ce mémoire, dans le cadre de la Maîtrise en études et interventions régionales (MEIR), portant sur la seigneurie ecclésiastique de Batiscan à l'époque de la Nouvelle-France entre 1636-1760, on s'aperçoit que la démarche qui a été la nôtre s'est voulue, sans doute, un apport aux futurs chercheurs multidisciplinaires de Batiscan et de la Mauricie, du XVIIe et XVIIIe siècles, comme source de connaissance et d'interprétation de l'espace batiscanais et de sa région immédiate.

Que ce soit par la géographie dans son approche de l'aspect physique du territoire et de son milieu, ou par l'histoire avec la description des faits marquants et les changements survenus au fil des ans dans le cadre de cette seigneurie des Jésuites et par la sociologie avec les différents thèmes se rapportant aux interactions et agissements de la vie seigneuriale et paroissiale de Batiscan, tout cela ne pouvant que déboucher sur une meilleure compréhension du territoire batiscanais et de ses habitants.

Même plus, les résultats qui s'en dégagent amènent une dimension, non point nouvelle, mais évolutive dans les travaux consacrés jusqu'à présent à l'histoire de la seigneurie de Batiscan.

Mais que représente effectivement la seigneurie des Jésuites de Batiscan en tant qu'objet d'étude? Est-elle vraiment représentative, même si elle est ecclésiastique, du fait seigneurial dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque de la Nouvelle-France? Elle

n'est point un phénomène marginal ou isolé, d'autres seigneuries poursuivent un cheminement identique à la même période historique. Cette similitude dans l'occupation de l'espace par des seigneuries laurentiennes s'est vu confirmée, expliquée et susceptible d'être analysée. Il nous fallait démontrer, en outre, que Batiscan s'inscrivait dans cette perspective de l'humanisation de l'espace. Nous disposions de suffisamment d'éléments pour en affirmer l'existence et d'y voir, de surcroît, le rôle joué par les seigneurs jésuites comme gestionnaires de l'humanisation et leurs relations avec leurs censitaires : les acteurs de l'humanisation. Nous étions, dès lors, en mesure de réaliser cette étude. Il nous apparaît nécessaire, à titre de bilan, de retenir les faits les plus significatifs de l'évolution de la seigneurie de Batiscan.

L'environnement étant l'assise de la seigneurie de Batiscan et le siège des activités du monde rural, il nous a paru opportun d'y consacrer notre première partie du Mémoire. Pour ce faire, nous avons subdivisé le contenu autour de quatre thèmes : le milieu physique, la toponymie, le mercantilisme/colonialisme et le régime seigneurial. On y a décrit les principales composantes de son territoire seigneurial. On s'est intéressé à sa situation géographique mitoyenne entre Montréal et Québec, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'aux divers toponymes qui ont servi à la désigner au fil des ans. Son relief s'échelonnant de la côte vers l'intérieur, de plaine littorale à plateau et aux premiers soubresauts des contreforts laurentiens, plus une hydrographie axée sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Batiscan nous expliquent la mise en marche du peuplement.

Puis, pour bien comprendre le contexte historique de l'époque, il nous a fallu nous rabattre sur deux courants politico-économiques ainsi qu'un régime agraire en vigueur en France et en Europe. Comme les autres seigneuries en Nouvelle-France, l'espace batiscanais s'imbriquait dans ce grand contexte économico-politique : le mercantilisme et le colonialisme. Afin de stimuler et d'organiser la colonisation et le peuplement de la Nouvelle-France, la Métropole opte pour l'implantation d'un système agraire dans la vallée du Saint-Laurent : le régime seigneurial. C'est dans ce cadre, bien précis, qu'évoluèrent seigneurs et censitaires de la seigneurie de Batiscan entre 1636-1760.

En deuxième lieu, nous devions, en nous fondant sur des sources probantes, observer et analyser l'administration par les Révérends Pères Jésuites de leur seigneurie de Batiscan; les Jésuites devenant les gestionnaires de l'humanisation de l'espace batiscanais. Pour traiter de l'aspect central de ce chapitre et en faciliter l'analyse, nous l'avons divisé en quatre parties selon l'ordre chronologique des événements de la seigneurie.

Il nous fallait au départ s'attarder à la vocation première de la seigneurie : une seigneurie vouée à l'évangélisation des Indiens. Suite à l'échec de cette tentative, les seigneurs jésuites ont opté pour l'ouverture de leur seigneurie à la colonisation se comportant ainsi comme de véritables seigneurs, à l'égal des autres seigneuries de la vallée du Saint-Laurent. Ce qui nous a permis d'en tracer leur portrait comme seigneurs gestionnaires de l'humanisation et d'y voir la gestion de leurs fiefs en Batiscanie en lien avec les différentes composantes du régime seigneurial. Nous en avons brièvement

rappelé leurs droits et devoirs : d'octroi de censives, à la perception des cens et rentes de leurs censitaires à l'obligation de construire un moulin banal et de résider dans la seigneurie.

Qui dit seigneurie dit aussi colonisation et peuplement. C'est ainsi que nous avons été amenés à regarder l'occupation du sol et le peuplement de cette seigneurie ecclésiastique. De la Côte batiscanaise, site premier de l'occupation des censitaires, la marche du peuplement se poursuit vers l'intérieur de la seigneurie, grâce à l'apport des cours d'eau. Une vie rurale s'organise avec le temps. L'humanisation de l'espace, tant par les seigneurs jésuites et par l'action des censitaires, est en expansion et se structure davantage. La seigneurie de Batiscan prend forme et évolue.

C'est à partir de l'analyse de ces divers thèmes que nous avons été en mesure d'avoir une vision d'ensemble, ce que l'on recherchait comme objectif du chapitre, de la vie seigneuriale batiscanaise aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Pour le troisième chapitre du Mémoire, nous avons tenté de poursuivre l'analyse du monde rural en Batiscanie privilégiant, cette fois, les acteurs de l'humanisation : les censitaires. Il nous fallait se référer à la vie quotidienne, paroissiale et seigneuriale des censitaires de Batiscan. Ne sont-ils pas, par l'occupation et le développement de leurs censives, les agents de transformation de l'espace habitable de la seigneurie de Batiscan? Les actes notariés et les documents d'archives se rapportant à Batiscan nous furent d'une grande utilité dans la mise en place de cette structure paysanne.

Pour ce faire, notre argumentation se rattachait à quatre idées. D'abord, l'origine sociale et géographique des censitaires nous a permis d'avoir une vue d'ensemble de l'effectif censitaire de Batiscan et de leur provenance. Ensuite, le défrichement des censives nous a montré le progrès dans la mise en valeur de l'espace rural de la seigneurie. Puis, le thème de la paroisse a tracé l'évolution et les événements qui ont mené à la formation de la communauté batiscanaise. Enfin, nous avons choisi comme étude de cas : la famille Marchand , famille souche de la Grande Côte, sur trois générations : Jacques, Alexis et Louis-Joachim. L'étude de cette cellule familiale nous a donné des exemples concrets de leurs participations actives à la vie seigneuriale batiscanaise, tant au niveau économique et sociale aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Ce troisième chapitre consacré au monde des censitaires de Batiscan, nous révèle une participation indispensable, sinon incontournable, des paysans défricheurs à l'humanisation du territoire seigneurial. Les censitaires de Batiscan ayant composé, sans forte réticence, avec les exigences des seigneurs jésuites dans l'exploitation de la seigneurie. Est-ce le fait que leurs seigneurs étaient des Jésuites et avaient, en somme, l'autorité morale et religieuse sur leurs censitaires qui en expliquerait l'essor dès l'ouverture de cette seigneurie à la colonisation, ou tout bêtement la fécondité des terres nouvelles à occuper. Une chose demeure : sans censitaire, pas de seigneurie. Quoi qu'il en soit, il nous a été possible de dresser un tableau représentatif de la vie des censitaires en Batiscanie, à l'époque de la Nouvelle-France, tant les sources bibliographiques et archivistiques étaient abondantes.

En guise de prolongement de ce Mémoire de Maîtrise, il serait souhaitable que d'autres études dépassent notre recherche sur Batiscan : une seigneurie des Jésuites à l'époque de la Nouvelle-France de 1636 à 1760. Notre objectif était de comprendre l'espace batiscanais et de connaître, un peu plus, la vie des seigneurs et des censitaires de cette seigneurie ecclésiastique; ne négligeant point un apport à l'histoire régionale et à la généalogie.

D'autres recherches pourraient exploiter davantage l'occupation et le peuplement des rives nord-est et sud-ouest de la rivière Batiscan, après le plein de population sur la Grande Côte; cette aire géographique deviendra après 1750, le centre de gravité de la seigneurie de Batiscan.

Par contre, d'autres chercheurs pourraient encore poursuivre l'étude de cette seigneurie au-delà du Régime français, soit à partir de la période britannique, pour y voir l'évolution de Batiscan, sa nouvelle gestion et ses nouvelles structures. Ne serait-ce que pour y analyser les impacts du délaissement par les Jésuites de cette seigneurie, suite à un décret royal de l'administration anglaise.

Voilà des idées captivantes à exploiter en vue d'une thèse de doctorat.

D'autres pistes de réflexion plus spécifiques pourraient être envisagées dans de futures études portant sur la Batiscanie. Nous nous permettons d'en suggérer quelques-

unes : le rôle et l'influence des procureurs d'office laïcs auprès des Jésuites dans la seigneurie de Batiscan, on les qualifiait parfois de « petits seigneurs ». Pourquoi pas quelques familles souches qui se sont impliquées dans le devenir de la seigneurie? Quels projets attrayants susceptibles d'attirer l'attention d'un chercheur?

Vers le milieu du XVIIe siècle, des colons français, sous les auspices des Jésuites, avaient occupé le territoire de la seigneurie de Batiscan. Cent ans plus tard, une communauté canadienne-française en devenir issue du monde des censitaires était solidement ancrée sur la Côte du fleuve Saint-Laurent et sur les rives de la rivière Batiscan.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Archives nationales du Canada

Fonds Correspondance Générale Canada : Série C11A Microfilm F-106.

Archives Nationales du Québec, Bureau de Québec. (ANQ-QC)

Fonds Biens des Jésuites : ZQ44

Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Québec. Greffes d'arpenteurs. : CA301

Fonds Intendants. : E1

Fonds Grands Voyers : E 2

Fonds ministères Terres et forêts : E21

Fonds Prévôté de Québec : TL1

Collection Pièces judiciaires et notariales : TL5

Fonds Conseil Souverain : TP1

Archives Nationales du Québec, Bureau de Trois-Rivières (ANQ-TR)

Fonds greffes d'arpenteur du district judiciaire Trois-Rivières : CA401

Fonds Cour supérieure. District judiciaire de Trois-Rivières. État civil : CE401

Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières : CN401

Fonds Juridiction royale de Trois-Rivières : TL3

Fonds Cour seigneuriale de Batiscan : TL7

Banque de données Parchemin.

Becquet, Romain. *Aveux et dénombremens 29 décembre 1677.* ANQ-TR. 47 pages.

Archives du Québec, Bureau de Montréal.(ANQ-MTL)

Fonds seigneurie de Batiscan : P220

Archives Notariales (Greffes de notaires)

Nom des notaires	Dates extrêmes
Adhémar dit Saint-Martin, Antoine	1674-1699
Ameau, Séverin	1651-1702
Cusson, Jean	1666-1700
Duclos, Nicolas	1751-1771
Grandmesnil, Étienne Véron de	1705-1721
Herlin, Claude	1659-1665
La Rue, Guillaume de	1664-1676
La Touche, Jacques de	1664-1669
Le Proust, Jean	1746-1761
Lesieur, Charles	1689-1696
Normandin, Daniel	1686-1729
Pothier, Jean-Baptiste	1687-1710
Pollet, Arnould-Balthazar	1730-1754
Rouillard dit Fonville, Joseph	1730-1764
Trottain, François	1687-1731

Sources imprimées

Mathieu, Jacques et Alain Laberge, *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent les aveux et dénombremens 1723-1745*, Sillery, Septentrion, 1991, 415 pages.

Québec, Province de, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, (1663-1716), Québec, Côté et Dussault, 1885-1891, 6 volumes.

Québec, Province de, *Ordonnances et jugements. Gouverneurs et intendants du Canada*, Québec, Fréchette, 1856, 776 pages.

Roy, Pierre-Georges, *Papier terrier de la compagnie des Indes Occidentales 1667-1668*, Beauceville, l'Éclaireur, 1931, 378 pages.

Trudel, Marcel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973, 618 pages.

Trudel, Marcel, *Le terrier du Saint-Laurent de la côte nord au lac Saint-Louis*, Québec, Méridien, 1998, 508 pages.

Trudel, Marcel, *La population du Canada en 1666 recensement reconstitué*, Sillery, Septentrion, 1995, 379 pages.

Instruments de recherche

Bacon, P. René, O.J.M. *La famille Saint-Arnaud à la rivière Batiscan 1695-1770*, Trois-Rivières, Bien Public, 1980, 110 pages.

Bouchard, Réjeanne B, *Répertoire des mariages de Batiscan (St-François-Xavier) 1682-1982*, 2^{ème} édition Batiscan, Batiscan et son histoire, 1982, 99 pages.

Campagna, Dominique, *Répertoire des mariages de Batiscan comté Champlain 1682-1900*, Cap-de-la-Madeleine, 1964, 92 pages.

Campagna, Dominique, *Répertoire des mariages de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan comté Champlain 1727-1900*, Cap-de-la-Madeleine, 1963, 128 pages.

Drouin, Institut généalogie, *Dictionnaire national des Canadiens français 1608-1760*, Montréal, Institut généalogie Drouin, 1965, 3 volumes.

Encyclopédie de la Pléiade, *Histoire Universelle*, Bruges, 1956-1958, 3 volumes.

Ferland, M.-G. et R.-M. Gagnon, *Climat du Québec méridional*, Bulletin M.P-13, Québec, service de météorologique, ministère des recherches naturelles du Québec, Annuaire du Québec, 1973, 915 pages.

Gauthier, Benoît, *Recherche sociale*, Saint-Foy, PUQ, 2003, 619 pages.

Girard, Louis, *Répertoire des sépultures de la paroisse Immaculée-Conception de Trois-Rivières 1634-2004*, 7 volumes.

Hardy, René et Guy Trépanier, *Bibliographie de la Mauricie*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 294 pages.

Jetté, René, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730*, Montréal, 1983, 1 176 pages.

Langlois, Michel, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois 1608-1700*, Québec, la maison des ancêtres québécois et Bibliothèque archives nationales du Québec, 1998-2001, 4 volumes.

Messier, Jean-Jacques, *Bibliographie relative à la Nouvelle-France*, Montréal, les Éditions Univers, 1979, 198 pages.

Mourre, Michel, *Dictionnaire d'histoire universelle*, Paris, Édition Universelle, 1968, 2 volumes.

Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foi et hommage, et aveux et dénombremens conservés aux archives de la province de Québec*, Beauceville, l'Éclaireur, 1927-1929, 6 volumes.

Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des contrats de mariage du Régime français*, Québec, 1937-1938, 6 volumes.

Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des testaments, donations et inventaires de biens du Régime français*, Québec, 1941, 3 volumes.

Roy, Pierre-Georges et Antoine Roy, *Inventaire des greffes des notaires du Régime français*, Québec, 1943-1976, 27 volumes.

Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des jugements en Conseil Supérieur de la Nouvelle-France*, Beauceville, l'Éclaireur, 1932-1935, 7 volumes.

Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, Beauceville, l'Éclaireur, 1921, 325 pages.

Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France*, Beauceville, l'Éclaireur, 1919, 4 volumes.

Saint-Onge, Jacques, *Nos ancêtres*, Saint-Anne de Beaupré, La Revue, 1985-à nos jours, 30 volumes.

Société historique de Sainte-Geneviève de Batiscan, *Répertoire des sépultures de Sainte-Geneviève de Batiscan 1727-1984*, Québec, 1985, 180 pages.

Société historique de Sainte-Geneviève de Batiscan, *Répertoire des mariages de Sainte-Geneviève de Batiscan 1727-1984*, Québec, 1985, 187 pages.

Tanguay, Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Québec, Eusèbe Sénecal, 1871-1890, 7 volumes. Réimpression, Éditions Élysée, 1991.

Trudel, Marcel, *Atlas de la Nouvelle-France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, 219 pages.

Trudel, Marcel, *Catalogue des immigrants 1632-1662*, Montréal, Hurtubise HMH, 1983, 569 pages.

Ouvrages généraux et particuliers

Barthe, J.-B.-M, *Analyse des actes de François Trottain*, Trois-Rivières, Actes des vieux notaires royaux du Canada, 1913, 176 pages.

Beaulieu, Alain et Réal Ouellet, *Les sauvages de Champlain*, Montréal, Typo, 1983, 282 pages.

Beaulieu, Alain, *Les autochtones du Québec*, Québec, Musée des civilisations, Montréal, Fidès, 2000, 124 pages.

Bellemare, Pierre-Antoine-Adélard et Hervé Trudel, *Batiscan (St-François-Xavier de) Coll. Pages trifluviennes*, Série A, N° 5, Trois-Rivières, Bien Public, 1933, 55 pages.

Bédard, Marc-André, *Les protestants en Nouvelle-France*, Québec, Société historique de Québec, 1978, 141 pages.

Bégin, Émile, *François de Laval*, Québec, PUL, 1959, 222 pages.

Berthet, Thierry, *Seigneurs et colons de la Nouvelle-France. L'émergence d'une société distincte au XVIIIe siècle*, Cachan, Édition de l'école normale supérieure de Cachan, 1957, 275 pages.

Blanchard, Raoul, *Le centre du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1947, 577 pages.

Bloch, Marc, *Apologie sur l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Colin, 2002, 159 pages.

Bourdon, Yves et Jean Lamarre, *Histoire du Québec une société nord-américaine*, Montréal, Beauchemin, 1998, 266 pages.

Boucher, Thomas, *La Mauricie d'autrefois*, Coll. Histoire régionale N° 2, Trois-Rivières Bien Public, 1952, 207 pages.

Boudreau, Philippe et Claude Perron, *350 mots clés de science politique*, Montréal, Chenelière McGraw Hill, 1998, 140 pages.

Braudel, Fernand, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1994, 2 volumes.

Brown, Graig, *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal Express, 1988, 694 pages.

- Cambray, J.-Alfred, *Bribes d'histoire du Cap-de-la-Madeleine 1634-1947*, S.1., s.n. 1947, 54 pages.
- Campeau, Lucien, *Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France 1633-1663*, Montréal, Bellarmin, 1974, 174 pages.
- Casgrain, Philippe, *Marie de l'Incarnation*, Québec, Léger Brousseau, 1862, 3 volumes.
- Catalogne, Gédéon de, *Rapport sur les seigneuries 1712*, Québec, Middleton and Dawson, 1871, 82 pages.
- Champlain, Samuel de, *Les voyages de Samuel de Champlain au Canada de 1603-1618*, Québec, Presse de la Cie Vigie, 1908, 247 pages.
- Charbonneau, Hubert, *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*. Montréal, PUM, 1975, 267 pages.
- Charlevoix, Père François-Xavier de, *Histoire et description de la Nouvelle-France*, Montréal, Éditions Élysée, 1976, 3 volumes.
- Chartier, Jean-Pierre, *Les fiefs et seigneurie de Champlain*, Champlain, les héritages patrimoniaux, 2005, 184 pages.
- Choquette, Leslie, *De Français à paysans modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*, Sillery, Septentrion, 2001, 323 pages.
- Cloutier, Prosper, *Histoire de la paroisse de Champlain*, Trois-Rivières, Bien Public, 1915, 2 volumes.
- Coates, Colin-M, *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*, Sillery, Septentrion, 2003, 255 pages.
- Côté, André, *Joseph Michel Cadet 1719-1781*, Sillery, Septentrion, 1998, 400 pages.
- Courville, Serge, *Seigneuries et fiefs du Québec*, Ste-Foy, CELAT, 1988, 202 pages.
- Dawson, Nelson-Martin, *Des Attikamègues aux têtes de boule*, Sillery, Septentrion, 2003, 167 pages.
- Delage, Denys, *Le pays renversé Amérindiens et européens en Amérique du nord-est 1600-1664*, Québec, Boréal, 1991, 416 pages.
- Depatie, Sylvie, Mario Lalancette, Christian Dessureault, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, 290 pages.

- Deray, Françoise Pineau, *Marie de l'Incarnation 1599-1672*, Paris, Lafond, 1989,
310 pages.
- Dessureault, René-Paul, *Ceux de la rivière*, Québec, Aricot, 2003, 417 pages.
- Dickinson, John-A, *Justice et justiciables, la procédure civile à la prévôté de Québec, 1667-1759*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, 289 pages.
- Dickinson, John-A, et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 2003, 452 pages.
- Douville, Raymond, *La seigneurie de Batiscan, chroniques des premières années 1636-1681*, Trois-Rivières, Bien Public, 1980, 90 pages.
- Douville, Raymond, *La seigneurie Saint-Marie*, Trois-Rivières, Bien Public, 1979, 61 pages.
- Douville, Raymond et Jacques-Donat Casanova, *La vie quotidienne des Indiens au Canada à l'époque de la colonisation française*, Montréal, LRP, 1982, 317 pages.
- Douville, Raymond et Jacques-Donat Casanova, *La vie quotidienne en Nouvelle-France*, Montréal, LRP, 1982, 272 pages.
- Dubé, Jean-Claude, *Les intendants de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1984, 327 pages.
- Duby, Georges et Armand Wallen, *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1975, 4 volumes.
- Ducharlet, Émile, *Récits de voyages Samuel de Champlain (1603 à 1635)*, Saint-Ouen-en Brie, La Lucarne Ovale, 1999, 131 pages.
- Duchene, Albert-Paul-André, *La politique coloniale de la France; le ministère des colonies depuis Richelieu*, Paris, Payot, 1928, 347 pages.
- Dumas, Sylvio, *Les filles du roi en Nouvelle-France*, Cahiers d'histoire N° 24, Québec, la société historique de Québec, 1972, 382 pages.
- Eccles, William, *Le gouvernement de la Nouvelle-France*, Ottawa, les brochures de la société historique du Canada, N° 18. 1966, 20 pages.
- Fink, Carole, *Marc Bloch : une vie au service de l'histoire*, Traduit par Pierre Janin. Lyon, PUL, 1997, 313 pages.

- Foley, Jean-Paul, *Batiscan s'érige prémices paroissiales 1670-1708*, Trois-Rivières, Bien Public, 1981, 93 pages.
- Frégault, Guy, *La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744*, Montréal, Fides, 1969, 242 pages.
- Frégault, Guy, Marcel Trudel et Michel Brunet, *Histoire du Canada*, Montréal, Fides, 1952, 297 pages.
- Funck-Brentano Frantz, *L'Ancien Régime*, Americ Edit, 1936, 2 volumes.
- Garneau, François-Xavier, *Histoire du Canada français*, Montréal, Les amis de l'histoire, 1969, 6 volumes.
- Gauthier, Raymonde, *Les manoirs du Québec*, Montréal, Fides, 1976, 244 pages.
- Gauthier-Larouche, Georges, *L'évolution de la maison rurale laurentienne*, Québec, PUL, 1967, 50 pages.
- Gérin, Léon, *Aux sources de notre histoire, Les conditions économiques et sociales de la colonisation en Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1946, 274 pages.
- Godbout, Archange, *Origine des familles canadiennes-françaises*, Extrait de l'état civil français, Lille, 1925, 262 pages.
- Godbout, Archange, *Les pionniers de la région trifluvienne, 1634-1647*, Trois-Rivières, Bien Public, 1934, 82 pages. (Pages trifluviennes).
- Goubert, Pierre, *100 000 provinciaux au XVIIe siècle. Beauvais et le Beauvaisis*, Paris, Flammarion, 1968, 439 pages.
- Greer, Allan, *Habitants marchands et seigneurs*, Sillery, Septentrion, 2000, 319 pages.
- Groulx, Lionel, *Notre grande aventure*, Montréal, Fides, 1976, 299 pages.
- Groulx, Lionel, *Naissance d'une race*, Montréal, Granger, 1938, 285 pages.
- Hamelin, Eddie, *La paroisse de Champlain*, Trois-Rivières, Bien Public, pages trifluviennes Série A N° 7, 1933, 79 pages.
- Hardy, Jean-Pierre, *La vie quotidienne dans la vallée du St-Laurent*, Sillery, Septentrion, Coll. Musée des civilisations, 2001, 176 pages.

- Hardy, René, Normand Séguin et Al., *Histoire de la Mauricie*, Coll. Les régions du Québec et Institut québécois de recherche sur la Culture, Québec, 2004, 1 139 pages.
- Harris, Colebrook, Richard, *The seigneurial system in early Canada, A geographical Study*, Québec, PUL, 1966, 247 pages.
- Harvey, Julien, Augustin Poirier et Al., *Aperçu historique de la paroisse Ste-Marie-Madeleine*, Cap-de-la-Madeleine à l'occasion du tricentenaire de son érection canonique le 30 octobre 1678, comité historique, Cap-de-la-Madeleine, 1978, 112 pages.
- Heneker, Dorothy, *The seigneurial regime in Canada*, Québec, Louis-A. Proulx, 1927, 447 pages.
- Henripin, Jacques, *La population canadienne au début du XVIIIe siècle, nuptialité, fécondité, mortalité infantile*, Paris, PUF, 1954.
- Héroux, Denis, Robert Lahaise et Noël Vallerand, *La Nouvelle-France*, Montréal, Boréal Express, 1967, 249 pages.
- Lachance, André, *La justice criminelle du roi au Canada au XVIIIe siècle, tribunaux et officiers*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, 187 pages.
- Lacoursière, Jacques, *Canada-Québec 1534-2000*, Sillery, Septentrion, 2004, 591 pages.
- Lahaise, Robert et Noël Vallerand, *La Nouvelle-France 1524-1760*, Montréal, Lanctot, Éditeur, 1999, 334 pages.
- Lamontagne, Roland, *Ministère de la marine Amérique et Canada*, Montréal, Leméac, 1966, 126 pages.
- Lanctot, Gustave, *Filles de joie ou filles du roi*, Montréal, Édition du jour, 1967, 160 pages.
- Lanctot, Gustave, *L'administration de la Nouvelle-France*, Montréal, Édition du jour, 1971, 177 pages.
- Lanctot, Gustave, *Histoire du Canada 1534 à 1763*, London : C.W. Beamont, 1964, 3 volumes.
- Landry, Yves, *Les filles du roi au XVIIe siècle*, Montréal, Leméac, 1992, 434 pages.
- Langlois, Georges, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, Albert Lévesque, 1934, 309 pages.

- Larin, Robert, *Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2000, 226 pages.
- Laserre, Jean-Claude, *Le Saint-Laurent*, Montréal, Hurtubise HMH, 1980, 753 pages.
- Lavallée. Louis, *La Prairie en Nouvelle-France 1647-1760 étude d'histoire sociale*. Montréal, Kingston McGill-Queen's, University Press, 1993, 301 pages.
- Laverdière, Honoré, Charles Casgrain, Henri Raymond, *Le journal des Jésuites*, 3^e Édition, Montréal, François-Xavier, 1973, 403 pages.
- Lebrun, François, *La vie conjugale sous l'Ancien régime*, Paris, Armand Colin, 1975, 179 pages.
- Leclerc, Laurent, *Les Grondines 300 ans d'histoire*, Grondines, S.I :sn, 1980, 191 pages.
- Lecomte, Édouard, *Les anciennes missions de la Cie de Jésus dans la Nouvelle-France, 1611-1800*, Montréal, Imprimerie du messager, 1925, 79 pages.
- Letourneau, Firmin, *Histoire de l'agriculture (Canada français)*, S.1. :s.n. 1959, 399 pages.
- L'Italien, Raymonde et Denis Vaugeois, *Champlain*, Sillery, Septentrion, 2004, 297 pages.
- Loranger, Maurice, *Histoire du Cap-de-la-Madeleine (1651-1986)*, Québec, Bibliothèque Nationale de Québec, 1987, 337 pages.
- Malchelosse, Gérard et Régis Roy, *Le régiment de Carignan, son organisation, officiers et soldats, qui s'établirent au pays, 1665-1668*. Montréal, Ducharme, 1925, 130 pages.
- Malouin, Reine, *La seigneurie Notre-Dame-des-Anges*, Québec, la société historique de Québec, 1955, 40 pages.
- Marion, Séraphin, *Pierre Boucher un pionnier canadien*, Québec, Louis-A. Proulx, 1927, 290 pages.
- Massicotte-Trépanier, Janine, *Chez-nous en Nouvelle-France 1608-1787*, Trois-Rivières, Bien Public, 1978, 149 pages.
- Massicotte-Trépanier, Janine, *St-Stanislas comté Champlain, Répertoire historique v.1*. Coll. St-Stanislas, Trois-Rivières, Bien Public, 1977, 66 pages.

Massicotte-Trépanier, Janine, *St-Stanislas, au temps des pionniers*, Trois-Rivières, Bien Public, 1981, 78 pages.

Massicotte, Édouard-Zotique, *Ste-Geneviève de Batiscan*, Pages trifluviennes Série A N° 18, Trois-Rivières, Bien Public, 1936, 131 pages.

Mathieu, Jacques, *Peuplement colonisateur au XVIIe et XVIIIe siècles*, Ste-Foy, CELAT, 1987, 292 pages.

Mathieu, Jacques, *La Nouvelle-France : les Français en Amérique du nord XVIe et XVIIe siècles*, Québec, PUL, 1991, 254 pages.

Mitchell, Estelle, Sœur, *Messire Pierre Boucher*, Montréal, Beauchemin, 1967, 389 pages.

Munro, William-Bennett, *Documents relating to the seigneurial tenure en Canada 1598-1854*, Toronto, The Champlain society, 1908, CXXIII. 380 pages.

Nish, Cameron, *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France 1729-1748*, Montréal, Fides, 1968, 202 pages.

Ouellet, Fernand, *Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840)*, dans Mélanges d'histoire du Canada français offerts au professeur Marcel Trudel, Ottawa, les Presses de l'Université d'Ottawa, 1978, 249 pages.

Perron, Guy, *François Peron 1615-1665*, Sainte-Julie, Subrecargue, 1998, 382 pages.

Plante, Hermann, *L'Église catholique au Canada 1603-1886*, Trois-Rivières, Bien Public, 1970, 510 pages.

Pouliot, Léon, *Étude sur les relations des Jésuites de la Nouvelle-France 1632-1672*, Paris, Desclée de Brouwer, 1940, 319 pages.

Relations des Jésuites 1611-1672, Montréal, Édition du Jour, 1972, 6 volumes.

Rivard, Anne-Marie et Al., *Histoire de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan 1684-1984*, Trois-Rivières, Bien Public, 1984, 498 pages.

Rochemonteix, Camille, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, Paris, Letauzé et Ané, 1895-1896, 3 volumes.

Rochemonteix, Camille, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, Paris, Alphonse Ricard et fils, 1906, 2 volumes.

- Roustant, François, *Jésuites de la Nouvelle-France*, Paris, Desclée de Brouwer, 1961,
351 pages.
- Saint-Aulaire, Comte de, Auguste-Félix-Charles de Beauport, *Louis XIV 1643-1715*,
Paris, Fayard, 1950, 350 pages.
- Salone, Émile, *La colonisation de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1970,
505 pages.
- Scott, Auguste, *Les sols*, Montréal, Beauchemin, 1968, 372 pages.
- Séguin, Robert-Lionel, *L'injure en Nouvelle-France*, Montréal, Leméac, 1976,
250 pages.
- Séguin, Robert-Lionel, *L'Équipement de la ferme canadienne au XVIIe et XVIIIe siècles*,
Montréal, Ducharme, 1959, 156 pages.
- Séguin, Robert-Lionel, *La maison en Nouvelle-France*, Ottawa, Musée national du
Canada, 1968, 92 pages.
- Sulte, Benjamin, *L'Histoire des Canadiens-Français 1608-1880*, Montréal, Wilson et
Cie, 1882, 8 volumes.
- Sulte, Benjamin, *Le régiment de Carignan*, Montréal, G. Ducharme, Vol. 8, 1922,
144 pages.
- Sulte, Benjamin, *Trois-Rivières d'autrefois*, Montréal, Édouard Garand, Vol. 18,
1931, 96 pages.
- Tessier, Albert Mgr, *Sainte-Anne-de-la-Pérade*, Trois-Rivières, Édition des amis de
l'histoire, 1972, 39 pages.
- Trudel, Marcel, *Saint-Narcisse de Champlain au pays de la Batiscan*, Saint-Narcisse,
Édition municipalité de Saint-Narcisse, 2001, 214 pages.
- Trudel, Marcel, *La seigneurie des Cent-Associés 1627-1663*, Montréal, Fides, 1979-
1983, 2 volumes.
- Trudel, Marcel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Montréal, Fides, 1974,
313 pages.
- Trudel, Marcel, *Le régime seigneurial*, Ottawa, Publication de la société historique du
Canada, brochure historique, 1971, 26 pages.

Trudel-Drouin, Michelle, *Vie quotidienne en Nouvelle-France*, Québec, l'Institut, 1982, 166 pages.

Ursulines, *Vie de Marie de l'Incarnation*, Québec, L'Action Catholique, 1935, 414 pages.

Vachon, André, *L'administration de la Nouvelle-France 1627-1760*, Québec, PUL, 1970, 87 pages.

Articles de revues

Adair, E.-R, « The french canadian seigneur. », *Canadian Historical Review*, Vol. 35, N° 3 septembre 1954, pages 187-207.

Audet, Louis-Philippe, « La Nouvelle-France et ses dix milles colons », *Cahiers des dix*, Vol. 34, 1971, pages 9-54.

Bernar-Samson, Louise, « Étude des toponymes à travers les récits de voyages de Cartier et Champlain », *Culture et tradition*, Vol. 1, 1976, pages 95-106.

Bouchard, Georges, « Habitant ou paysan », *Mémoires de la société royale du Canada*, 1944, pages 27-35.

Caron, Yvanhoë, « Les origines démographiques des Canadiens français », *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 41, 1935, pages 362-373.

Charbonneau, Hubert et Yolande Lavoie, « Introduction à la reconstitution de la population du Canada au XVIIe siècle », Étude critique des sources de la période, *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 24, N° 4, 1971, pages 485-511.

Charbonneau, Hubert et Jacques Légaré, « La population du Canada aux recensements de 1666 et 1667 », *Population*, Vol. 22, N° 6, 1967, pages 1 031-1 054.

Debien, Gabriel, « Liste des engagés pour le Canada au XVIIe siècle, vus de la Rochelle », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 6,septembre 1952, pages 177- 233 et décembre 1952, pages 374-407.

De Celles, Alfred Duclos, « Le régime seigneurial », *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 7, 1901, pages 142-145.

Dechêne, Louise, « L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Recherches sociographiques*, Vol. XII, N° 2, 1971, pages 143-184.

Delafosse, Marcel et Gabriel Debien, « Engagés pour le Canada au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 13, 1959, pages 247-261, 402-421, 550-561, Vol. 14, 1960, pages 87-108, 246-258, 430-440, 583-602.

Dickinson, John-Alexander, « La guerre iroquoise et la mortalité en Nouvelle-France 1608-1666 », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 36, juin 1982, pages 31-54.

Dickinson, John-Alexander, « La justice seigneuriale en Nouvelle-France: le cas de Notre-Dame-des-Anges ». *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 28, N°3, 1974, pages 323-346.

Douville, Raymond, « Les lents débuts d'une seigneurie des Jésuites », *Cahiers des dix*, N° 25, 1960, pages 249-276.

Douville, Raymond, « Trois seigneuries sans seigneurs », *Cahiers des dix*, N° 16, 1951, pages 133-170.

Douville, Raymond, « Jacques Largillier dit « le castor » coureur des bois et « frère donné », *Cahiers des dix*, N° 29, 1964, pages 47-69.

Douville, Raymond, « L'épopée des petits traiteurs », *Cahiers des dix*, Vol. 14, 1949, pages 41-63.

Douville, Raymond, « De Nicolas Gatineau sieur Du Plessis à Maurice Lenoblet Duplessis », *Cahiers des dix*, Vol. 39, 1974, pages 85-117.

Falardeau, Jean-Charles, « Paroisses de France et de Nouvelle-France au XVIIe siècle », *Cahiers de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de Laval*, Vol. 2, N° 7 (sans date), pages 20-38.

Frégault, Guy, « Le régime seigneurial et l'expansion de la colonisation dans le bassin du Saint-Laurent au XVIIIe siècle », *Canadian Historical Review*, 1944, pages 61-73.

Frégault, Guy, « La colonisation du Canada au XVIIIe siècle », *Cahiers de l'Académie Canadienne française*, Vol. 11, 1957, pages 51-81.

Gérin-Lajoie, Alexandre, « Introduction de la coutume de Paris en Canada », *Revue Barreau*, 1941, pages 61-65.

Grenier, Benoit, « Gentilshommes campagnards. La présence seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent XVIIe-XIXe siècle », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 59, N° 4, 2006, pages 409-449.

Hamelin, Louis-Edmond, « La population totale du Canada depuis 1600 », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 9, N° 18, 1965, pages 1-11.

« Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières 1663-1764 », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 9, N° 3-4, 1955, pages 423-438, 546-561. Vol. 10 N° 1-2-3, 1956, pages 93-103, 257-262, 381-390. Vol. 11, N° 1-2-3, 1957, pages 93-106, 270-276, 400-406.

Jaenen, Cornélius,-J, « Le colbertisme », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 18, N° 1, 1964, pages 64-84. Vol. 2, 1964, pages 252-266.

Jarnoux, Philippe, « La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'espace et les hommes », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 40, N° 2, automne 1986, pages 163-191.

Lamontagne, Roland, « L'influence de Colbert sur l'œuvre de Jean Talon », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 6, 1952, pages 42-61.

Lanctot, Gustave, « La fonction de l'intendant », *The Canadian Historical Association Report*, 1929, pages 73-90.

Lemieux, Rodolphe, « Le régime seigneurial au Canada », *Mémoires de la société royale du Canada*, Vol. 7, 1913, pages 151-168.

Malchelosse, Gérard, « Milice et troupes de la marine en Nouvelle-France 1669-1760 », *Cahiers des dix*, N° 14, 1949, pages 115-147.

Malchelosse, Gérard, « L'immigration des filles de la Nouvelle-France au XVIIe siècle », *Cahiers des dix*, N° 15, 1950, pages 50-80.

Marien, Laurent, « Les arrières fiefs au Canada de 1632-1760 », *Histoire et Sociétés Rurales*, N° 19, 2003, pages 159-191.

Massicotte, Édouard-Zotique, « Le fief Hertel », *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 35, 1929, pages 67-71.

Nish, Cameron, « La bourgeoisie et le système seigneurial », *Actualité économique*, Vol. 43, N° 3, 1967, pages 507-535.

Patenaude, Jeanne, « Nicolas Rivard, sieur de La Vigne, capitaine de milice », *Mémoires de la société généalogique canadienne française*, vol. 13, N° 10, 1892, Pages 191-203.

Provost, Honorius, « Les premiers mariages entre Canadiens et Sauvages », *Bulletin des recherches historiques*. Vol. 54, 1948, pages 46-57.

Roquebrune, Robert La Roque, « La direction de la Nouvelle-France par le ministère de la Marine », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 6, N° 4, 1953, pages 470-489.

Roy, Joseph-Edmond, « Le Baron de Lahontan », *Mémoires de la société royale du Canada*, 1894, pages 63-192.

Roy, Pierre-Georges, « Le fief et seigneurie de l'abbé de La Madeleine », *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 34, N° 7, juillet 1928, pages 385-394, Vol. 34, N° 8, août 1928, pages 449-457.

Roy, Pierre-Georges, « Sous le régime seigneurial », *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 49, 1943, pages 308-311.

Roy, Pierre-Georges, « Les seigneuries de la Nouvelle-France (avec date de concession) », *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 54, 1948, pages 301-316.

Roy, Pierre-Georges, « Le moulin banal de la Nouvelle-France », *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 49, 1943, pages 3-9.

Roy, Pierre-Georges, « La paroisse et l'habitant canadien sous le régime français », *Catholic historical review*, Vol. 15, 1933, pages 472-491.

Roy, Régis, « Les intendants de la Nouvelle-France », *Mémoires de la société royale du Canada*, 1903, pages 65-107.

Séguin, Robert-Lionel, « Les soldats qui se faisaient habitants », *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 44, 1938, page 189.

« Société d'histoire de Cap-de-la-Madeleine », *le Nouveau Madelinois*, N° 1, printemps 2009, 24 pages.

Trudel, Marcel, « Les obligations du censitaire à l'époque des Cent-Associés », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 27, N° 1, 1973, pages 3-41.

Trudel, Marcel, « Dans le Canada des XVI^e et XVII^e siècles, les trois points d'ancrage du peuplement français : Québec, Trois-Rivières et Montréal », *Forces*, Vol. 66, 1984, pages 22-33.

Wallot, Jean-Pierre, « Le régime seigneurial et son abolition au Canada », *Canadian Historical Review*, Vol. 50, 1969, pages 367-393.

Cartes

- Limites seigneuriales nord-ouest de Batiscan : 1 /200 000 zone 18, direction des levés fonciers, service du cadastre 1982.
- Cartes topographiques région Batiscan : 1/50 000 éditeur 7 Bécancour 31-1/8 et Grondines 31-1/9
Ottawa, Geodetic Survey division 1999-2000.

Adresses internet

Bibliothèque et archives nationales du Québec :

www.banq.qc.ca

Banque de données Pistard

<http://pistard.banq.qc.ca>

Moraine de Saint-Narcisse :

www.er.uqam.ca/nobel/r13754/Figures/StNarcisseMauricie.gif
<http://atlascn.geographie.ulaval.ca/Atlas/carte/physique/geomorpho/moraine>.

Centre de généalogie francophone d'Amérique :

<http://www.genealogie.org>.

Programme de recherches en démographie historique de l'Université de Montréal PRDH :

www.genealogie.umontreal.ca

Société d'Aménagement et de mise en valeur du bassin de Batiscan :

www.sambba.qc.ca.

Site officiel de l'ancêtre Jacques Massicotte :

<http://membreslycos.fr/masveil.jacquesmassicot.html>

Programme de recherche sur l'émigration des Français en Nouvelle-France :

www.unicaen.fr/mrsh/prefen/actes/fichePion.php?id=1558

Le regroupement des descendants de Jacques LeMarchant et Françoise Capel :

<http://famillemarchandcapel.org>

Côté, André. *Étude historique : méthodologie de réalisation.*

<http://uqac.quebec.ca/~acote/history.methodologie.html>

Mémoires

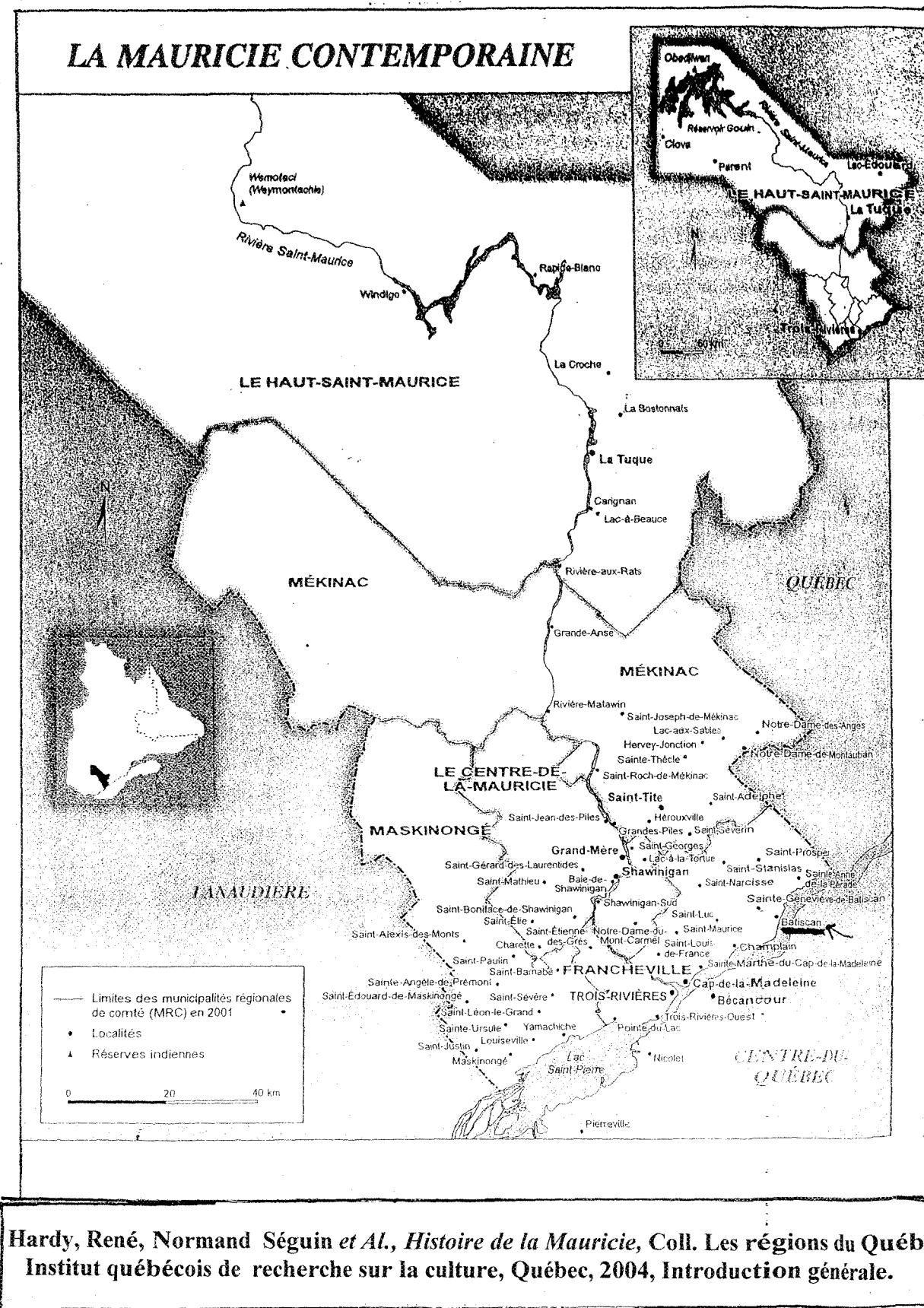
Langlois, Janick. *Les pêcheries de loup-marin en Nouvelle-France.* Mémoire de Maîtrise en Études et Interventions Régionales, UQAC, Août 2000, 133 pages.

Nadon, Mario. *La seigneurie comme moyen de peuplement en Nouvelle-France.* Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences (histoire). Université de Montréal, 1983.

Turgeon, Mélanie. *Les Couillard et la seigneurie de Beaumont à l'époque de la Nouvelle-France.* Mémoire en Études et Interventions Régionales, UQAC, Avril 2003, 105 pages.

ANNEXES

Annexe 1 : La Mauricie Contemporaine

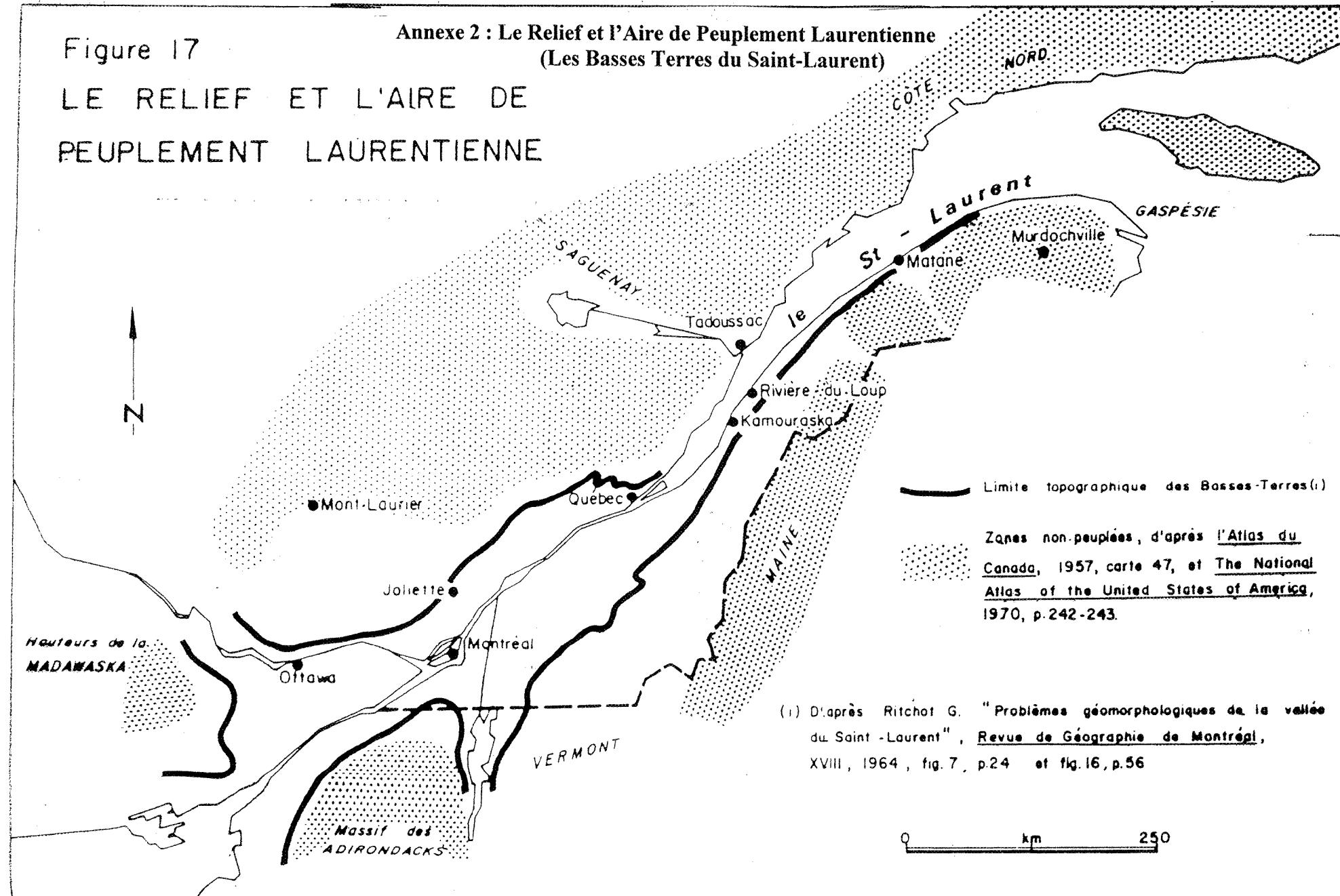


Hardy, René, Normand Séguin et Al., *Histoire de la Mauricie*, Coll. Les régions du Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 2004, Introduction générale.

Figure 17

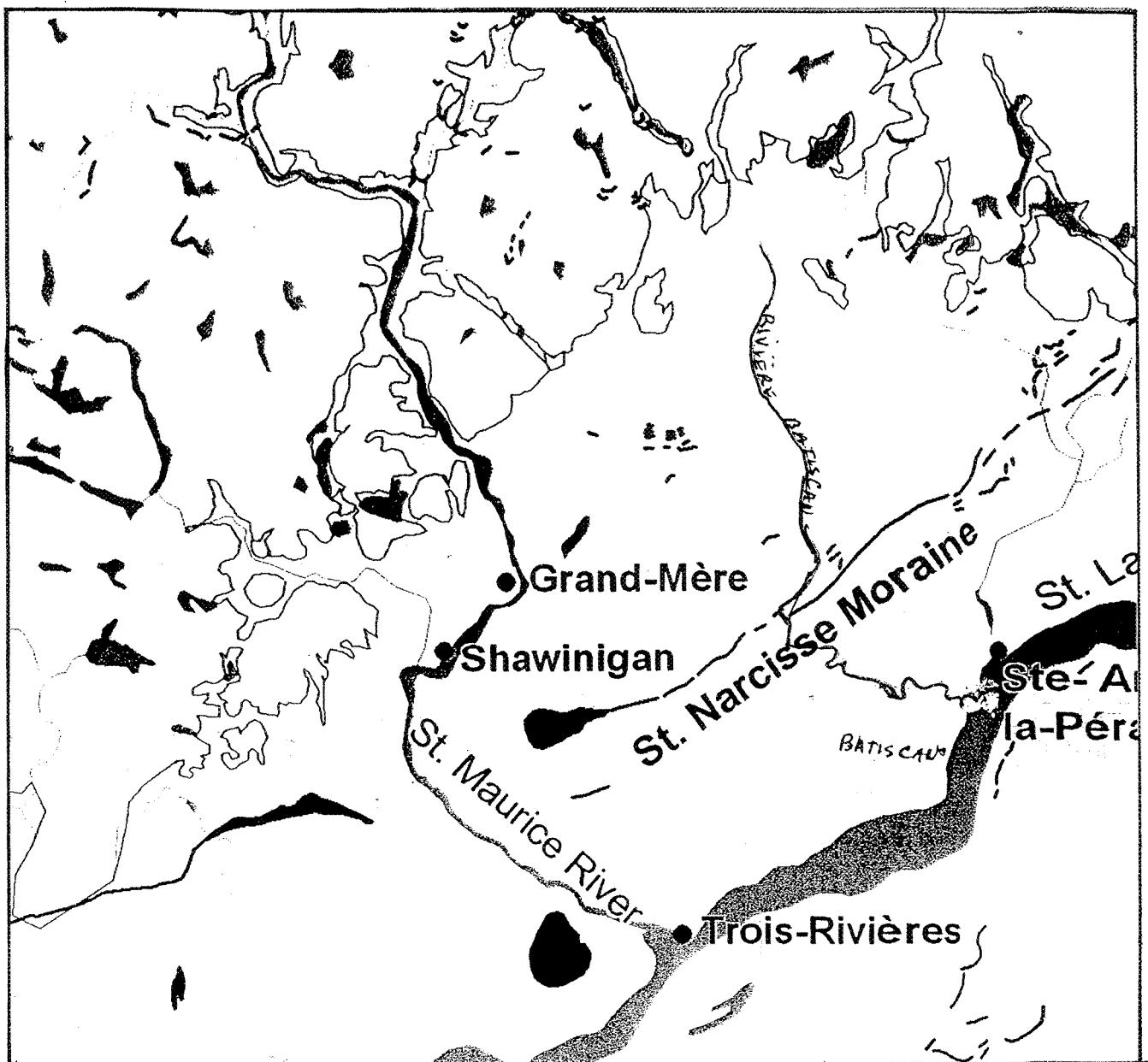
Annexe 2 : Le Relief et l'Aire de Peuplement Laurentienne
(Les Basses Terres du Saint-Laurent)

LE RELIEF ET L'AIRE DE
PEUPLEMENT LAURENTIENNE

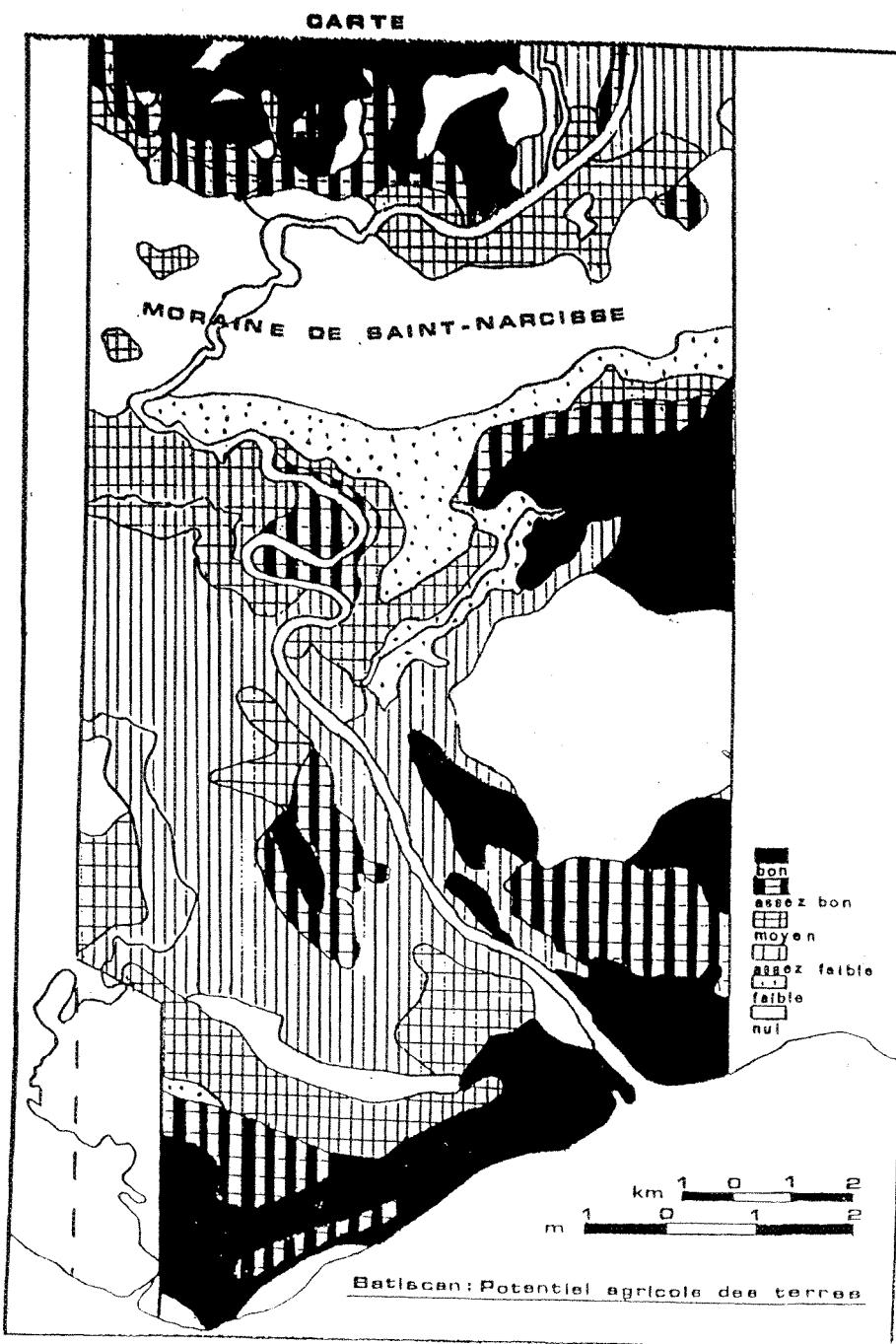


Laserre, Jean-Claude, *Le Saint-Laurent*, Montréal, Hurtubise HMH, 1980, page 153.

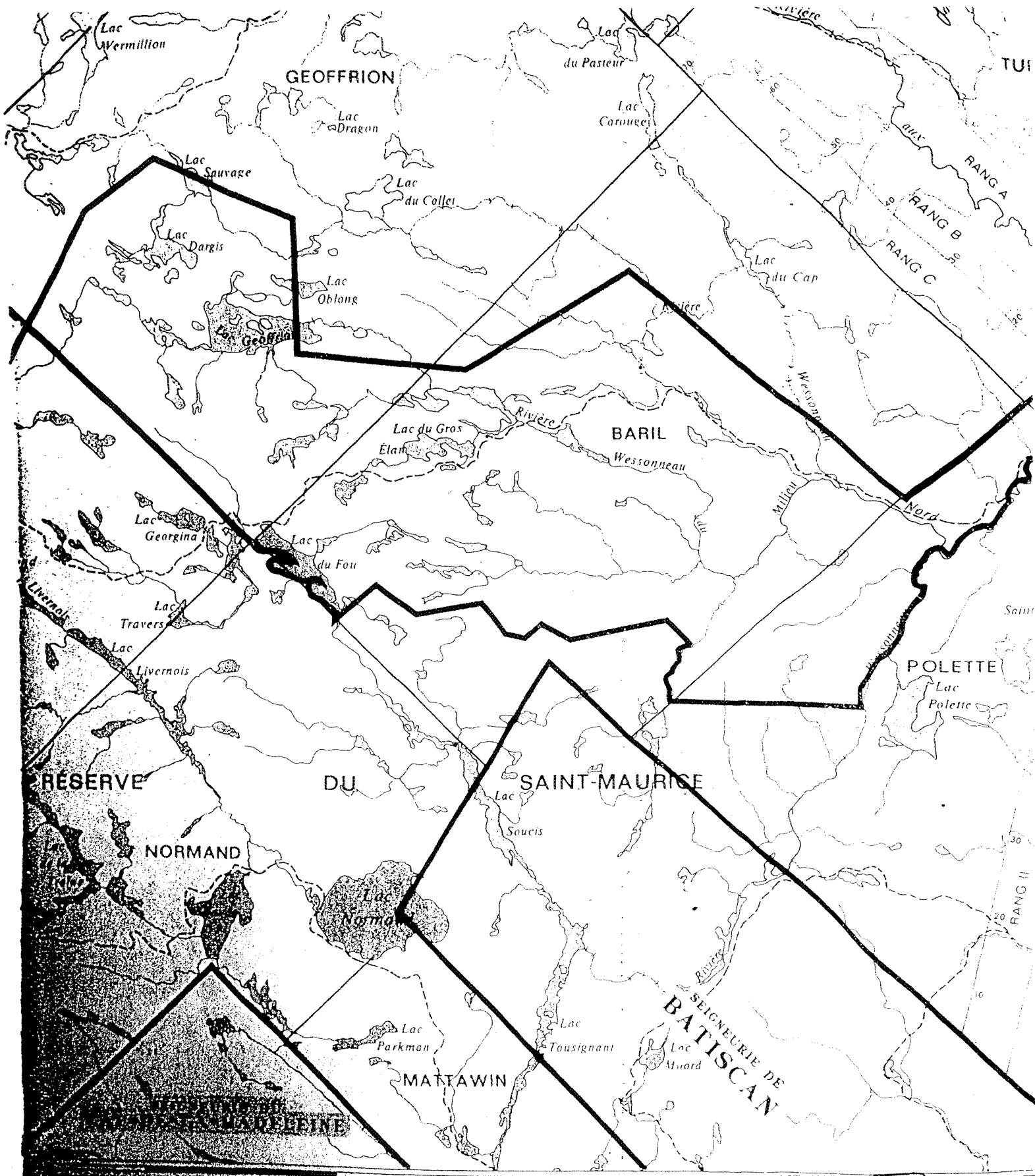
Annexe 3 : La Moraine de Saint-Narcisse



Annexe 4 : Potentiel Agricole des terres de Batiscan



Jarnoux, Philippe, « La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'espace et les hommes », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 40, N° 2, 1986, Page 168.

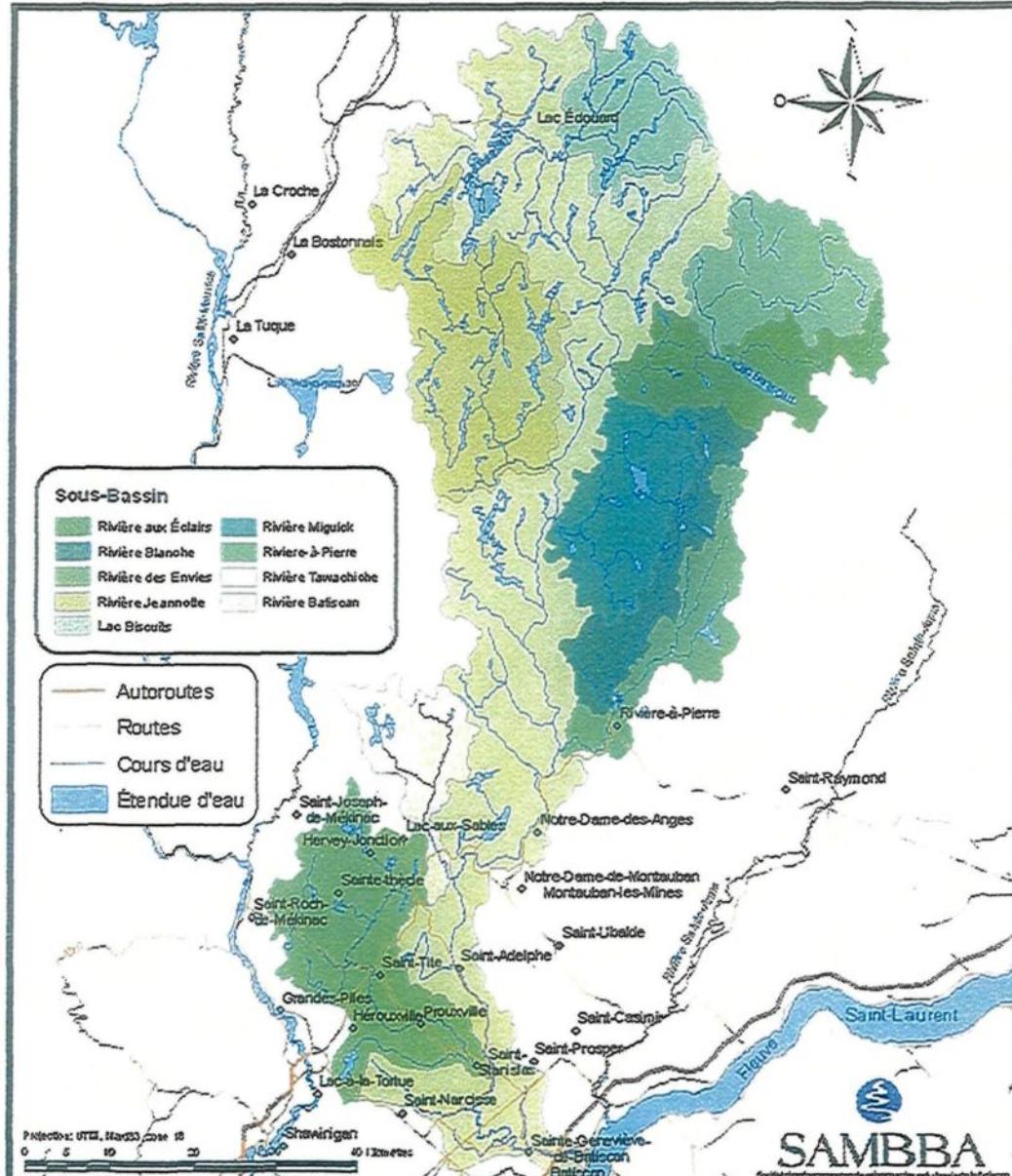


Annexe 5 : Limites Seigneuriales nord-ouest de Batiscan

Limites seigneuriales 1 : 200 000 zone 18 Direction des levés fonciers
Service du Cadastre 1982

LA TUQUE

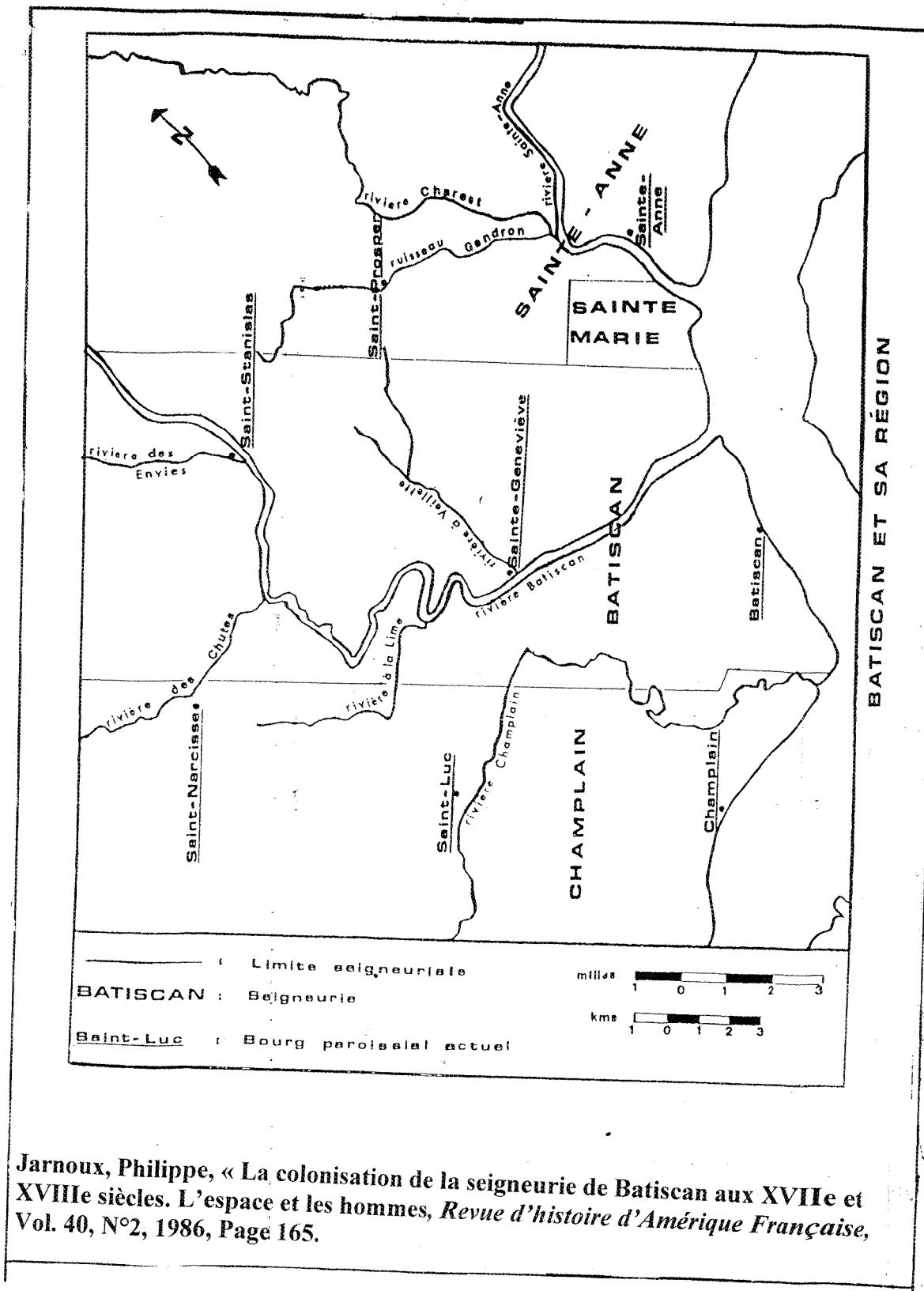
Le bassin versant de la rivière Batiscan et ses sous-bassins



Annexe 6 : Le Bassin versant de la Rivière Batiscan

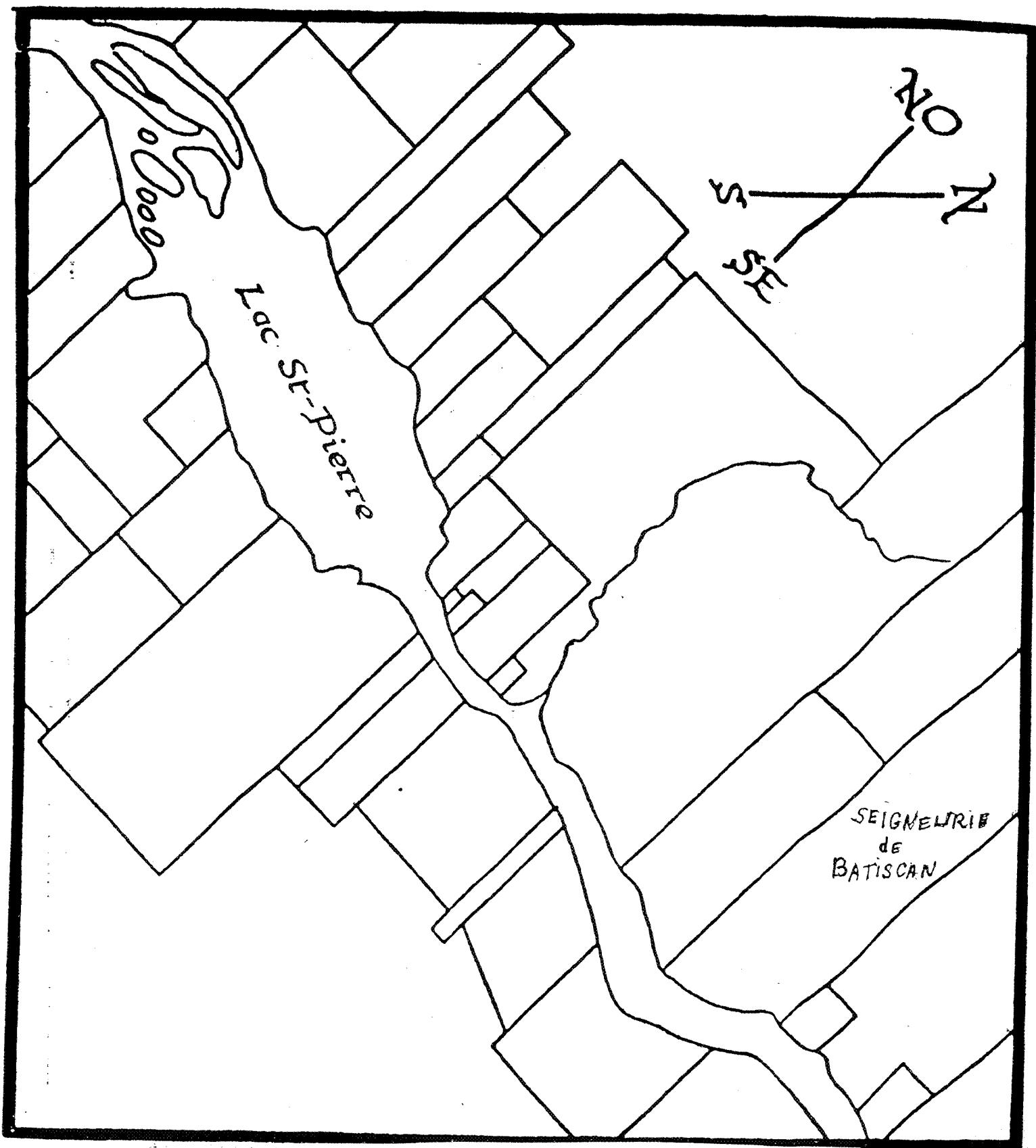
Site Internet : www.sambba.qc.ca.portrait_Batiscan.pdf p. 82

Annexe 7 : Batiscan et sa Région

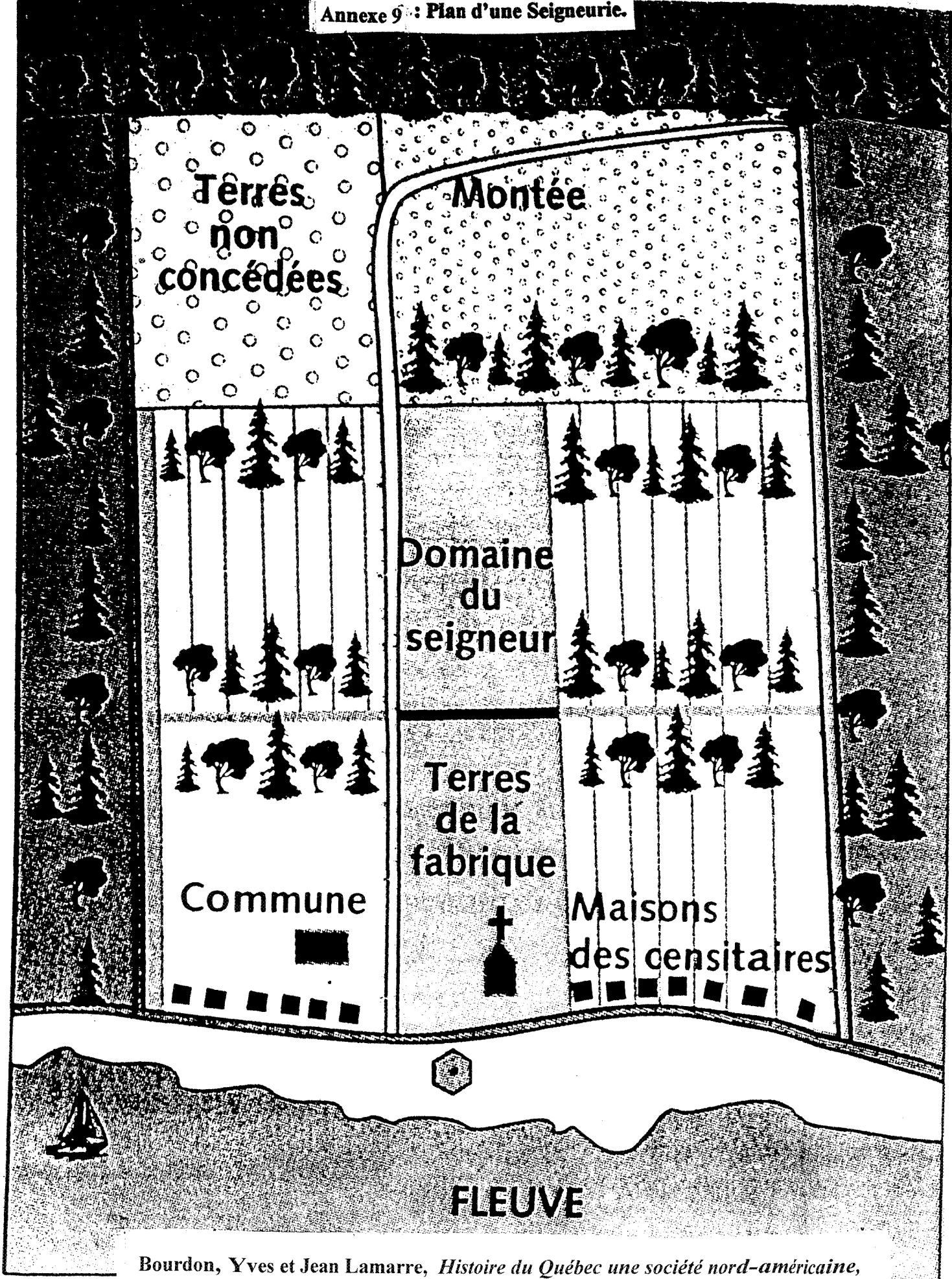


Jarnoux, Philippe, « La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'espace et les hommes, *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 40, N°2, 1986, Page 165.

Annexe 8 : Orientation Géographique des Seigneuries + Formes Géométriques dans La Vallée du Saint-Laurent.



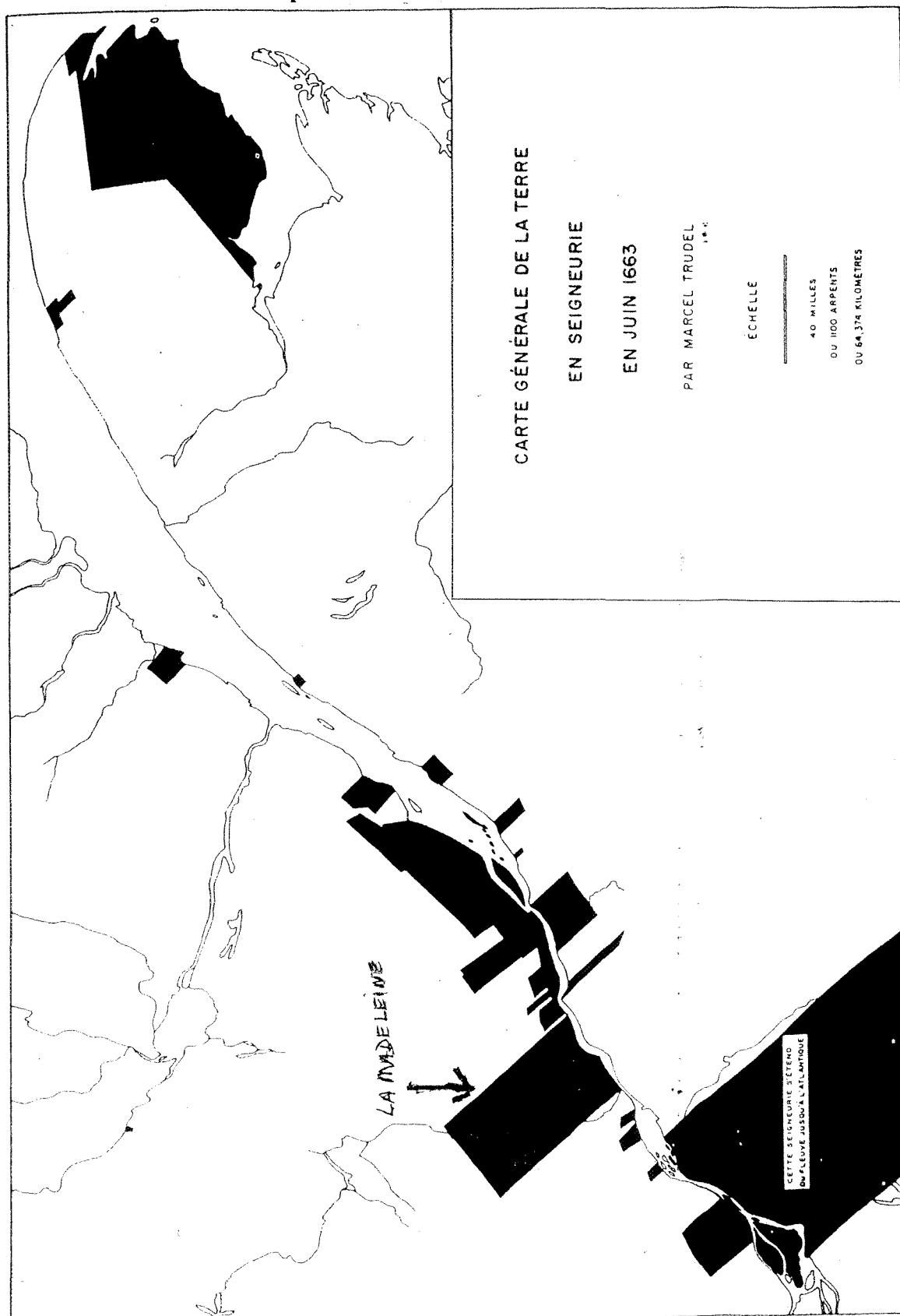
Trudel, Marcel, *Le régime seigneurial*, Ottawa, Publication de la société historique du Canada, brochure historique, 1971, page 4.



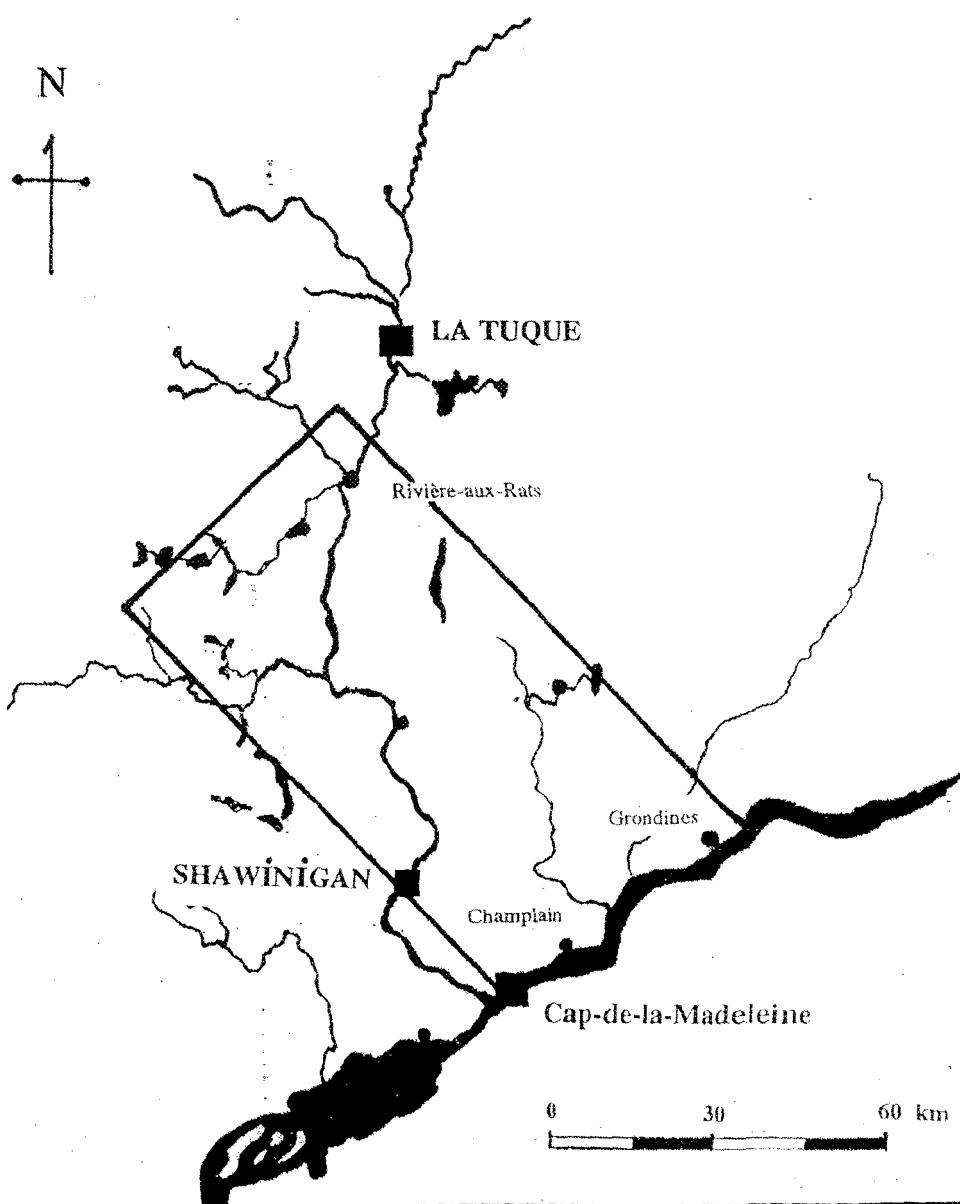
Annexe 10

LE DÉCOUPAGE DU SOL EN FIEFS

Fief Madeleine. La flèche indique le fief de la Madeleine concédé à Jacques de La Ferté.



SEIGNEURIE DE LA MADELEINE (1636)



Croquis de l'auteur confectionné à partir d'une carte moderne ayant à l'origine une échelle du 1: 1 250 000. Pour évaluer les distances, il faudra se fier à l'échelle graphique localisée dans le coin inférieur droit. Nous avons reproduit approximativement les frontières de cette seigneurie d'origine avec le plus d'exactitude possible. Ce croquis nous montre l'extension géographique de la seigneurie La Ferté de la Madeleine, située en plein cœur de la Mauricie. Elle conserve officieusement ses frontières jusqu'au Décret royal de 1663 imposant le retour des terres non concédées à la Couronne. Par ailleurs, les terres «restantes» de l'abbé de La Ferté ou ses hivers reviennent officiellement à la Couronne (au Domaine royal) à la suite d'un jugement de 1668.

Chartier, Jean-Pierre, *Les fiefs et seigneurie de Champlain, Champlain, les héritages patrimoniaux*, 2005, page 16.

DE LA RIVIÈRE LA CHEVROTIÈRE À LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE

LES SEIGNEURIES DE JUIN 1663

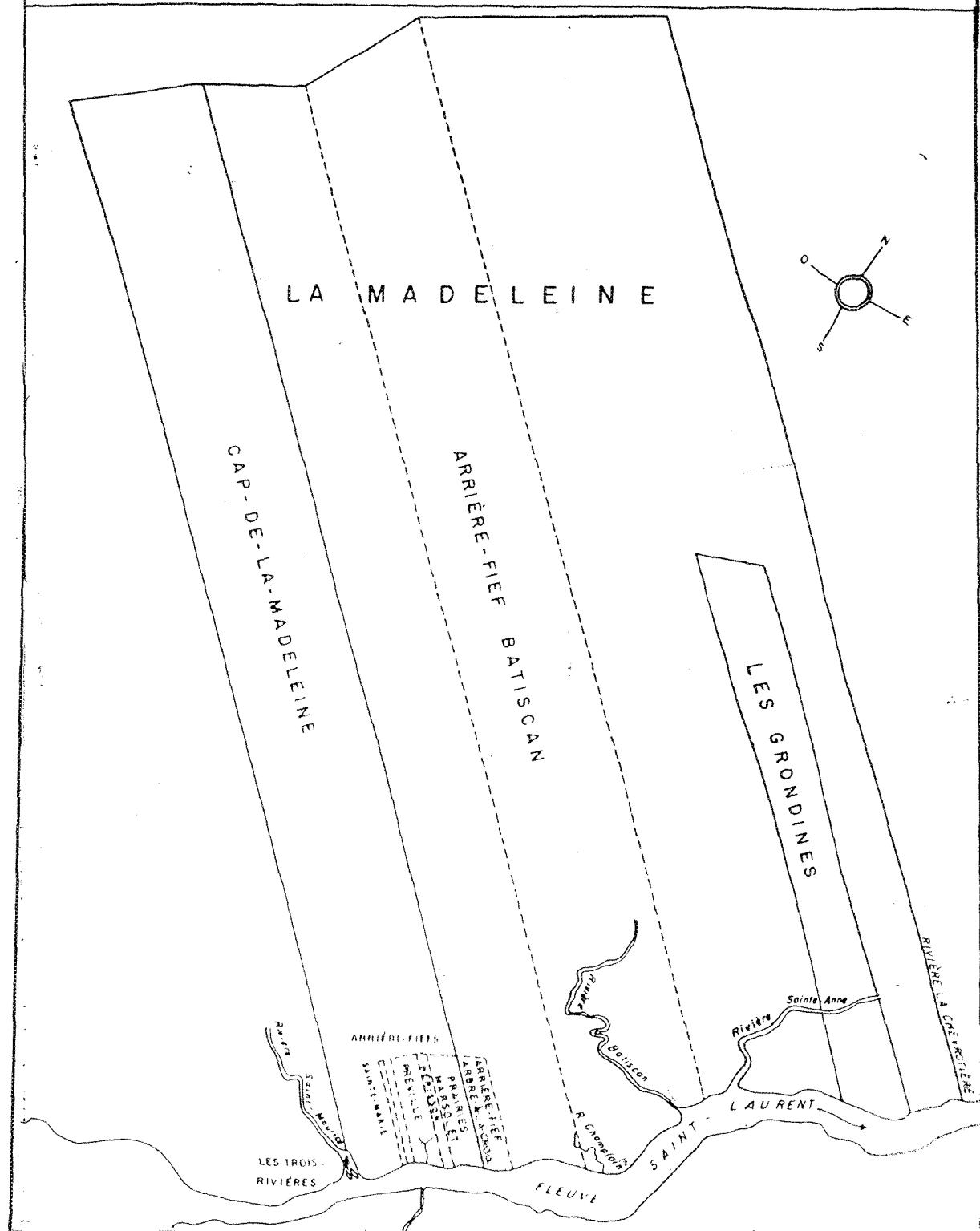
Annexe 12 Morcellement du Fief de la Madeleine

ÉCHELLE

**5 MILLES
OU 137,5 ARPENTS
OU 8,047 KILOMÈTRES**

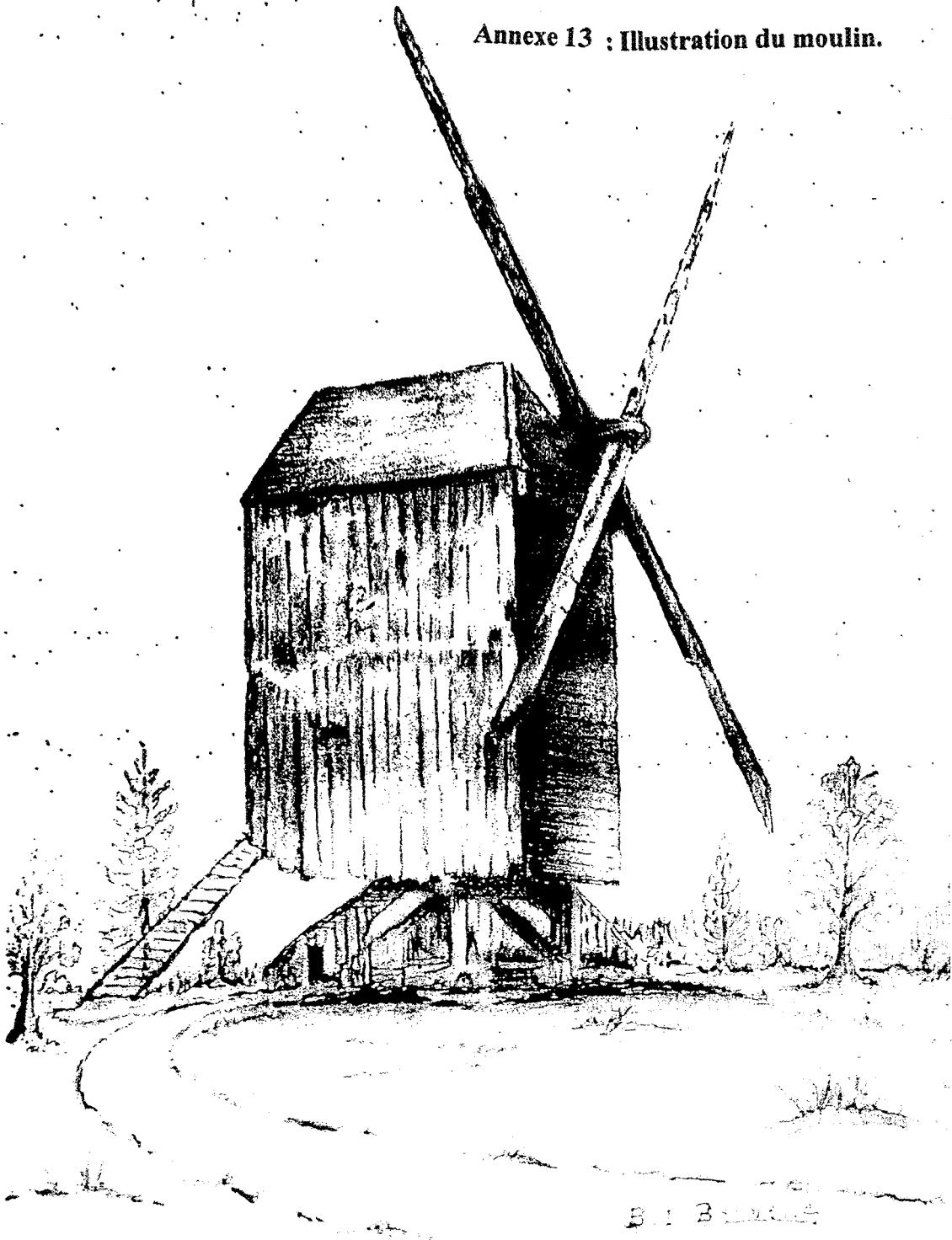
LES POINTILLÉS DÉLIMITENT LES ARRIÈRE - FIEFS

PAR MARCEL TRUDEL



Trudel, Marcel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973, page 317.

Annexe 13 : Illustration du moulin.



B. I. Brunelle

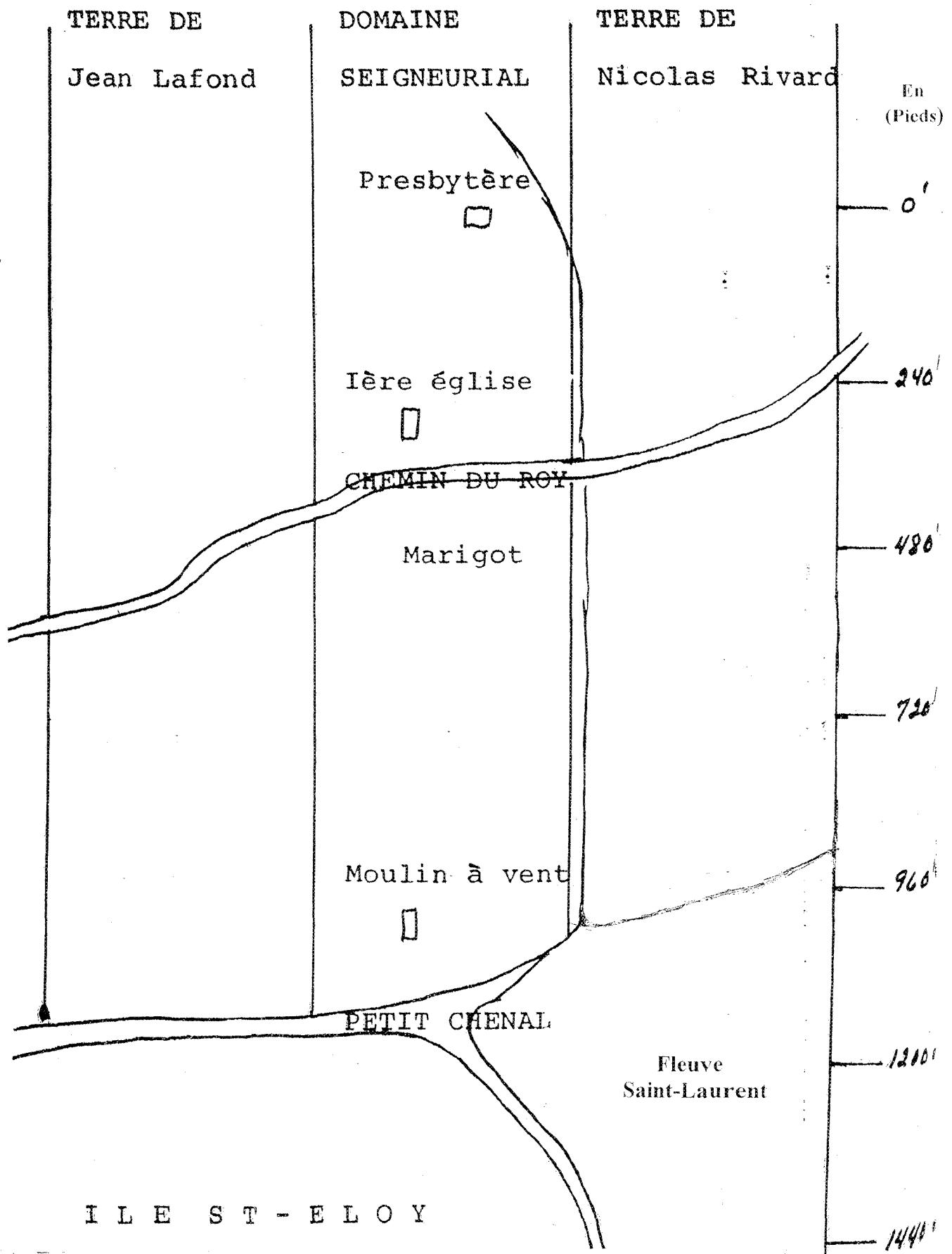
Esquisse du premier moulin à vent seigneurial, inspirée du devis des entrepreneurs, devis publié aux pages 33 et 34 de la présente brochure.
(Dessin de Berthe I.-Brunelle, de Batiscan).

Douville, Raymond, *La seigneurie de Batiscan, chroniques des premières années 1636-1681*, Trois-Rivières, Bien Public, 1980, page couverture.

Collection « La Seigneurie de Batiscan », cahier No. 1
publié par

Société historique « Batiscan et son Histoire »

Annexe 14 : Emplacement du moulin





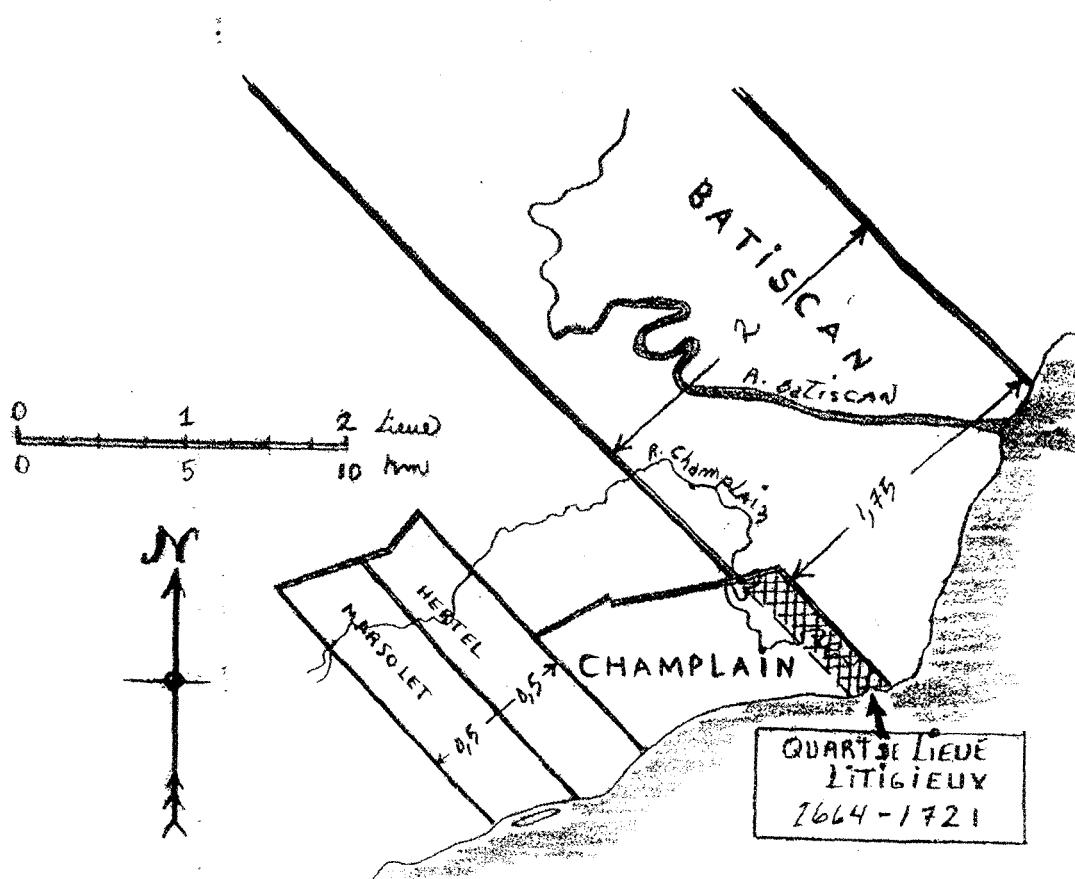
Annexe 15 : Le vieux Presbytère de Batiscan (Ancien Manoir)

Les colons de 1666

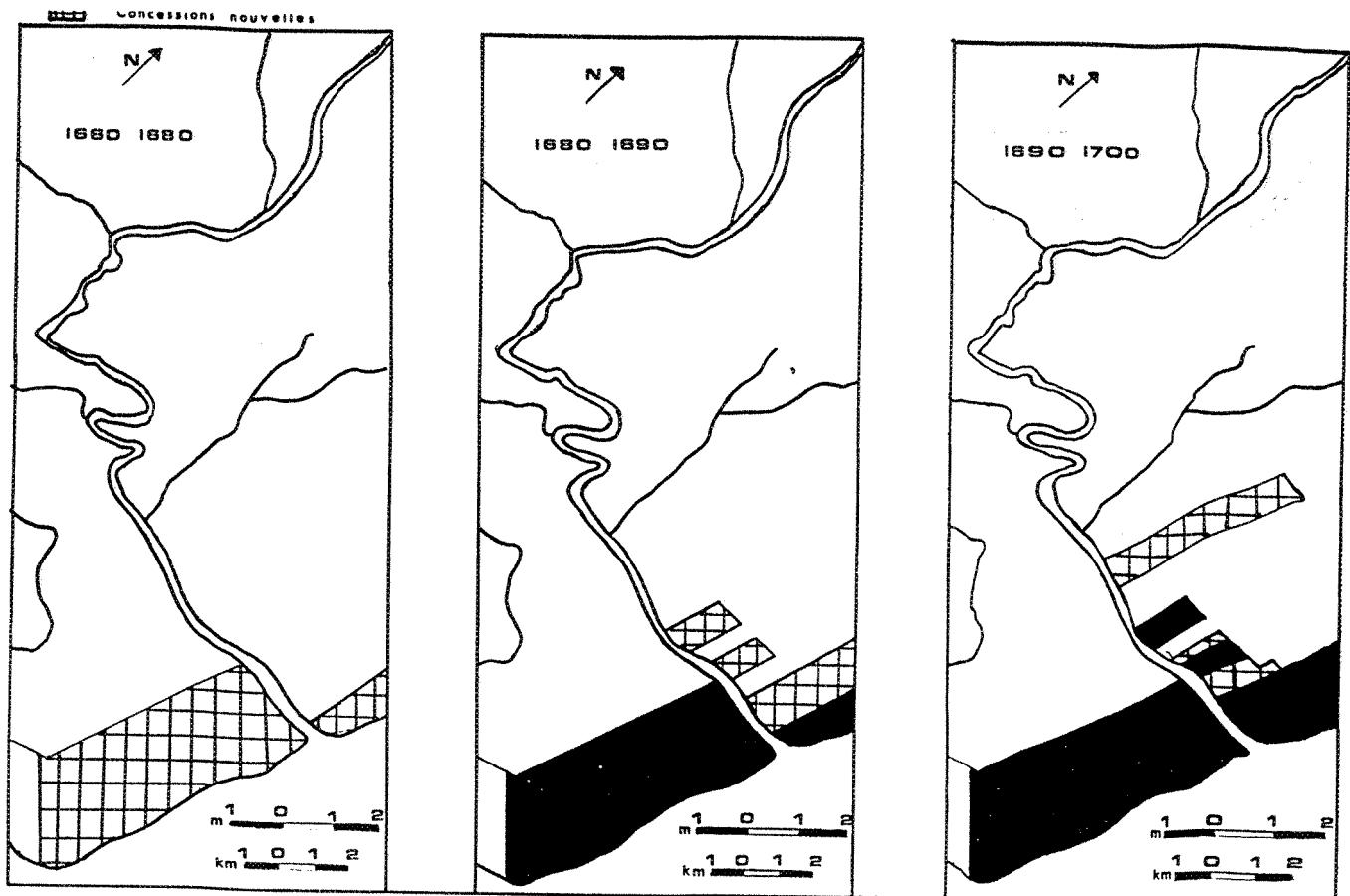
- Le 20 mars: — François Duclos, Martin Foisy.
- Le 22 mars: — Pierre Bourbaux, Etienne Moreau, Michel LeMay, Robert Rivard-Loranger, Jean Le-Moyne, Pierre Lemoigne.
- Le 23 mars: — Nicolas Rivard-Lavigne.
- Le 24 mars: — Jacques LeMarchand, François Fafart.
- Le 26 mars: — Pierre Cailla, Claude Houssart.
- Le 29 mars: — Mathieu Rouillard, Damien Quatresols, Guillaume De La Rue, Julien Trotier, François Lori.
- Le 5 avril: — Pierre Trotier.
- Le 6 avril: — Nicolas Gastineau-Duplessis, François Bibaut.
- Le 26 mai: — Michel Peltier La Prade.
- Le 28 mai: — Jean Cusson, Laurent Lefebvre.
- Le 31 mai: — Jean Moreau.
- Le 9 juin: — Claude Caron.
- Le 14 juin: — Guillaume Barrette.
- Le 17 juin: — Antoine Trotier.
- Le 20 juin: — Pierre de La Garde.
- Le 25 juin: — Louis Baudri.
- Le 6 août: — Pierre Guillet.

Ce sont là les premiers colons qui obtinrent officiellement une terre à Batiscan. Contrats notariés de concessions par le notaire Jacques de la Touche.

Annexe 17 : Cas litigieux entre Champlain et Batiscan

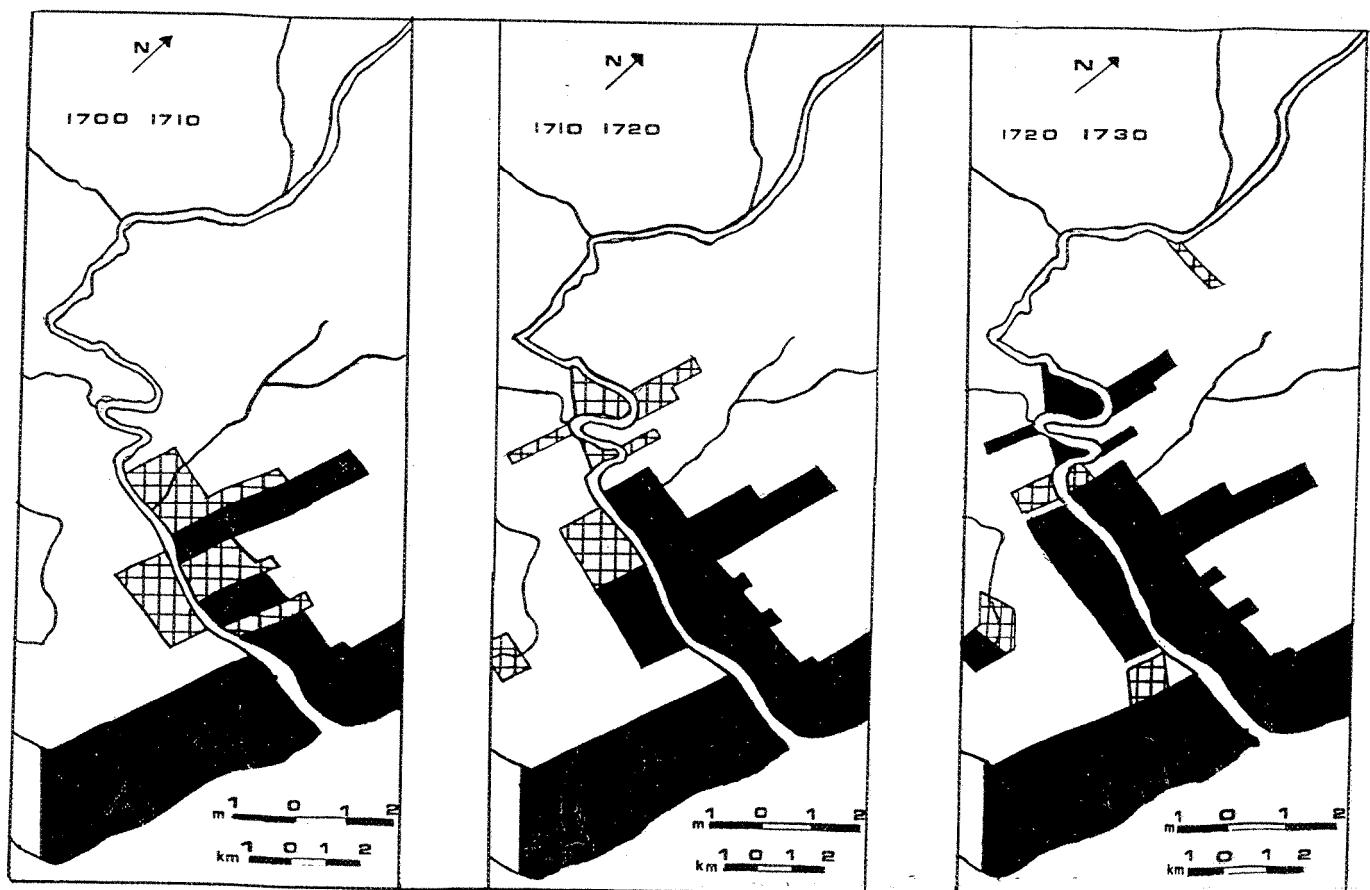


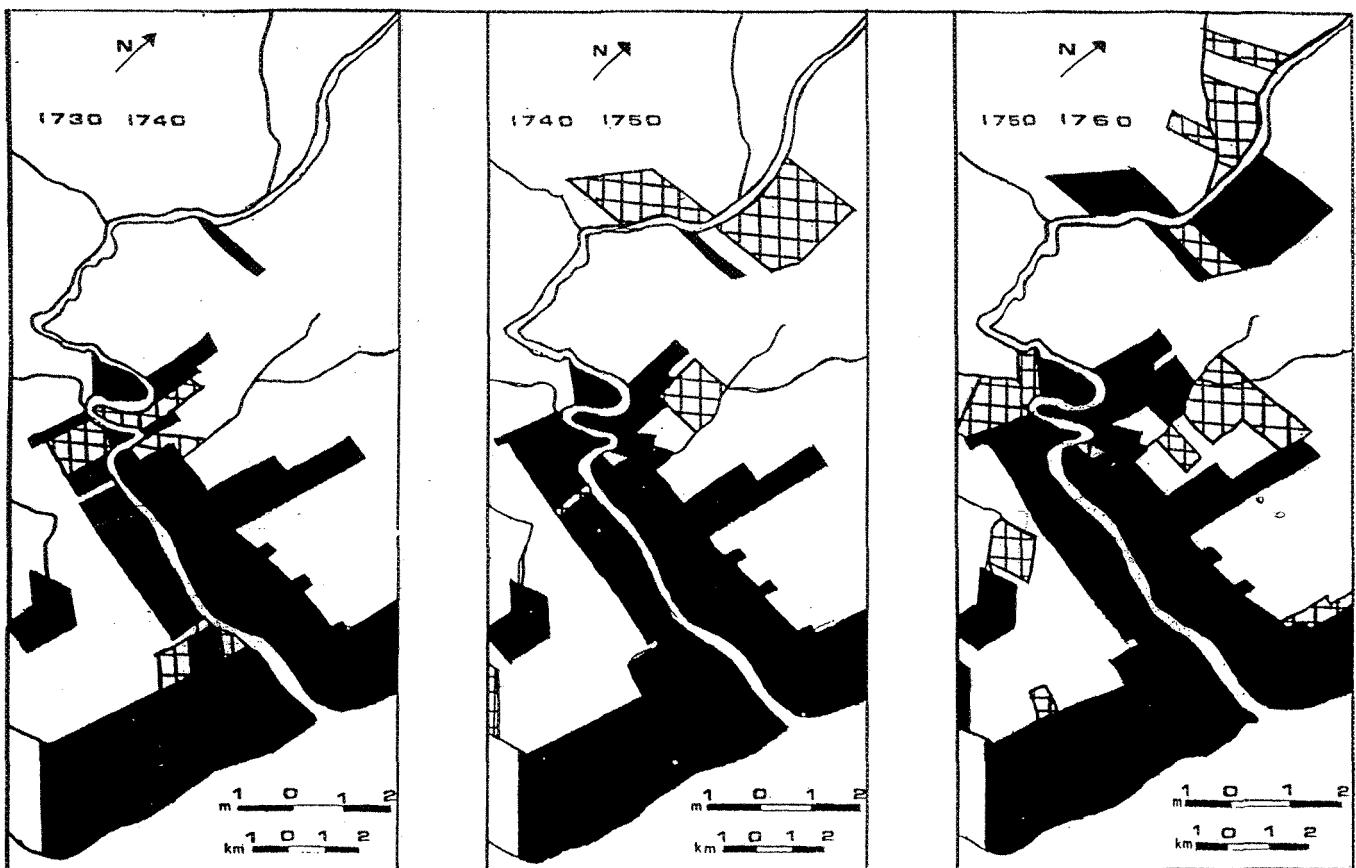
Chartier, Jean-Pierre, *Les fiefs et seigneurie de Champlain*, Champlain, les héritages patrimoniaux, 2005, page 100.



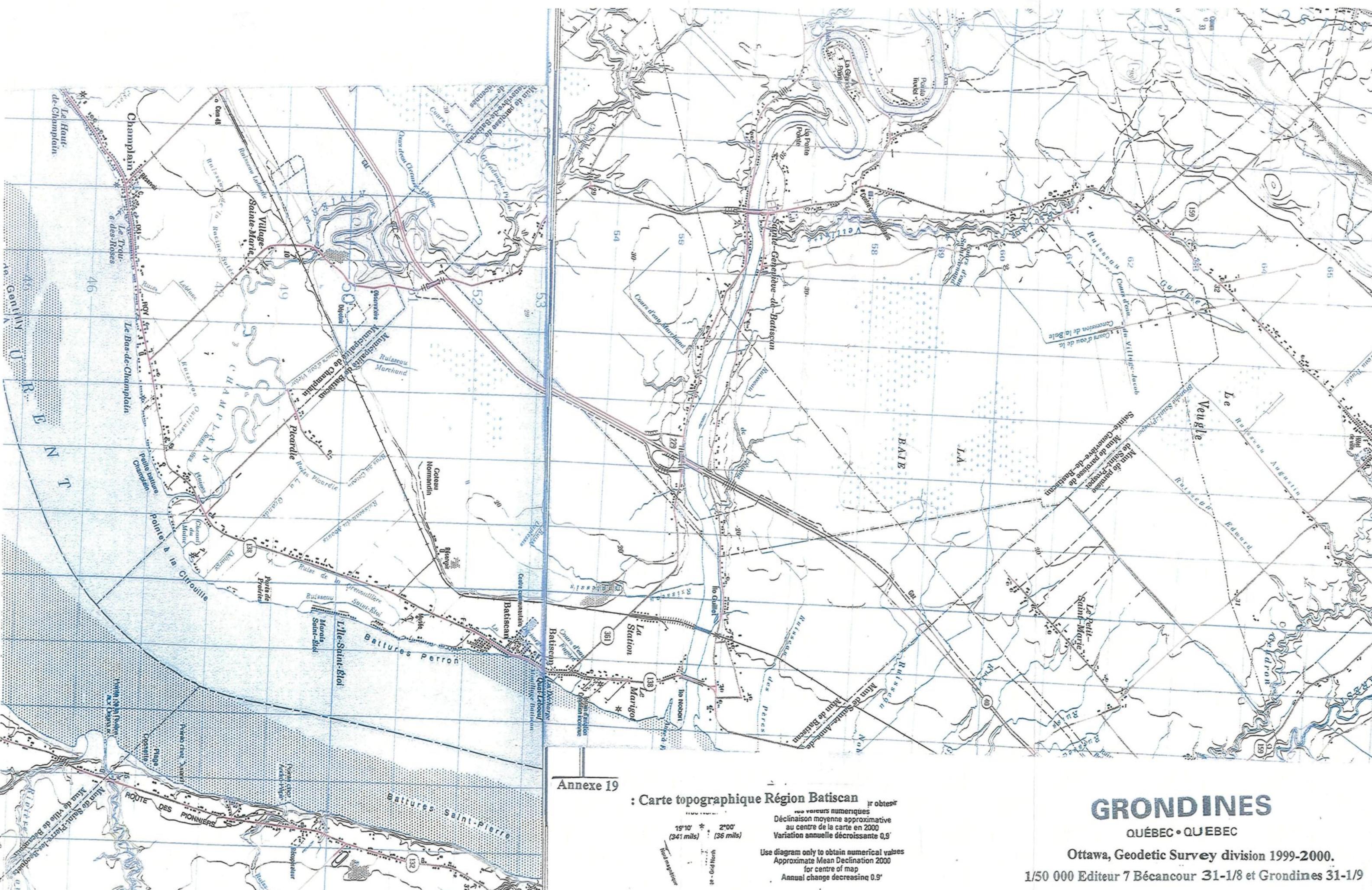
Annexe 18 : L'avance des concessions dans la seigneurie de Batiscan

Jarnoux, Philippe, « La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'espace et les hommes », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 40, N° 2, 1986, Pages 176-178.



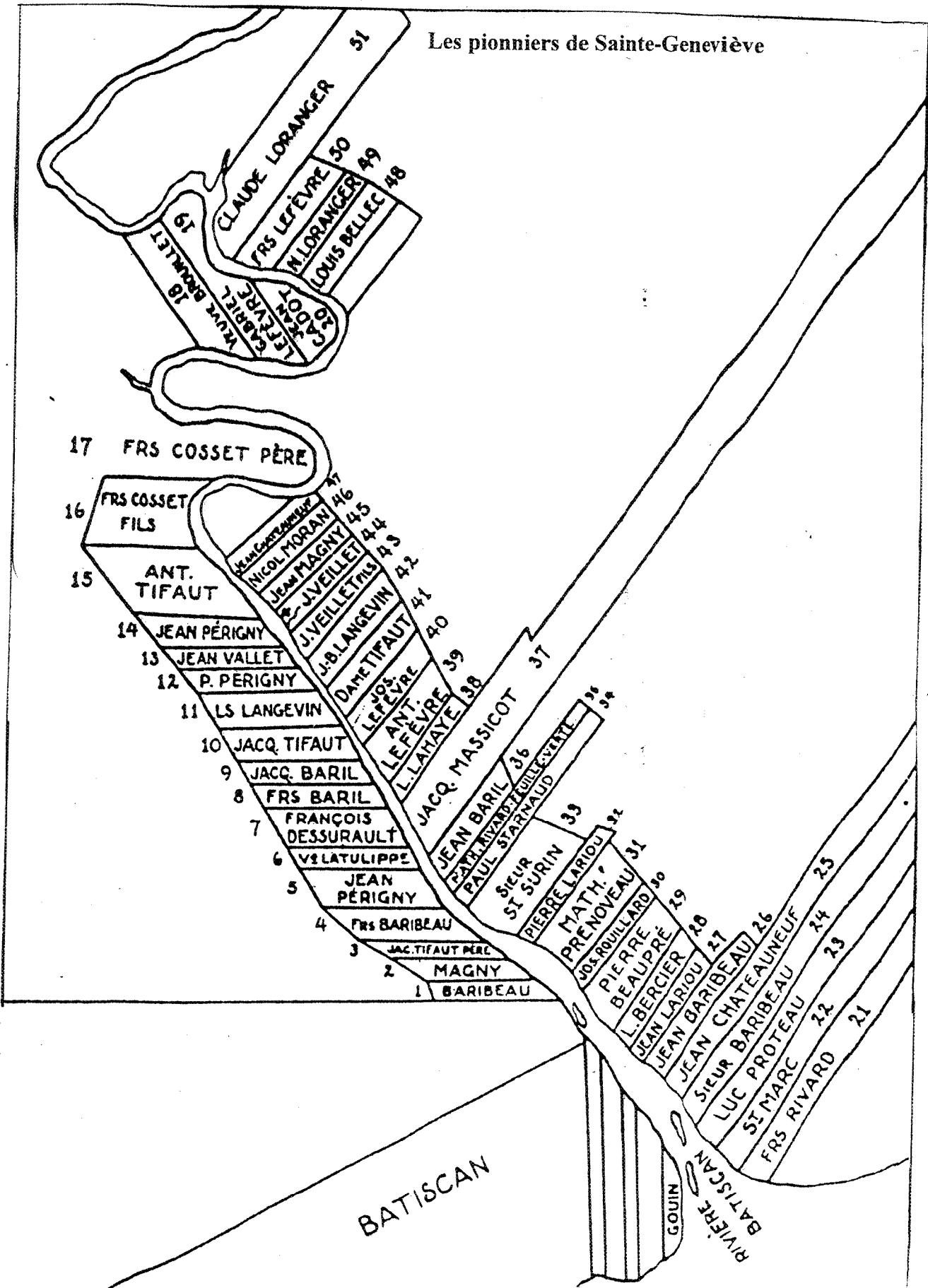
Annexe 18 : L'avance des concessions dans la seigneurie de Batiscan

Jarnoux, Philippe, « La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'espace et les hommes », *Revue d'histoire d'Amérique Française*, Vol. 40, N° 2, 1986, Pages 176-178.



Annexe 20

Les pionniers de Sainte-Geneviève



Annexe 21

STATISTIQUES DE LA SEIGNEURIE DE BATISCAN

Voici les statistiques des années 1691, 1695 et 1698, réunies pour en faciliter les comparaisons.

N.B. On y signale quelques chiffres un peu confus (marqués d'un X), qui sont dus peut-être à des erreurs de copies antérieures à cet ouvrage de références.

SEIGNEURIE BATISCAN :	1691	1695	1698
Eglise	1	1	1
presbytère	1	1	1
prêtre	1	1	1
hommes dessus 50 ans	25	25	30
hommes sous 50 ans	34	40	34
femmes	54	53	62
garçons dessus 15 ans	56	60	71
garçons sous 15 ans	83	80	90
filles dessus 15 ans	20	31	54
filles sous 15 ans	74	72	80
population totale	347	362	422
maisons et cabane	53	57	49X
moulins	1	2	1 X
armes à feu	121	98	90
épées	25	22	15
arpents terre en valeur	2997	1236X	954X
arpents en pré	69	84	72
minots de blé franc	4744	6709	5354
minots de blé d'inde	91	66	21
minots de menus grains	880	1173	1212
minots d'avoine	590	493	458
chevaux	12	15	20
bêtes à cornes	275	260	246
cochons	117	149	146
moutons	5	5	0

(Archives Nationales du Québec - Trois-Rivières)

Annexe 22

Statistiques des Seigneuries du Gouvernement des Trois-Rivières en 1760

1760 — — —	Chefs de maison	Total des bouches	Propres à la guerre	Arpents concédés	Arpents en valeur	Chevaux	Bêtes à cornes	Moutons
Trois-Rivières	114	672	136	5839	1339	80	210	50
Cap-Madeleine	32	174	40	2100	600	40	142	19
Champlain	48	288	65	5660	1400	80	175	10
Batiscan	35	523	54	4033	1482	46	127	38
Ste-Marie ¹	58	283	64	4637	1100	66	142	133
Ste-Anne	58	326	60	3850	850	64	110	75
Rivière Batiscan ²	98	513	73	3500	500	107	240	25

1. Sainte-Marie était une seigneurie située entre Batiscan et Sainte-Anne.

Massicotte-Trépanier, Janine, *Chez-nous en Nouvelle-France 1608-1787*, Trois-Rivières, Bien Public, 1978, page 87.

Annexe 23 Les filles du roi à Batiscan

Jeanne Cerisier qui épouse François Duclos en 1665;
Marie Morin " Etienne Dauphin à Québec en
1665,
et " Pierre Chaignon à Batiscan en
1694;
Marie Chatou " Pierre Lagarde en 1667;
Jeanne Descard " Jean Collet en 1668;
Jeanne Aubert " Jean Buisson en 1669,
et " Joseph Morache en 1676;
Anne Rabady " Antoine Lescuyer en 1671;
Marie-Jeanne Beaujean qui épouse Pierre Juin en 1665;
Louise Bercier " Michel Feuillon en 1668;
Marie Bouart " Jacques Antrade en
1668,
et " François Dessureaux
en 1672;
Jeanne Hardy " François Trotain en
1668;
Marie-Charlotte Hubert " Jean Lesieur en 1672;
et " Louis Defoy en 1694;
Louise Jaquière " Jean Pouset en 1671;
et " Michel Dalaux en 1683;
Catherine Sénécal " Jean Lafond dit Mon-
grain en 1670;
Anne Godeby " Julien Talua en 1669;
Marie Major " Antoine Roy en 1668
Marie-Claude Chamois " François Frigon en 1671
ou 1672.

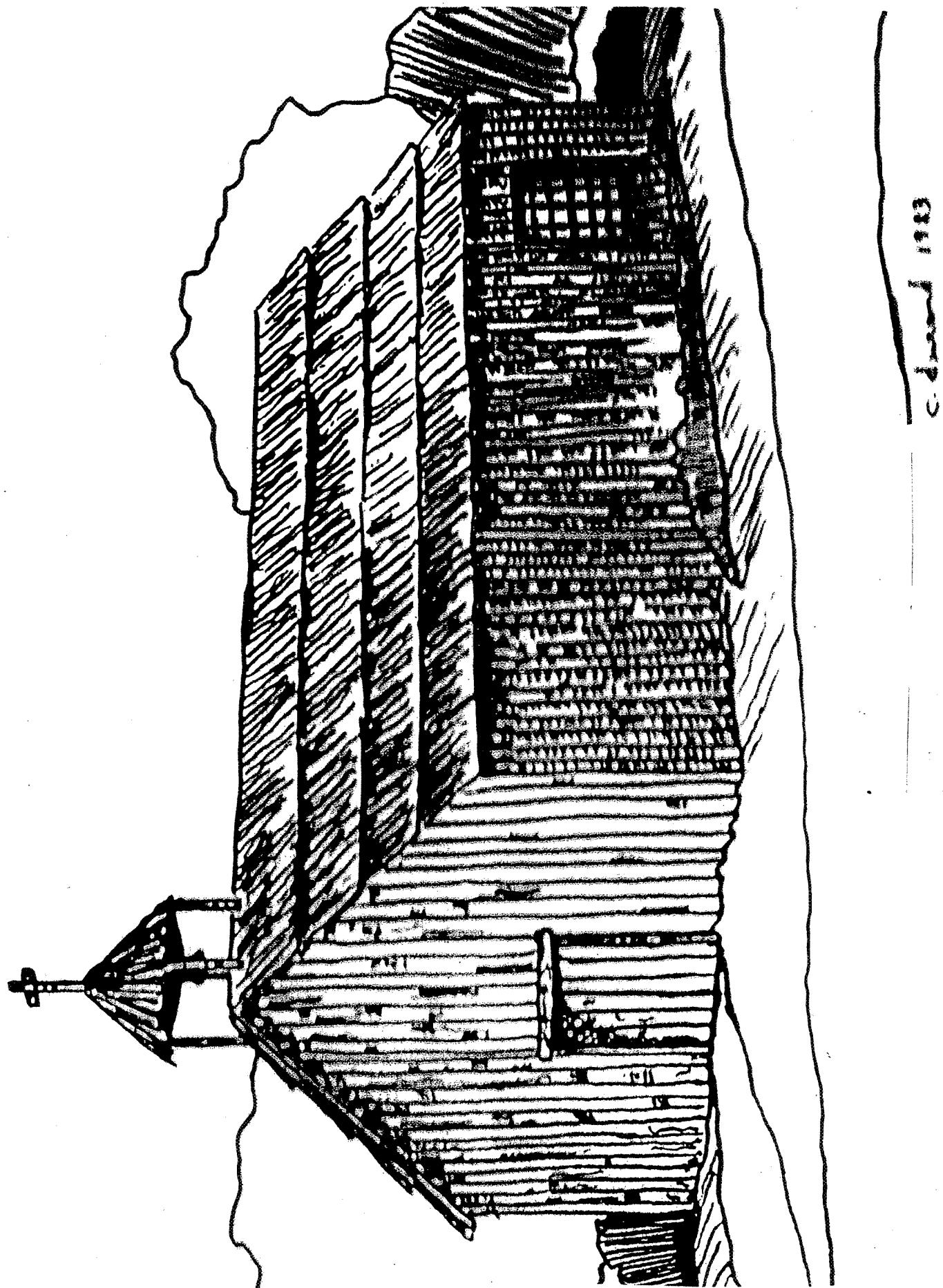
Rivard, Anne-Marie et Al., *Histoire de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan 1684-1984*, Trois-Rivières, Bien Public, 1984, page 411.

Annexe 24

Quels sont les habitants de Batiscan qui ont rempli la fonction de marguillier durant la période courant de 1670 à 1708? Voici la liste établie d'après les registres paroissiaux.

- 1670—Nicolas Rivard, Sieur de la Vigne.
Jean-Baptiste Crevier de Bellerive.
1672—Antoine Trottier, dit des Ruisseaux.
1674—Jacques Le marchand.
1677—Pierre de la Garde.
1678—Pierre Comptant.
1679—Jean Desbroyeux.
1680—Robert Rivard, dit Loranger.
1681—Damien Quatresols.
1682—Pierre Comptant.
1684—Jean Moreau.
1685—Jean Baril.
1686—Pierre Lafond, dit Mongrain.
1687—Jean Baril.
1688—Pierre Lafond, dit Mongrain.
1689—Nicolas Rivard (fils).
1690—Charles LeSieur, Sieur de la Pierre, notaire
1691—Jean Le Moyne.
1692—Jean Trottier.
1694—Damien Quatresols.
1695—Nicolas Rivard (fils).
1696—Jean Baril.
1697—Nicolas Rivard (fils).
1698—Julien Rivard, dit Vincent de la Glanderie.
1699—François Trotain, dit St-Surin, notaire.
1700—Alexis Marchand.
1702—Pierre Rivard, dit Lanouette.
1703—Nicolas Rivard (fils).
1704—Damien Quatresols.
1705—Antoine Trottier, dit des Ruisseaux.
1706—Louis Guillet, dit St-Marc ou St-Mars.
1707—Alexis Marchand.
1708—Pierre Lafond, dit Mongrain.

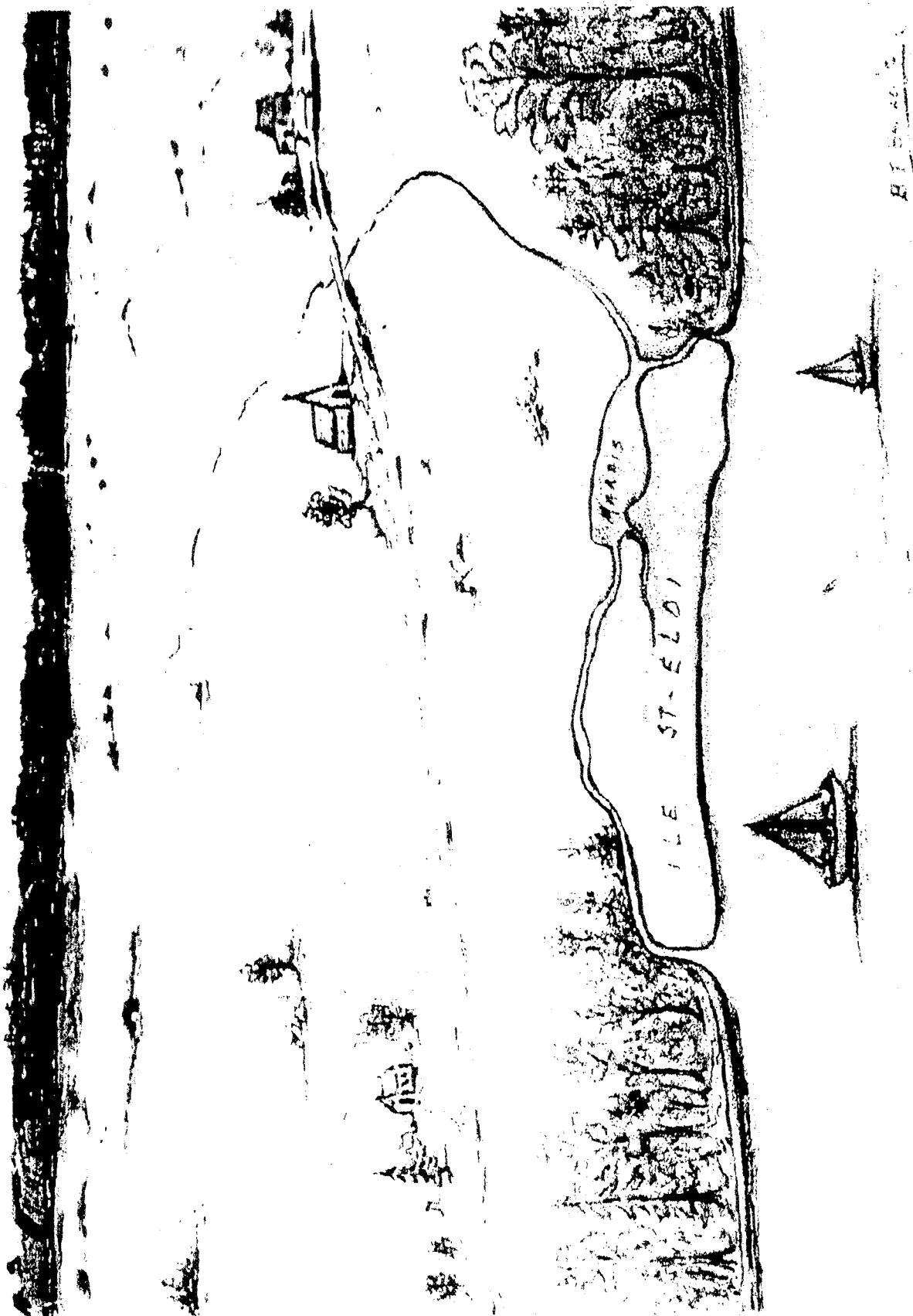
Annexe 25 Première Église de Batiscan



Rivard, Anne-Marie et Al., *Histoire de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan 1684-1984*, Trois-Rivières, Bien Public, 1984, page 31.

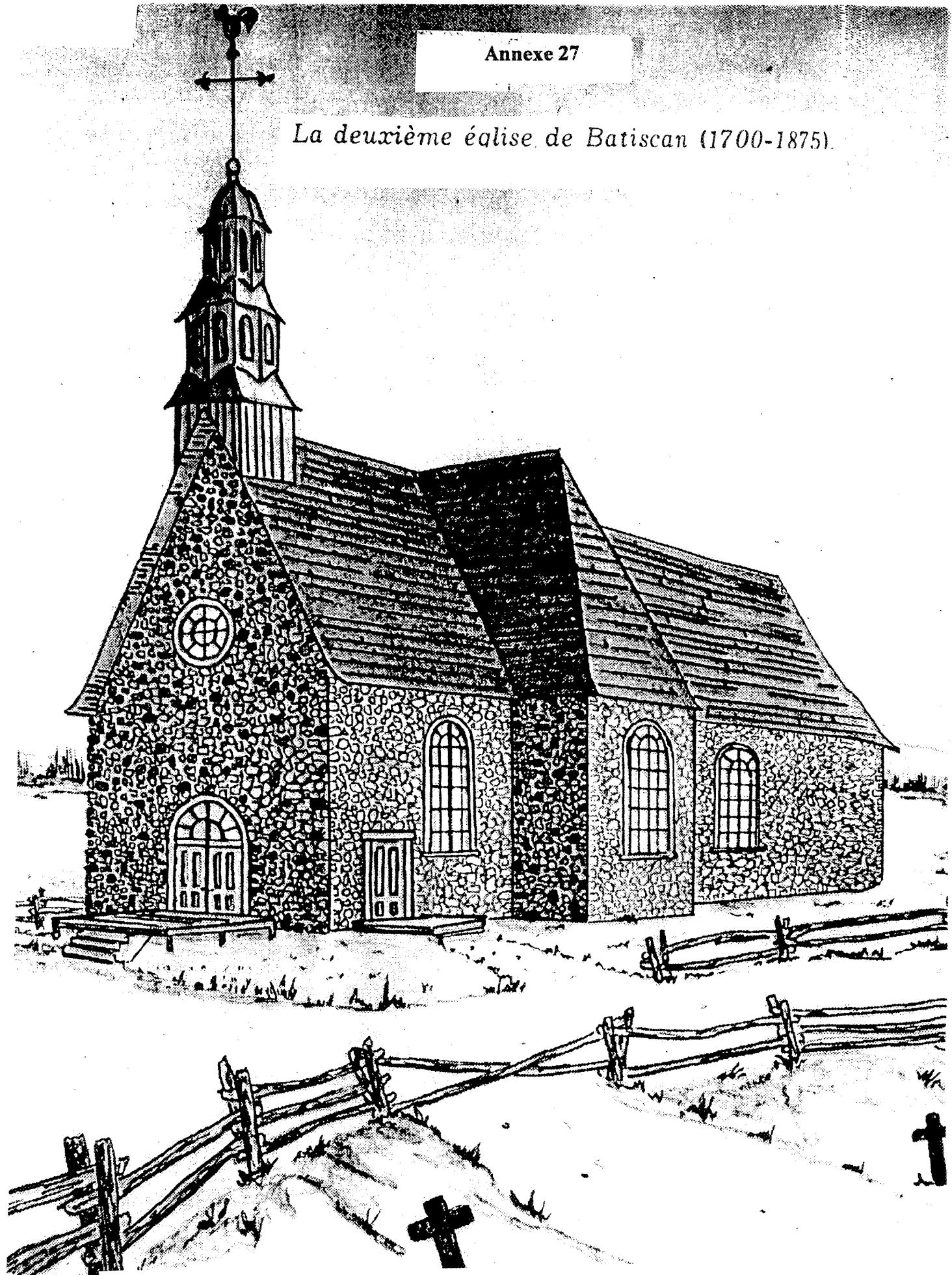
Annexe 26

Croquis du Domaine Seigneurial des Jésuites de Batiscan



Douville, Raymond, *La seigneurie de Batiscan, chroniques des premières années 1636-1681*, Trois-Rivières, Bien Public, 1980, page couverture.

La deuxième église de Batiscan (1700-1875).



Annexe 28

Photo de la maison seigneuriale des Jésuites



Manoir des Jésuites, Cap-de-la-Madeleine.

Le rez-de-chaussée date de 1742 et le surhaussement de 1903.

Annexe 29

Généalogie des trois premières générations de la famille Marchand (1636-1803)

N : naissance M : mariage S : sépulture M 1 : premier mariage M2 : second mariage
M 3 : troisième mariage E : enfants

Première génération : Jacques LeMarchant 1636-1695, habitant, marchand bourgeois.

N : à Caen, évêché de Bayeux, Normandie, France vers 1636, de père non identifié et de mère non identifiée. Décédé à Trois-Rivières le 7 octobre 1695.

M : à Trois-Rivières, le 1^{er} février 1660 à Françoise Capel (son 3^{ième} mariage pour Françoise), née en 1626 ou 1628 à Cesny-aux-vignes, évêché de Bayeux en Normandie, fille de Julien et de Laurence Lecompte. Décédée à Champlain le 20 avril 1699.

Première union de Françoise Capel

M 1 : Octobre 1651 à Jean Turcot, habitant, fils de François et de Josephe Puinandieu. Il décède en août 1652 à Trois-Rivières.

E 1 : - Jacques Turcot, 4 septembre 1652 Trois-Rivières, marié le 4 avril 1674 à Marie-Anne Desrosiers, 11 enfants nés de cette union. Il décède le 6 avril 1699 à Champlain.

Deuxième union de Françoise Capel

M 2 : Trois-Rivières, 9 novembre 1653, à Jacques Lucas dit Lépiné, habitant, fils de Martin et Renée Hereber. Il décède le 12 septembre 1659 à Trois-Rivières.

E 2 : -Marie Lucas Dontigny, Trois-Rivières, 22 janvier 1655---29 novembre 1700, mariée à Batiscan à Louis Fafard dit Lonval le 10 novembre 1671, 11 enfants nés de cette union.

-Alexandre 1656 mort-né.

-François Lucas Dontigny, Trois-Rivières, 24 février 1658---15 mars 1699 à Champlain. Marié à Champlain à Marie-Madeleine Beaudoin 12 janvier 1695, 3 enfants naquirent de cette union.

Troisième union de François Capel

M 3 : Trois-Rivières, 1^{er} février 1660 à Jacques LeMarchant , habitant et marchand bourgeois.

E 3 :- Marie-Madeleine, Trois-Rivières, 12 décembre 1660---15 décembre 1722 à Montréal.
Mariée en 1^{ière} noce à Batiscan, le 1^{er} mars 1688, à Jean-Baptiste Maillot, fils de Jean et de
Marcelle Courbas. 3 enfants nés de cette union. En 2^{ième} noces, à Montréal, le 6 octobre
1715 à René Legardeur Beauvais, fils de Charles et de Geneviève Juchereau Demaure.

- Marie-Françoise, Cap-de-la-Madeleine, 1664---18 février 1740 à Trois-Rivières. Mariée à
Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 8 novembre 1683 à Jean-Baptiste Fafard Laframboise, fils de
Bertrand et Marie Sédilot. 5 enfants nés de cette union. Jean-Baptiste fut un riche
commerçant, une des plus grandes fortunes de l'époque, dans la région de Trois-Rivières.

-Marguerite, Cap-de-la-Madeleine, 1666, décédée avant 1681.

-Alexis, Batiscan, 1668---31 mai 1738 à Batiscan. Marié à deux reprises,(voir deuxième
Génération).

Deuxième génération : Alexis Marchand 1668-1738, habitant, marchand bourgeois et Capitaine de milice

N : à Batiscan, vers 1668, fils de Jacques et de Françoise Capel.

Première union d'Alexis

M 1 : Batiscan, 18 février 1697 à Marie-Catherine Rivard Lavigne fille de Nicolas et Catherine
Saint-Père. Décédée le 15 février 1703 à Batiscan. 4 enfants naîtront de cette union, dont
deux ont survécu.

E 1 :-Marie-Jeanne, Batiscan, 1^{er} avril 1698---20 mars 1732, à Sainte-Anne-de-la Pérade. Mariée
à Louis Gouin, fils de Mathurin et de Marie-Madeleine Viens Devienne, le 12 février 1720,
à Batiscan. 7 enfants naîtront de cette union.

-Jean-Baptiste, Batiscan, 14 septembre 1699, décédé le 6 novembre 1754 à Saint-Charles sur
Richelieu. Marié à Champlain, 7 avril 1739 à Marie-Madeleine Mercereau Lasavane, fille
de Pierre et de Marie Louise Madeleine Guillemot Lalande. 8 enfants nés de cette union
dont 3 garçons et 5 filles. Les 3 garçons moururent en bas âge. Il fut officier de milice.

-Alexis, Batiscan, 23 décembre 1701, sépulture à Batiscan, 7 avril 1702.

-Marie-Catherine, Batiscan, 15 février 1703 et morte le même jour ainsi que sa mère Marie-
Catherine Rivard.

Deuxième union d'Alexis

M 2 : Trois-Rivières, 19 août 1703, à Jeanne Testard de Folleville ou de Forville, fille de Charles et de Anne Lamarque. Jeanne Testard avait été mariée en première noce à Trois-Rivières, 20 janvier 1699, avec Nicolas Gatineau-Duplessis, fils de Nicolas et de Marie Crevier. Un garçon naîtra de cette union : René 1699-1702. Puis, en seconde noces avec Alexis Marchand. 7 enfants nés de cette union dont deux survivront.

E 2 : - Anonyme, Batiscan, 3 mars 1703 mort le même jour.

- Alexis-Didace, Batiscan, 10 mai 1705---20 avril 1727 à Batiscan.
- Marie-Madeleine, Batiscan, 9 décembre 1706---22 décembre 1708 à Batiscan.
- Marie-Marguerite, Batiscan, 14 mars 1708---5 septembre 1743, à Batiscan. Mariée à Batiscan, le 8 janvier 1739 à Jean Cailla, fils de Pierre et de Marie-Thérèse Aure. 2 enfants nés de cette union.
- Marie-Anne, Batiscan, 15 mars 1710---18 août 1746 à Batiscan.
- Louis-Joseph, Batiscan, 9 décembre 1711---23 novembre 1714, à Batiscan.
- Louis-Joachim, Batiscan, 18 avril 1717---2 août 1803, à Batiscan. Marié à trois reprises, (voir troisième génération).

Troisième génération : Louis-Joachim, habitant, marchand bourgeois, capitaine de milice et Juge de paix sous l'administration britannique.¹

N : Batiscan, 18 avril 1717, fils d'Alexis et de Jeanne Testard de Folleville.

Première union de Louis-Joachim

M 1 : à Champlain, 3 janvier 1740, à Marie-Josephe Mercereau Lasavanne, fille de Joseph et de Marie-Josephe Cailla. Décédée, 29 mai 1747 à Batiscan. 5 enfants naissent de cette union dont quatre garçons.

E 1 : - Louis Alexis, Batiscan, 15 mai 1741, décède le 8 janvier 1809, à Batiscan. Marié à Batiscan, le 15 janvier 1773, à Marie-Josephe Trottier Labissonnière, fille de Pierre et de Marie-Josephe Rivard Loranger Feuilleverte.

¹ Notre période étudiée est de 1636 à 1760; nous mentionnerons, pour la troisième union de la troisième génération, seulement la date et le lieu de naissance des enfants.

- Jean-Baptiste Joseph, Batiscan, 27 octobre 1742, décède le 23 mars 1790 à Cap-de-la-Madeleine. Marié à Champlain, le 12 janvier 1778, à Marie-Victoire Leblanc, fille de Jean-Jacques et de Marie Héon.
- Marie-Josephe, Batiscan, 4 décembre 1743, décède le 7 avril 1747.
- Antoine, Batiscan, le 13 juin 1745, décède le 15 octobre 1797 à Batiscan. Marié, le 16 février 1789 à Marguerite Dutaut.
- Joachim Michel Jérôme, Batiscan, 27 juin 1746, décède le 24 décembre 1746 à Champlain.

Deuxième union de Louis-Joachim

M 2 : à Grondines, 12 février 1748, avec Marie-Josephte Rivard Loranger Montandre, fille de François et de Marie-Josephe Hamelin Grondines, décédée 24 mars 1759 à Batiscan, 7 enfants sont nés de cette union.

E 2 : - Marie-Josephe Françoise, Batiscan, 13 novembre 1748.

- Marie-Louise, Batiscan, 12 novembre 1749, décède 31 octobre 1836 à Batiscan. Mariée à Batiscan le 21 juillet 1777 à Jean-Marie-Joseph Moreau, fils de Claude Joseph et de Marie-Josephe Duclos.
- Louis-Joachim, Batiscan, 24 octobre 1750, décède 16 mai 1838 à Saint-Charles de Grondines. Marié à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 5 février 1777, à Marie-Thérèse Gouin, fille de Louis et de Marie-Thérèse Rivard Lanouette Lavigne et en deuxième noces à Grondines, le 10 février 1789, à Prospère Hamelin.
- Antoine Hyacinthe Ignace, Batiscan, 7 mars 1752, décède en décembre 1804 à Sainte-Geneviève de Batiscan. Marié à Batiscan, 22 avril 1776 avec Marie-Anne Bigot Duval, fille de Joseph Marie et de Marie Marguerite Gouin.
- François Amable, Batiscan, 18 juillet 1753, décède 4 juin 1829 à Saint-Stanislas de Champlain. Marié à Batiscan, 12 mai 1777 avec Marguerite Cailla, fille de Jean et de Marie Françoise Trottier.
- Bénoni, Batiscan, 15 décembre 1754, décède 27 janvier 1811 à Champlain. Marié à Batiscan, 3 février 1777 avec Marie-Marthe Chandonne (Chandonnet), fille de Charles et de Cécile Godin Bellefeuille.
- Marie-Anne, Champlain, 11 juillet 1756, décède 7 septembre 1756 à Sainte-Geneviève de Batiscan.

Troisième union de Louis-Joachim

M 3 : Batiscan, 13 avril 1760 à Françoise Roy Chatellerau, fille de Joseph et de Charlotte Duclos Carignan. 13 enfants sont issus de cette cellule familiale.

E 3 :-Joachim, Batiscan, 19 avril 1761, décède 19 décembre 1828 à Batiscan. Marié, 21 février 1791 à Champlain à Marie-Joseph Toutant.

-Hyacinthe, Batiscan, 23 novembre 1762, décède 12 mars 1837 à Batiscan. Marié 29 septembre 1794 à Champlain à Marie-Anne Lucas Dontigny.

Louis-Joachim aura encore onze enfants :

-Pierre-Louis, Batiscan, 4 avril 1764, décède 7 mars 1833 à Batiscan. Marié 13 avril 1795 à Batiscan à Marguerite Lisé Saint-Martin.

-Joseph, Sainte-Geneviève de Batiscan, 30 décembre 1765, décède 29 mai 1829 à Champlain. Marié 7 novembre 1796 à Batiscan à Marie-Thérèse Lucas Dontigny.

-Françoise, Champlain, 9 avril 1767. Mariée 12 mai 1794 à Batiscan à Louis Pothier.

-Jean-Baptiste, Champlain, 6 janvier 1769.

-Jean-François, Batiscan, 15 septembre 1770.

-Augustin, Batiscan, 20 juillet 1772.

-Isidore, Batiscan, 4 décembre 1773 (mort peu de temps après sa naissance).

-Marguerite, Batiscan, 25 février 1774.

-Isidore, Sainte-Geneviève de Batiscan, 20 mars 1776.

-Vital, Batiscan, 19 avril 1779.

-Laurent-Louis, Batiscan, 6 août 1781.

Sources bibliographiques

Archives Notariales (Greffes de notaires)

Jetté, René, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730*, Montréal, 1983, 1176 pages

Saint-Onge, Jacques, *Nos ancêtres*, Saint-Anne de Beaupré, La revue, 1985-à nos jours, 30 volumes.

Tanguay, Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Québec, Eusèbe Sénecal, 1871-1890, 7 volumes, Réimpression, Élysée, 1991.

www.banq.qc.ca

<http://www.genealogie.org>

www.genealogie.umontreal.ca

www.unicaen.fr/mrsh/prefen/actes/fichePion.php?id=1558

<http://famillemarchandcapel.org>

Annexe 30

Inventaire de biens de Louis-Joachim Marchand/Marie-Josephe Rivard.
5 mars 1760. Greffe du notaire Le Proust

Cuisine
(Casseroles + Marmites + Récipients + Ustensiles)

Casseroles

Items	Estimation
1 casserole cuivre rouge	12 livres tournois
1 autre casserole	18 livres tournois
1 passoire	10 livres tournois
1 cafetière	10 livres tournois
1 tourtière	15 livres tournois
3 terrines	50 livres tournois
8 petites terrines	40 livres tournois
<i>Total</i>	<i>155 livres tournois</i>

Marmites

Items	Estimation
1 grande marmite	40 livres tournois
2 moyennes marmites	30 livres tournois
1 autre marmite	12 livres tournois
2 petites marmites	4 livres tournois
2 vieux chaudrons	2 livres tournois
1 mauvaise marmite	1 livre tournois
1 petite marmite	5 livres tournois
<i>Total</i>	<i>94 livres tournois</i>

Réipients

Items	Estimation
2 grandes chaudières	120 livres tournois
1 autre chaudière	55 livres tournois
1 autre chaudière	30 livres tournois
1 petite chaudière de voyage	24 livres tournois
1 vieille chaudière	12 livres tournois
1 petite chaudière	6 livres tournois
1 cruche en terre	3 livres tournois
2 petites cruches	2 livres tournois
1 cruche en grès	8 livres tournois
1 jatte et 1 pot de faïence	24 livres tournois
3 pots en grès et en faïence	11 livres tournois
1 arrosoir en fer blanc	4 livres tournois
28 bouteilles et flacons	28 livres tournois
<i>Total</i>	<i>327 livres tournois</i>

Ustensiles

Items	Estimation
1 briquet	3 livres tournois
1 tabatière et 2 gourdes	20 livres tournois
6 chandeliers et porte-mouchettes	42 livres tournois
4 poêlons	22 livres tournois
3 lèchefrites	18 livres tournois
1 gril à rôtir	12 livres tournois
1 fromagé	5 livres tournois
4 fers	12 livres tournois
4 petits gobelets	5 livres tournois
Autres gobelets, tasses et articles en argent	500 livres tournois
Vaisselles	447 livres tournois
6 assiettes en faïence	15 livres tournois
3 petites assiettes	3 livres tournois
2 plats	10 livres tournois
1 moulin à poivre	7 livres tournois
<i>Total</i>	<i>1 121 livres tournois</i>

<i>Total Cuisine</i>	<i>1 697 livres tournois</i>
----------------------	------------------------------

Mobiliers, Lingerie et Hardes

Mobiliers

Items	Estimation
4 chaises	16 livres tournois
3 vieilles chaises	7 livres tournois
6 vieilles chaises	6 livres tournois
6 chaises empaillées	12 livres tournois
2 miroirs	15 livres tournois
1 peau carcajou et 1 peau de loup	8 livres tournois
3 peaux de renard	30 livres tournois
1 buffet en bois de pin	25 livres tournois
1 buffet	30 livres tournois
1 armoire	60 livres tournois
1 dressoir	50 livres tournois
1 coffre fermant à clef	24 livres tournois
3 vieux coffres	27 livres tournois
Lits de plume + matelas+couvertes+	
Paillasses + traversins + couchettes	1 553 livres tournois
Draps	158 livres tournois
Serviettes + nappes	72 livres tournois
1 table à langer + 52 linges	58 livres tournois
4 têtes d'oreiller	12 livres tournois
<i>Total</i>	<i>2 163 livres tournois</i>

Lingerie, Hardes

Items	Estimation
Diverses capes	165 livres tournois
Robes en satin et coton	270 livres tournois
Mantelets en satin et coton	212 livres tournois
Jupons coton piqué	62 livres tournois
2 coiffes	6 livres tournois
Corsets+ jupes taffetas+ peignoirs	113 livres tournois
Bas de soie et de coton +paire de manches	24 livres tournois
3 chemises	30 livres tournois
Fil de coton	10 livres tournois
<i>Total</i>	<i>892 livres tournois</i>

<i>Total Mobiliers, lingerie et hardes</i>	<i>3 055 livres tournois</i>
--	------------------------------

Outils et Moyens de transport

Outils

Items	Estimation
2 pelles en fer	15 livres tournois
1 paire de pince + tisonnier	10 livres tournois
1 paire de chenêts	20 livres tournois
2 crémaillères	10 livres tournois
1 gallon et demi à chauler	400 livres tournois
5 haches	60 livres tournois
2 vieilles haches	5 livres tournois
1 grande hache	12 livres tournois
Autres divers outils	40 livres tournois
1 bluteau + cadre à farine	268 livres tournois
3 vieux fusils	30 livres tournois
1 livre de fil	4 livres tournois
Vieux outils	90 livres tournois
4 vieilles faux + 1 bonne	12 livres tournois
4 pioches	18 livres tournois
4 grattes + petite pioche	12 livres tournois
2 louchets ou pioches	6 livres tournois
2 coupons de toile	10 livres tournois
Un demi minot ferré	3 livres tournois
4 vieilles cuves + 1 cuveau	20 livres tournois
2 peaux de vache	60 livres tournois
90 planches	90 livres tournois
<i>Total</i>	<i>1 195 livres tournois</i>

Moyens de transport

Items	Estimation
1 calèche +harnais	320 livres tournois
1 carriole + harnais	60 livres tournois
1 vieille carriole	20 livres tournois
1 calèche + 2 lattes de charrue+ 1 brancard	100 livres tournois
Articles de charrue	96 livres tournois
<i>Total</i>	<i>596 livres tournois</i>

Total Outils et Moyens de transport

1 791 livres tournois

Cheptel et produits agricoles

Cheptel

Items	Estimation
1 cheval +jument + harnais	600 livres tournois
6 cochons de 10 mois à 50 livres tr chaque	300 livres tournois
9 vieux moutons à 50 livres tr chaque	450 livres tournois
5 vaches laitières à 300 livres tr chaque	1 500 livres tournois
5 veaux d'un an à 30 livres tr chaque	150 livres tournois
3 torailles de 2 ans	450 livres tournois
18 poules + 1 coq + 2 dindes	70 livres tournois
<i>Total</i>	<i>3 520 livres tournois</i>

Produits agricoles

Items	Estimation
4 pots de vinaigre	8 livres tournois
700 bottes de fin foin à 1,30 livres la botte	910 livres tournois
12 minots de pois à 24 livres	288 livres tournois
2 minots 1/12 de blé d'inde	50 livres tournois
55 minots d'avoine à 10 livres	550 livres tournois
164 minots de blé et farine à 15 livres	2 460 livres tournois
80 livres de lard à 3 livres	240 livres tournois
10 livres de suif à 5 livres	50 livres tournois
15 livres de saindoux à 5 livres	75 livres tournois
6 minots d'orge à 15 livres	90 livres tournois
146 livres de tabac à 3 livres	438 livres tournois
<i>Total</i>	<i>5 159 livres tournois</i>

<i>Total Cheptel et produits agricoles</i>	<i>8 679 livres tournois</i>
--	------------------------------

Dettes actives

Une lettre de change par le trésor payable	1 500 livres tournois
En octobre 1761	
En argent blanc	30 livres tournois
(Billet) sur ordre	1 632 livres tournois
Dettes actives au total	1 399 livres tournois
<i>Total</i>	<i>4 561 livres tournois</i>
<i>Grand total</i>	<i>19 783 livres tournois</i>

Dettes passives 125 livres tournois

<i>Total excédentaire</i>	<i>19 783 livres tournois</i> <i>- 125 livres tournois =</i> <i>19 658 livres tournois</i>
---------------------------	--

Terres (censives)

Dimension	Localisation	Estimation
1,5 arpents X 40 arpents	Batiscan	Valeur inconnue
2,2/3 arpents X 40 arpents	Batiscan	Valeur inconnue
3,1/3 arpents X 40 arpents	Batiscan + Champlain	Valeur inconnue
3 arpents X 58 arpents	Au nord des premières concessions à Batiscan	Valeur inconnue
3 arpents et 2 perches X 40	Grondines	Valeur inconnue

Annexe 31

L'Actuelle maison des Marchand



À l'arrière plan : le fleuve Saint-Laurent. A droite près du tracteur : la rivière Champlain

